

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2011-4-7-2

Service consulté

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE PARTENARIATS CULTURELS EN 2011

Résumé : Il est proposé de reconduire 2 conventions de partenariat de 2011 à 2014 entre le Département et l'Institut Européen des Arts Céramiques d'une part, le Département et Mission Voix Alsace d'autre part, et d'allouer en 2011 à ces structures des aides pour un montant global de 97 000 € au titre du fonctionnement.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté des dispositifs qui permettent de soutenir les expressions artistiques, l'enseignement artistique et la pratique, les lieux de diffusion et les opérateurs culturels et le développement culturel des territoires.

L'intervention départementale se traduit par des partenariats entre le Département et des structures culturelles porteuses d'un projet artistique, pédagogique et culturel et fait l'objet de conventions d'une durée de 3 ou 4 ans.

Ces accords intègrent les orientations culturelles du Département, prennent en compte, le cas échéant, les préconisations issues des évaluations réalisées au terme des partenariats antérieurs et prévoient des moyens financiers pour accompagner les structures dans la mise en œuvre de leurs projets.

Dans ce cadre, la commission de la Culture et du Patrimoine du 2 février 2011 a examiné 2 projets de renouvellement de partenariats avec l'Institut Européen des Arts Céramiques d'une part, et avec Mission Voix Alsace d'autre part.

I - LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

L'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)

Reconduction du partenariat IEAC/Région/Département du Haut-Rhin/Communauté de Communes et Ville de Guebwiller - convention 2011-2014.

L'Institut Européen des Arts Céramiques forme des élèves à la pratique des arts céramiques, propose des actions de sensibilisation et de promotion dédiées aux arts du feu à travers des partenariats menés à l'échelle locale, régionale et internationale.

Cette association est soutenue par le Département, la Région, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller à travers des conventions de partenariat renouvelées depuis 2003.

Conformément aux dispositions de la convention 2008/2010, le comité de suivi du 18 novembre 2010 a permis aux partenaires de prendre acte des bilans d'activité et financier de l'année 2010 et des conclusions de l'évaluation du partenariat menée par le Département (Mission Contrôle de Gestion).

Les conclusions de cette étude, jointe en **annexe 1** au rapport, globalement très positives, ont relevé que la mise en œuvre du projet artistique et culturel s'est opérée dans le cadre d'un budget contraint exécuté avec rigueur et que les activités de l'IEAC ont répondu aux objectifs des politiques culturelles des partenaires.

L'étude a cependant souligné que le problème récurrent des locaux n'a pu être solutionné au cours de la période de la convention et reste un frein au développement de la structure.

L'analyse a pointé la nécessité d'aboutir à l'homologation du cursus de formation et la pertinence de lancer une étude de réhabilitation des locaux, appuyée sur un projet de développement structuré.

Au regard de ces éléments, l'IEAC a élaboré un nouveau projet culturel et pédagogique qui fonde le partenariat proposé de 2011 à 2014 et :

- s'appuie sur le projet culturel et pédagogique de l'IEAC (formation, promotion, diffusion et sensibilisation aux arts céramiques, ancrage territorial et rayonnement national et international) ;
- définit des objectifs, des perspectives et les moyens qui seront nécessaires à sa mise en œuvre à l'horizon 2014 ; le budget de la structure est évalué en 2011 à 238 980 € ;
- **précise, pour le Département, un engagement de principe sur les 4 années de la convention, avec un engagement financier à définir annuellement ;**
- prévoit un dispositif d'évaluation au terme de la convention.

En 2011, l'IEAC sollicite auprès du Département du Haut-Rhin une aide identique à celle de 2010 soit 45 000 € sur la base d'un budget de 238 980 €.

Il est proposé de reconduire le partenariat avec l'IEAC, sur la base d'une convention de 2011 à 2014 selon le projet joint en annexe 2 au rapport et d'allouer 45 000 € en 2011 à l'association pour la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique.

II - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Mission Voix Alsace (MVA)

Reconduction du partenariat entre Mission Voix Alsace/Etat/Région Alsace/Département du Haut-Rhin/Département du Bas-Rhin : convention de 2011 à 2014.

L'Association Régionale pour la Formation et le Développement de la Musique Vocale (AREFAC)-MVA qui a pour mission de coordonner la promotion, l'animation, la formation et le conseil en matière de chant choral en Alsace est soutenue par les deux Départements, l'Etat et la Région Alsace à travers des conventions triennales renouvelées depuis 2005.

En 2010, la convention 2008-2010 a été évaluée par le Cabinet Dumeige. Ses conclusions jointes en **annexe 3** au rapport font ressortir que l'ensemble des actions conduites ont répondu aux objectifs fixés, notamment avec :

- une programmation de formations variées et adaptées à la demande ;
- la territorialisation des actions menées ;
- la multiplication des partenariats ;
- une communication renouvelée et dynamique.

A noter que la scission des activités de l'AREFAC-MVA et la « Maison du Kleebach », en deux structures associatives, préconisée par les précédentes évaluations a eu lieu le 1^{er} janvier 2010.

En 2011, les partenaires publics proposent de reconduire leur partenariat avec Mission Voix Alsace à travers une nouvelle convention de 2011 à 2014 fondée sur le projet artistique et culturel proposé par la structure.

Il vise à développer les missions de formation, observation et pôle ressource de MVA avec l'accent mis sur la pratique du chant par le jeune public et dans les musiques actuelles, ainsi que l'amplification du travail croisé entre MVA et la Fédération des Sociétés de Musique en Alsace (FSMA), en étroit rapport avec le déploiement du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Pour permettre à MVA de réaliser les actions inscrites dans ces objectifs, les partenaires ont opté pour le principe d'un engagement financier sur la durée de la convention.

Cependant, **le Conseil Général du Haut-Rhin**, à l'instar du Bas-Rhin, au regard du contexte économique, **a décidé de définir annuellement le montant de sa participation en faveur de MVA**, par voie de convention annuelle.

En 2011, MVA sollicite auprès du Département du Haut-Rhin une aide identique à celle de 2010 soit 52 000 € sur la base d'un budget de 462 490 €.

Il est précisé que le Département du Bas-Rhin, proposera en 2011, à l'instar du Département du Haut-Rhin, une aide à même hauteur qu'en 2010, soit 52 000 €.

Il est proposé de reconduire le partenariat avec Mission Voix Alsace, sur la base d'une convention de 2011 à 2014 selon le projet joint en annexe 4 au rapport et d'allouer 52 000 € en 2011 à l'association pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

*

* *

En conclusion, il est proposé :

- ↳ de prendre acte des évaluations portant sur les conventions de partenariats avec l'Institut Européen des Arts Céramiques et Mission Voix Alsace respectivement réalisées par la Mission Contrôle de Gestion du Département (*annexe 1*) et par le cabinet Dumeige (*annexe 3*);
- ↳ de valider et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de partenariat 2011-2014 avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) (*annexe 2*);
 - la convention de partenariat 2011-2014 avec Mission Voix Alsace (MVA) (*annexe 4*);
- ↳ d'attribuer en 2011, les aides dans le cadre de ces conventions et d'en autoriser le versement :

Fonctionnement :

97 000 €

- IEAC Guebwiller 45 000 €
- Mission Voix Alsace Colmar 52 000 €

Le cas échéant, il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes du budget 2011 dédiées aux Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels et à l'Enseignement Artistique et Pratique :

- Programme D722 – Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, imputation 65-311-6574-2357-371, pour un montant total de 45 000 € ;
- Programme D726 – Enseignement Artistique et Pratique, imputation 65-311-6574-2397-371, pour un montant total de 52 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

**I E A C – INSTITUT EUROPEEN DES ARTS
CERAMIQUES**

RAPPORT D’EVALUATION

NOVEMBRE 2010

Version définitive

SOMMAIRE

1. REMARQUES PRELIMINAIRES.....	1
2. BREF HISTORIQUE DE L'IEAC ET PHILOSOPHIE DU PROJET.....	1
3. SYNTHÈSE DES ANALYSES ET RECOMMANDATIONS	2
A. Synthèse des analyses.....	2
B. Synthèse des recommandations	3
C. Conclusion générale	3
4. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE	4
A. Synthèse de l'analyse financière	4
B. Le bilan, période 2006 à 2009	4
C. Le compte d'exploitation, période 2006 à 2009.....	4
5. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT STATUTAIRE.....	6
A. Synthèse des éléments du fonctionnement statutaire.....	6
B. Conclusion générale sur l'analyse du fonctionnement statutaire.....	7
C. Fonctionnement de l'assemblée générale	7
D. Fonctionnement du conseil d'administration.....	9
E. Fonctionnement du bureau du conseil d'administration.....	10
6. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ET FINANCIER.....	11
A. Synthèse du fonctionnement comptable et financier	11
B. Conclusion générale de l'analyse du fonctionnement comptable et financier	11
C. Détails des points vérifiés et recommandations	12
a. La responsabilité financière au sein de l'IEAC.....	12
b. Les écritures comptables liées aux moyens humains	13
c. Les mouvements en espèces	14
d. L'encaissement des recettes	14

7. EVALUATION DU RESPECT DE LA CONVENTION.....	14
A. Synthèse de la convention en cours	14
B. Conclusion générale de l'analyse de l'application de la convention.....	15
C. Analyse détaillée.....	16
8. LES ASPECTS STRATEGIQUES ET POLITIQUES	19
A. Les précédentes évaluations (juin 2007).....	19
B. Synthèse du projet de « pôle des métiers d'art » dans le domaine de la céramique	20
C. La situation observée	21
a. La position de l'IEAC.....	21
b. La vision de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller	22
c. La vision de la Commune de Guebwiller	22
d. Mise en perspective	23

ANNEXES

1. REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent rapport a été réalisé par la mission contrôle de gestion du Département du Haut-Rhin, dans le cadre de l'évaluation prévue contractuellement à l'article 5 de la convention de partenariat signée le 18 juin 2008 par l'IEAC et ses partenaires publics : communauté de communes de la Région de Guebwiller, Ville de Guebwiller, Conseil Général du Haut-Rhin et Région Alsace.

Le travail de recueil et d'analyse des informations a été mené entre septembre et octobre 2010 ; il convient de tout particulièrement remercier l'ensemble des interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et le soin apporté à répondre aux questions. Il s'agit, notamment de :

- Monsieur **DIETRICH**, Directeur de l'IEAC, et Madame **HEIMANN**, secrétaire comptable ;
- Madame **ERNY**, Vice Présidente en charge des affaires culturelles à la communauté de communes de la région de Guebwiller et de Madame **MODANESE**, chef de service ;
- Monsieur **REBMANN**, Maire de la Ville de Guebwiller.

A la suite de la diffusion des conclusions provisoires, la Communauté de Communes de la région de Guebwiller a formulé des remarques relatives à la genèse de l'instruction du dossier « Pays d'art et d'histoire » et à l'étude de réhabilitation de la friche GAST. Ces remarques ont été prises en comptes et le texte du présent rapport modifié en conséquence.

2. BREF HISTORIQUE DE L'IEAC ET PHILOSOPHIE DU PROJET

L'origine de l'IEAC remonte à la création de la maison de la céramique, à Mulhouse en 1981. C'est en 2003 que l'IEAC est créé à Guebwiller, suite à la nécessité de quitter les locaux attribués à la maison de la céramique, et à la volonté des élus guebwillerois de valoriser le label « Pays d'art et d'histoire » obtenu par le territoire de Guebwiller.

Cette démarche pour l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » a été initiée et instruite par les collectivités et présentées en 2003. L'installation de l'IEAC à Guebwiller est donc venue renforcer la vision des collectivités.

Parallèlement, l'IEAC, appuyé par les collectivités, a finalisé un ambitieux projet de création d'un « pôle céramique », avec l'appui de monsieur Loul COMBES ; ce projet est cohérent non seulement avec le label précité, mais encore avec l'histoire de la Ville de Guebwiller qui compte Théodore DECK parmi ses natifs et dispose d'un musée dédié à la céramique et aux créations de cet homme illustre.

Enfin, les collectivités avaient fait réaliser des études en vue d'installer l'IEAC dans des locaux adaptés au projet ; cette étude avait notamment approfondi la faisabilité de la réhabilitation de la friche GAST à cet effet.

Ce lien historique se retrouve dans la philosophie de l'IEAC qui, comme Théodore DECK, se montre attentif à ouvrir la céramique à des pratiques et des recherches contemporaines.

Ce qui caractérise également la vision de l'IEAC réside dans une volonté de marier approche artistique et approche technique, afin de faire en sorte que la production d'objets en céramique soit davantage abordée sous l'angle artistique qu'industriel, à l'image de ce que l'on peut appeler une culture céramique, telle qu'elle existe en Extrême Orient (Chine, Corée et Japon, notamment).

Cette volonté de participer à la création d'un « objet esthétique et artistique » techniquement très avancé ouvre également la voie à la création de nouveaux secteurs d'activité tels le mobilier urbain, la décoration des espaces publics, la décoration d'intérieur, la mode, etc.

Ainsi, la présence de l'IEAC à Guebwiller peut déboucher sur une addition efficace d'intérêts : valorisation culturelle, touristique et économique du territoire de Guebwiller, d'une part, développement des principes fondateurs de l'IEAC bénéficiant au monde de la céramique d'autre part.

3. SYNTHÈSE DES ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

A. Synthèse des analyses

L'IEAC a répondu à la plupart des attentes formulées par la convention signée pour la période 2008/2010.

Sa gestion et son fonctionnement sont sécurisants, son activité est entièrement conforme tant aux stipulations de la convention qu'aux objectifs statutaires de l'association.

L'IEAC a acquis une notoriété dans les milieux spécialisés de la céramique : ce constat est attesté par le réseau constitué, par sa présence dans des revues spécialisées, par des échanges constants avec des organismes, des intervenants ou des artistes de dimension régionale, nationale ou internationale. De même, malgré le coût élevé de la formation qu'il dispense (9 000 € payés par chaque étudiant), l'IEAC parvient à remplir ses sessions et à recruter sur tout le territoire national, voire international (des étudiants coréens, japonais et canadiens, par exemple, ont suivi la formation dispensée).

Si l'on considère les moyens humains et matériels, l'activité est très dense avec un public directement touché de plusieurs centaines de personnes par an (formations, et stages notamment), hors dénombrement des visiteurs d'expositions. Le nombre d'événements se situe aux alentours de 50, hors dénombrement d'actions liées aux échanges avec d'autres organismes (participation croisée à des jurys, conférences ou autres, suivis d'action et/ou d'étudiants externes à l'IEAC) ou la participation à de nombreux événements locaux (fête de l'eau, animations de Noël, etc.).

Les éléments relatifs au renforcement de l'attractivité touristique et économique du territoire de Guebwiller ne sont pas disponibles : il n'existe pas de statistiques permettant d'en dessiner le contour ; cependant, l'existence de l'IEAC semble concourir qualitativement au rayonnement de Guebwiller dans le cadre de son label « pays d'art et d'histoire ».

A ce jour, l'IEAC se trouve dans une situation paradoxale, proche d'une impasse : l'ensemble des partenaires considère que cet institut réalise un excellent travail et représente un des éléments renforçant le label « Pays d'art et d'histoire » ; cependant, l'IEAC ne peut saisir des opportunités de développement, du fait même de l'exiguïté des locaux disponibles et des moyens techniques (outillages spécialisés notamment), qui

entraîne de fréquents conflits d'usage entre cursus de formation, activités ouvertes aux différents publics, accueil d'artistes en résidence et organisation d'événements. Ainsi, le travail de rayonnement au profit du territoire s'en trouve-t-il, in fine, limité.

Par ailleurs, l'IEAC pense que la solution passe par une mise en œuvre progressive du projet initial à l'intérieur même de la friche CARTORHIN (abandon du projet de réhabilitation de la friche GAST), alors que les collectivités locales attendent une formulation différente et mieux étayée du projet (caractérisation d'un phasage plus progressif, redéfinition des besoins en investissement, plans d'affaires à court/moyen terme), afin de le rendre financièrement accessible.

La situation financière de l'IEAC est fragile, sans être préoccupante. Cependant, cette situation est de nature à freiner l'activité, voire de mettre en difficulté la structure, dans un contexte de raréfaction des aides publiques, au moment même où l'IEAC dépend un peu plus que par le passé des subsides publics (53 % de ses ressources totales).

Tout l'enjeu des années à venir est de trouver une solution à ce dilemme, tout en imaginant des solutions temporaires pour permettre de développer les activités afin de tester la viabilité économique des différents axes proposés par l'IEAC.

B. Synthèse des recommandations

Les contrôles effectués n'ont pas détecté de manquements graves : les recommandations portent donc davantage sur l'amélioration de certains aspects du fonctionnement statutaire et la sécurisation de la position des dirigeants de l'association dans le cadre de son fonctionnement financier.

- Améliorer le formalisme des documents relatifs à la vie associative (délibérations des AG ou du CA en particulier) et leur archivage.
- Résoudre le problème de quorum des assemblées générales extraordinaires.
- Cesser le système de renouvellement des membres du conseil d'administration par tirage au sort.
- Réorganiser la chaîne des décisions financières, conformément aux statuts.
- Porter une attention accrue sur les termes de la convention collective et de ses modalités d'application.
- Si une nouvelle convention devait être signée, le nombre d'axes et d'objectifs pourraient être allégé. Plus particulièrement, les axes de portée générale (par exemple « participer au développement économique du territoire ») trouveraient mieux leur place dans le préambule de la convention.
Par contre, l'exigence pourrait être plus forte au sujet des statistiques relatives, par exemple, à la fréquentation des expositions, des colloques, etc.
- Développer à très court terme des activités génératrices de chiffre d'affaires supplémentaire, à coût marginal faible, voire nul.
- Traduire le projet en plan d'action phasé (plan d'enchaînement de la mise en œuvre des différents concepts), redéfinir un nouveau projet architectural plus modeste et financièrement acceptable par les financeurs et construire un plan d'affaires facilitant le pilotage du projet et sa prévisibilité financière.

C. Conclusion générale

Compte tenu de sa situation financière, l'IEAC ne peut exister sans les aides versées par les collectivités. La volonté publique de pérenniser l'institut passe donc par la nécessité de poursuivre le partenariat entre l'IEAC et les collectivités.

L'implantation actuelle de l'IEAC génère des freins à son expansion et peut avoir pour conséquence à moyen terme (3 ans environ ?) de mettre en difficulté l'institut et de devoir augmenter les aides versées, dans une période où les contraintes budgétaires des collectivités ne le permettent pas automatiquement.

Les concepts développés dans le projet de l'IEAC sont crédibles, mais il faut, le plus rapidement possible, traduire ces concepts par un plan d'action précis, caractérisé et faisant l'objet d'un plan d'affaires.

4. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

A. Synthèse de l'analyse financière

L'IEAC est dans une situation d'équilibre global que l'on peut qualifier de fragile, sans être préoccupante. Cette relative fragilité a démontré qu'elle est de nature à freiner l'IEAC dans ses possibilités d'organiser des événements culturels majeurs, sauf à revoir les modalités de financement public de telles actions.

Les contraintes budgétaires actuelles des collectivités annoncent une stagnation, voire une diminution de leurs aides. Aussi, il paraît nécessaire que l'IEAC œuvre à la diminution de sa dépendance aux aides publiques en développant davantage les activités générant du chiffre d'affaires, quitte à se doter de moyens de production supplémentaires.

La question de la surface des locaux disponibles devient cruciale pour permettre la prise de décision qui résulte de ce choix à réaliser à très court terme.

B. Le bilan, période 2006 à 2009

Le bilan 2009 porte les traces du « choc » financier que l'exposition « continent céramique » a fait peser sur l'IEAC : des pertes nettes de – 31 K€ en 2007 et – 5 K€ en 2008 ont été enregistrées, ce qui a généré un fonds de roulement temporairement négatif en 2007 (- 7 K€).

Aussi, bien que sur l'ensemble de la période sous révision montre une structure de bilan équilibrée, il faut constater que la situation s'est fragilisée :

- Le fonds de roulement est stable : 17.4 K€ en 2009, pour 18.8 K€ en 2006 ; cependant, le report à nouveau négatif généré en 2008 n'a pas été résorbé en 2009 : il reste négatif à – 23 K€.
- Le besoin en fonds de roulement est apporteur de ressources, puisque le délai de paiement des dettes circulantes est supérieur au délai d'encaissement des créances ; cependant, cette ressource s'est fortement amoindrie entre 2006 et 2009 : il passe de – 33.9 K€ (2006) à – 0.4 K€ en 2009.
- En conséquence de ces deux évolutions, la trésorerie s'est fortement contractée, passant de 53 K€ en 2006 à 18 K€ en 2009 (soit 1 mois de charges de fonctionnement hors dotations) : les liquidités sont donc très limitées.

C. Le compte d'exploitation, période 2006 à 2009

Globalement, l'exploitation montre très bien l'impact de l'exposition « continent céramique » : en 2007, les charges ont augmenté plus de 5 fois plus vite que les recettes, alors qu'en 2008 et 2009, les charges ont augmenté 2 fois moins vite que les produits ; ce dernier indicateur montre, d'ailleurs, le souci de la direction de l'IEAC de maîtriser ses frais.

Les principales évolutions sont les suivantes :

	2006	2007	2008	2009	Variation période
Recettes	202 019 €	213 999 €	187 760 €	209 714 €	+ 3.8 %
<i>Variation annuelle</i>		+ 5.9 %	- 12.3 %	+ 11.7 %	
Dont Recettes propres	107 179 €	69 441 €	91 159 €	97 951 €	- 8.7 %
<i>Variation annuelle</i>		- 25.7 %	+ 31.3 %	+ 7.4 %	
Dont subventions	94 840 €	144 558 €	96 601 €	111 763 €	+ 17.8 %
<i>Variation annuelle</i>		+ 53 %	- 23.8 %	+ 16 %	
Charges exploitation	191 263 €	248 512 €	195 685 €	209 553 €	+ 9.6 %
<i>Variation annuelle</i>		+ 30 %	- 21 %	+ 7 %	
Dont achats et charges	60 722 €	115 451 €	51 167 €	50 738 €	- 16.5 %
<i>Variation annuelle</i>		+ 90 %	- 55.7 %	- 0.9 %	
Dont masse salariale	103 077 €	103 824 €	122 042 €	124 441 €	+ 20 %
<i>Variation annuelle</i>		+ 0.7 %	+ 17.5 %	+ 1.9 %	
Achats de matières	28 390 €	20 031 €	11 738 €	20 742 €	- 27 %
<i>Variation annuelle</i>		- 29.5 %	- 11.5 %	+ 76.7 %	
Résultat net	12 411 €	- 30 793 €	- 5 016 €	4 384 €	

Sur la période considérée, on peut constater que l'année 2008 a présenté une rupture, provoquée par une contraction forte des recettes (- 23.8 %), insuffisamment compensée par la contraction des dépenses (- 21 %).

En fait, l'équilibre s'est trouvé fragilisé par une augmentation de la masse salariale (+ 17.5 %) qui est venue surcompenser les efforts importants en matière de maîtrise des achats et charges externes (- 55.7 %) ; cette augmentation de la masse salariale provient du passage à temps plein de la fonction de secrétariat – accueil (il convient de rappeler que l'effectif administratif de l'IEAC est passé ainsi de 1.3 équivalent temps plein à 1.8).

Le poste achats de matières est important : il représente le montant des matières achetées pour permettre d'alimenter en matériaux les activités de formation, de stages ouverts au public et l'activité des artistes en résidence. L'IEAC a visiblement atteint ce qu'il était possible de faire en terme de maîtrise du niveau des stocks de matières, d'où l'augmentation constatée en 2009.

Sur la période, malgré les variations annuelles, on remarque que les recettes propres ont progressé de + 3.8 %, alors que les subventions perçues ont progressé, elles, de + 17.8 %. Ainsi, la poids des aides publiques est-il passé de 49.6 % des recettes totales en 2006 à 53.3 % en 2009.

Au-delà du fait que cette évolution financière traduit bien les difficultés rencontrées par l'IEAC pour financer aisément des événements d'envergure, si l'on rapproche ces chiffres du contexte de l'association (chapitres 7 & 8 infra), la question de la conquête d'un nouveau chiffre d'affaires propre se pose.

En effet, si l'actuelle convention -qui a programmé la hausse régulière des aides versées- devait être renouvelée, il est quasi certain que les montants proposés par les collectivités seront, au mieux stables, voire en régression, compte tenu des fortes pressions budgétaires que connaissent actuellement les finances publiques.

En conséquence, la rigueur affichée en terme de maîtrise des dépenses doit maintenant s'accompagner d'un effort en direction d'activités susceptibles de développer le chiffre d'affaires propre, à coût marginal très faible, voire nul. L'enjeu de surface des locaux disponibles devient ici crucial.

Il semble également que si des moyens humains supplémentaires devaient être mobilisés, ce devrait être en priorité des moyens productifs de chiffre d'affaires (par exemple : augmenter le nombre d'heures des intervenants, trouver des formateurs au régime de temps partiel choisi ...). Cette conclusion diffère de la suggestion proposée par la précédente analyse (cf paragraphe 8.A, infra) qui suggérerait de se doter de moyens structurels (médiateur et attaché de direction artistique).

5. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT STATUTAIRE

A. Synthèse des éléments du fonctionnement statutaire

Statutairement, les instances décisionnelles sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration et le bureau du conseil d'administration.

L'assemblée générale est composée de toute les catégorie de membres de l'association, elle se réunit au moins une fois par an.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chacun ne pouvant détenir plus de 3 voix, la sienne comprise ; il est stipulé (article 13, alinéa 4) que « *seuls les membres présents ont droit de vote des résolutions* » et que « *un membre absent ou empêché peut donner à un de ses collègues mandat de le représenter* ».

Les assemblées générales extraordinaires ne peuvent valablement délibérer que si le quorum de la moitié + 1 de membres présents ou représentés est atteint, et la décision doit être prise par la majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration est composé de 7 à 12 membres élus par mandat de trois ans par l'assemblée générale. Il se réunit au moins une fois par semestre. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chacun ne pouvant détenir plus de 3 voix, la sienne comprise. Le quorum requis est de 50 % de présence effective de ses membres.

Le bureau du conseil d'administration est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier ; il est élu par le conseil d'administration. Il se réunit, sur convocation du Président, chaque fois que l'exige la marche de l'association.

B. Conclusion générale sur l'analyse du fonctionnement statutaire

Globalement le fonctionnement général des instances statutaires est satisfaisant.

Quelques points de formalisation sont cependant perfectibles, notamment dans la clarification du vote des décisions et de la présence des participants (par exemple : enregistrement des pouvoirs) et des pièces administratives liées à la constitution du registre de décision des organes décisionnaires.

Quelques aspects fondamentaux doivent cependant être revus :

- L'arrêté des comptes par le conseil d'administration, et l'approbation des procès verbaux ;
- La problématique du quorum des Assemblées Générales Extraordinaires ;
- L'approbation du programme d'activité annuel par l'Assemblée Générale ;
- L'arrêt de la désignation des membres sortants du Conseil d'administration par tirage au sort annuel.

La mise en place des mesures correctives proposées (voir analyse détaillé ci-après) peut être progressive. En ce qui concerne la dernière assemblée générale extraordinaire, le problème étant structurel, il vaut mieux prévoir d'organiser une nouvelle assemblée extraordinaire si l'association décide de modifier ses statuts, selon le schéma proposé au paragraphe C, infra.

C. Fonctionnement de l'assemblée générale

Les assemblées générales sont tenues conformément aux stipulations. Les procès verbaux existent et l'assemblée statue sur les éléments relevant de ses pouvoirs : approbation du procès verbal de l'assemblée précédente, rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, approbation des comptes, quitus au trésorier, programme d'activité, désignation des administrateurs, fixation des cotisations des membres, etc.

Remarques de forme

- La feuille d'émargement n'est pas jointe au procès verbal de l'assemblée. De même, l'original du PV, signé des autorités compétentes semble ne pas être détenu par l'association dans ses registres, mais conservés par le secrétaire de l'assemblée.
- La mention des pouvoirs n'apparaît pas dans le procès verbal, bien que des formulaires signés existent et sont annexés au PV. De même, dans certains cas, les pouvoirs en blanc ne sont pas attribués, ce qui ne permet pas de s'assurer dans tous les cas du respect de la règle du maximum de 3 voix par personne ; par exemple, pour l'AGO du 11/04/2008, les registres gardent la trace de 9 pouvoirs, dont 4 seulement mentionnent leur détenteur, les 5 pouvoirs en blanc ne portent pas la mention de la personne mandatée.
- Bien que globalement, le vote soit clairement enregistré (résolution ou « proposition adoptée à l'unanimité », ou « résolution adoptée, 3 voix ont décidé de ne pas voter cette résolution »), les rapports d'activités ne sont pas aussi clairement approuvés : en terme de présentation du PV, il est souvent marqué, en titre : approbation du rapport d'activité, puis le texte développe ledit rapport : il manque donc la formule expresse « rapport adopté à ...[unanimité ou nombre d'abstentions et/ou de votes contraires] ». De même, dans quelques rares cas, des décisions ne sont pas formellement approuvées : exemple : la fixation de la cotisation lors de l'AG du 27/09/10.

Remarques de fond

L'IEAC connaît, comme nombre d'autres associations, des difficultés pour réunir un nombre de membres significatif lors des AG. Cependant, les statuts ne prévoyant pas de quorum pour les assemblées générales ordinaires, cela ne pose pas de difficultés particulières pour la validité des décisions prises.

Cependant, les décisions prises par l'AG extraordinaire sont, elles, soumises à un quorum de présence des membres et à un calcul de majorité clairement exprimé par les statuts. Compte tenu des éléments consultés, **il apparaît que les décisions de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 11/04/10 ne sont pas strictement valides eu regard des règles de fonctionnement de ce type d'assemblée.**

Renouvellement des membres du conseil d'administration : chaque année, l'assemblée générale effectue un tirage au sort des membres du CA qui doivent être renouvelés. **Cette habitude n'est pas conforme aux statuts.**

En effet, l'article 9, alinéa 2 précise que la durée du mandat est de trois ans ; le même article, alinéa 3 indique que le conseil d'administration est renouvelé par tiers tous les ans ; enfin, le même article, indique que durant les 2 premières années, il est instauré un tirage au sort pour désigner les membres sortants. Ainsi, la pratique permanente du renouvellement par tirage au sort peut amener, selon les aléas du tirage au sort, à désigner des administrateurs dont la durée de mandat est inférieure ou supérieure à la durée statutaire.

Enfin, les statuts prévoient un vote à **bulletin secret pour le renouvellement des administrateurs** : le libellé de procès verbaux montrent que **cette stipulation n'est pas respectée.**

Par ailleurs, le **programme d'activité de l'année à venir n'est pas, non plus, formellement approuvé** par l'assemblée, ce qui fragilise la sécurité opérationnelle de la politique menée par le conseil d'administration et, par conséquent, de l'équipe de direction.

Enfin, les statuts prévoient, à l'article 10 alinéa 8, que le rapport financier présenté à l'assemblée doit mentionner **les frais de mission, déplacement ou représentation payés aux membres du conseil d'administration** au cours de l'année : sauf erreur de lecture des documents disponibles, **cette clause n'est pas respectée.**

Recommandations

L'association doit détenir dans son registre des assemblées, les documents originaux et signés des procès verbaux, accompagnés des listes d'émargement et des pouvoirs dûment complétés.

L'association doit veiller à systématiquement formuler l'existence des pouvoirs donnés et des personnes mandatées, à côté de la liste des participants.

L'association doit veiller à faire formellement enregistrer toutes les décisions, en indiquant le résultat du vote (unanimité ou « nombre de voix pour, nombre d'abstentions et/ou nombre de voix contre »).

Il est nécessaire de faire approuver clairement non seulement le rapport d'activité, mais également le programme d'action de l'année à venir.

Si certains points à l'ordre du jour ne sont pas destinés à prendre des décisions mais plutôt à ouvrir des débats ou à informer l'assemblée, il vaut mieux utiliser le mécanisme des communications à l'assemblée.

Ce système est très simple : le Président présente un rapport de communication, conduit les débats ou recueille les réactions, et les membres de l'assemblée lui donnent acte de la communication (ils ne peuvent voter ni pour, ni contre, s'agissant d'une communication).

Le procès verbal annotera, en suite du rapport, la mention : « les membres présents ou représentés donnent acte au Président de cette communication ». L'exemple type de ce mécanisme pourrait être la communication aux membres de l'assemblée des frais remboursés aux membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne le renouvellement par tiers du conseil d'administration, il est proposé de s'aligner sur le résultats des élections des trois dernières années ; lors de la prochaine AG (2011), les membres sortants seront les membres élus en 2008 ; lors de l'AG de 2012, les sortants seront les membres élus en 2009 et en 2012, ceux élus en 2010.

Pour résoudre le problème de l'AGE, il serait utile d'étudier la possibilité de créer des collèges de membres ; par exemple : des membres actifs, des membres de soutien (...). L'attribution du statut de membre actif pourrait être ainsi réservé aux membres qui souhaitent s'impliquer réellement dans la vie active de l'association. Seuls, les membres actifs auront le droit de vote, ce qui diminue les contraintes de mobilisation des quorums nécessaires pour de telles assemblées.

Si cette solution ne devait pas être adoptée par l'association, il faudrait alors appliquer les règles prévues par les statuts : convoquer l'AGE, constater le défaut de quorum et convoquer une nouvelle AGE qui peut, alors délibérer sans condition de quorum.

D. Fonctionnement du conseil d'administration

Les conseils d'administration sont tenus conformément aux stipulations. Les procès verbaux existent et le conseil statue sur les éléments relevant de ses pouvoirs. Les conditions de quorum (la moitié au moins des membres présents ou représentés) sont systématiquement respectées.

Remarques de forme

Comme pour l'AG, le registre des procès verbaux doit regrouper les originaux signés des PV, les listes d'émargement et l'attribution des pouvoirs éventuellement donnés par les membres absents.

De même, la présentation générale des rapports doit faire apparaître clairement les pouvoirs éventuellement donnés, et les mandataires désignés par les mandants ou les attributaires des pouvoirs donnés en blanc.

La formalisation de l'adoption des décisions est perfectible (ex. : convention avec la chambre des métiers d'Alsace non expressément approuvée) : mention du résultat du vote (unanimité, ou : nombre d'abstentions, et/ou nombre de voix contre).

Remarques de fond

Outre la remarque faite au sujet du renouvellement des membres du CA par l'AG, quelques points peuvent être améliorés.

Les procès verbaux des précédents conseils ne sont pas soumis ni approuvés. Or, cette approbation des procès verbaux renforce la légitimité des décisions prises collégialement et permet de garantir non seulement la transparence des décisions mais encore la solidarité des décideurs.

Les comptes ne sont jamais formellement arrêtés par le conseil d'administration. Or, la procédure réglementaire est la suivante : le CA arrête les comptes, l'AG les approuve et donne quitus.

Une confusion est parfois faite entre bureau et conseil d'administration (ex. : CA du 11/09/08 : « le bureau approuve le regroupement des comptes bancaires auprès de la seule Banque Populaire » (de plus, la qualification unanimité ou autre modalités d'expression du vote n'est pas mentionnée). Voir, à ce sujet, la remarque au paragraphe 5 ci-dessous.

Recommandations

L'association doit détenir dans son registre des conseils d'administration, les documents originaux et signés des procès verbaux, accompagnés des listes d'émargement et des pouvoirs dûment complétés.

L'association doit veiller à systématiquement formuler l'existence des pouvoirs donnés et des personnes mandatées, à côté de la liste des participants.

L'association doit veiller à enregistrer formellement toutes les décisions, en indiquant le résultat du vote (unanimité ou « nombre de voix pour, nombre d'abstentions et/ou nombre de voix contre).

Enfin, le procès verbal du précédent conseil d'administration et l'arrêté des comptes annuels doivent être formellement soumis et votés par le conseil.

E. Fonctionnement du bureau du conseil d'administration

Dans les faits, le bureau du conseil d'administration n'existe pas. Cette disposition statutaire ne paraît pas particulièrement adapté au cas de l'IEAC, qui fonctionne d'abord au travers d'un conseil d'administration dont la fréquence des réunions et le nombre de personnes présentes permet à l'association de prendre les décisions stratégiques et de gestion courante.

Nous recommandons, à l'occasion d'une prochaine modification statutaire, soit de supprimer cette instance, soit de la rendre facultative.

6. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ET FINANCIER

A. Synthèse du fonctionnement comptable et financier

Structurellement, ce fonctionnement est très simple, puisqu'il repose sur les deux seuls gestionnaires opérationnels de l'association : le Directeur et la secrétaire comptable.

Madame HEIMANN, secrétaire comptable est comptable de métier et peut se prévaloir d'une longue expérience dans ce domaine.

En termes institutionnels, le Président de l'association et le trésorier n'ont délégué aucun pouvoir en matière financière et comptable : c'est au trésorier, sous contrôle du Président, que revient la charge de signer tous les titres de paiement et de viser toutes les documents financiers.

Schématiquement, le Directeur s'occupe de prévoir les dépenses et les approvisionnements, la secrétaire comptable s'occupe, elle, de suivre l'exécution du budget et de payer les factures. Enfin, l'expert comptable valide les écritures et passe les écritures de bilan.

Au quotidien, l'association a très largement recours aux outils Internet pour régler ses dépenses et gérer ses comptes bancaires.

B. Conclusion générale de l'analyse du fonctionnement comptable et financier

Globalement, le fonctionnement comptable et financier de l'association est sécurisant.

Le pilotage s'effectue au moyen d'un tableau de trésorerie annuel, mis à jour au moins 1 fois par quinzaine. Ce tableau donne une très bonne visibilité tant des dépenses déjà réalisées que des dépenses prévues et de l'atterrissage probable de fin d'année.

L'ensemble des pièces justificatives est archivé de manière rigoureuse et claire : sur l'ensemble des points vérifiés, il n'a été constaté aucun défaut de présentation de justificatif.

Cependant, 2 éléments fondamentaux doivent être améliorés :

- bien que le Président n'ait donné aucun pouvoir en matière financière, la majeure partie des opérations comptables s'effectue sans son visa ; de plus, la lecture des statuts montre que les responsabilités financières doivent être prises par le trésorier, sous contrôle du Président ; la situation observée n'est pas conforme et peut générer des risques, tant pour l'équipe gestionnaire que pour le Président lui-même qui n'effectue pas les tâches qu'il a décidé de ne pas déléguer.
- En matière de rémunération du personnel, il est nécessaire d'améliorer la formalisation de l'application de la convention collective des organismes de formation, notamment au travers de la mention des éléments de la grille salariale sur les bulletins de salaires.

C. Détails des points vérifiés et recommandations

Les points vérifiés, de manière aléatoire et par sondage, ont porté sur les salaires, les recettes liées au paiement du coût de la formation par les stagiaires, les paiements dus par les autres bénéficiaires de l'activité de l'association, le paiement des factures d'achat, la mécanique mise en œuvre pour enregistrer et suivre les mouvements comptables liés à la vente d'œuvres exposées par des artistes ou d'anciens élèves, le paiement des intervenants...

Les éléments détaillés ci-après sont concentrés sur les éléments les plus importants, car le résultat des sondages effectués n'a pas révélé de manquement ou d'erreurs.

a) La responsabilité financière au sein de l'IEAC

La plupart des factures sont acquittées au moyen de virements déclenchés par la secrétaire comptable, via Internet : seuls quelques titres de paiements sont signés par le Président, les salaires étant, eux, visés après paiement.

Les statuts donnent les indications suivantes :

- l'article 11 indique que c'est le conseil d'administration qui donne l'autorisation d'agir au Président ;
- l'article 12 précise que le Président dirige les travaux, qu'il doit exécuter les décisions du conseil et, dans ce cadre, peut déléguer ses pouvoirs, après avis du conseil d'administration ;
- l'article 12 précise également que le Trésorier effectue tous les paiements sous la surveillance du Président.

C'est donc au trésorier d'effectuer (de valider) les paiements, à charge pour lui, avec l'assistance des gestionnaires opérationnels, d'organiser la relation de contrôle et de surveillance que doit exercer le Président.

L'association a 2 choix pour revenir à un bon niveau de sécurité de ses actes financiers :

- Soit elle organise un circuit de validation par le trésorier, avant tout paiement, même informatisé ;
- Soit elle organise une délégation de pouvoirs que le Trésorier attribuerait, sous certaines conditions, au Directeur.

Dans tous les cas, il faut revoir cette chaîne de prise de responsabilité, en dotant le Président des moyens de contrôle et en organisant le visa des dépenses en amont du paiement effectif. Une délibération du conseil d'administration, très claire techniquement, sera nécessaire pour organiser cette filière.

Ces recommandations visent à sécuriser l'ensemble des décideurs : en cas d'incident important, la recherche de responsabilité déboucherait, dans la situation actuellement observée, à 2 possibilités de mise en cause des dirigeants :

- recherche d'une responsabilité du Président et du trésorier qui n'effectuent pas les diligences liées aux fonctions qu'il a (ont) décidé de conserver, puisqu'il ne les a (ont) pas déléguées ;

- recherche de responsabilité de l'équipe opérationnelle qui exécute des actes financiers sans être dûment habilitée.

Bien entendu, compte tenu du fait de la faible importance de l'effectif administratif, des mesures simples peuvent être prises afin de ne pas compliquer / alourdir la charge de travail administratif.

b) Les écritures comptables liées aux moyens humains

Les intervenants extérieurs (intervenant ponctuellement) présentent des factures d'honoraires qui sont enregistrées en frais. Cette méthode permet d'éviter toute la mécanique parfois lourde de l'emploi salarié, tout en respectant les règles : en effet, tous ces intervenants sont dûment enregistrés au régime des entreprises (régime des BNC), ce que vérifie l'IEAC avant toute conclusion d'une commande de prestations.

Les intervenants permanents sont tous des professionnels de la céramique, installés à leur compte. Ils ont signé avec l'IEAC un contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel choisi, comportant une durée de travail annuelle minimale, une durée annuelle prévisionnelle, mais pas de durée maximale, l'employeur se réservant la possibilité d'adapter le nombre d'heures aux besoins des cursus de formation.

Le salaire est défini par le taux horaire contractuel multiplié par le nombre d'heures effectivement réalisées. En outre, les intervenants bénéficient d'un remboursement de frais kilométriques de déplacement, basé sur le barème fiscal et calculé par l'administration de l'IEAC.

Ainsi, ces intervenants extérieurs ont-ils le double statut d'entrepreneur individuel (régime des BNC) et de salarié. La convention collective appliquée est celle des organismes de formation.

A priori, les salaires horaires sont fixés par accord entre les parties, et à un niveau apparemment supérieur à celui des grilles de la convention collective, ce que cette dernière semble permettre. Pour autant, il n'est pas certain que les salaires actuellement payés soient restés durablement en cohérence avec les évolutions conventionnelles.

Sur une fiche de paie consultée, la classification et l'échelon n'apparaissent pas.

L'IEAC sous-traite le calcul des paies à l'URSSAF ; cette prestation est gratuite pour l'IEAC et, en plus, elle garantit une grande fiabilité dans l'application des règles liées aux cotisations. L'association conserve la main sur la rédaction des états déclaratifs ; le paiement des salaires s'effectue par virement déclenché par la secrétaire comptable, via Internet.

Il paraît nécessaire de prendre le temps de bien vérifier la conformité de l'ensemble des documents et décisions salariales avec les stipulations de la convention collective.

En effet, bien que les intervenants salariés soient des professionnels indépendants et que leur salaire soit négocié au dessus des grilles de la convention, les règles conventionnelles ont cependant une portée légale.

C'est pourquoi il convient de s'assurer que les stipulations de la convention sont respectées, comme, par exemple : le droit à la formation, l'application des évolutions légales, etc.

Dans cette matière, le risque peut provenir soit d'une situation conflictuelle avec un salarié, soit du résultat d'un contrôle (inspection du travail par exemple).

L'auditeur ayant réalisé la présente évaluation ne possède pas les connaissances techniques pour proposer des recommandations précises : il serait utile que l'association se penche sur cette question, étudie la convention, quitte à se faire conseiller, in fine, par un spécialiste en droit du travail.

Cependant, compte tenu de la dimension de l'association et des relations très directes existant au sein d'une petite équipe, ce travail n'a pas à être fait dans l'urgence ; d'ailleurs, l'ensemble des éventuelles mesures correctrices n'auront pas nécessairement d'impact financier.

c) Les mouvements en espèces

Les mouvements en espèces sont très limités et sont, eux, formellement visés par le Président. Ces mouvements sont clairement enregistrés et relèvent principalement du « budget argent de poche » attribué aux étudiants polonais qui viennent en stage à l'IEAC dans le cadre d'une convention d'échange.

d) L'encaissement des recettes

Chaque personne devant s'acquitter d'un paiement à l'IEAC est répertoriée individuellement ; l'IEAC peut ainsi connaître à tout moment le solde de sa créance vis-à-vis de ses « clients ». Si l'organisation administrative en découlant nécessite de la rigueur et de l'organisation, elle a l'avantage très important de connaître avec précision la situation et d'éviter les erreurs.

Lorsque l'IEAC sert d'intermédiaire dans la vente d'une œuvre vendue dans le cadre d'une action que l'association a organisée, il est prélevé une commission. Cette commission est payée au moyen d'une facturation présentée par l'artiste vendeur : le prix de vente encaissé est différent du prix de vente perçu, la différence étant comptabilisée en recettes pour l'IEAC. Ce mécanisme permet à l'IEAC de ne pas se trouver en situation de négociant, donc de préserver son statut de non assujetti à la TVA.

7. EVALUATION DU RESPECT DE LA CONVENTION

A. Synthèse de la convention en cours

La convention de partenariat et de financement pour la période 2008 / 2010 a été signée le 18 juin 2008, par La Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Guebwiller, la Communauté de Communes de la région de Guebwiller et l'IEAC.

Cette convention est très dense en terme d'objectifs, puisqu'elle n'assigne pas moins de 4 axes généraux, décomposés en 13 sous objectifs.

Les 4 axes sont :

- Formation et sensibilisation des publics aux arts céramiques ;
- Diffusion et promotion de l'art céramique ;
- Développement culturel du territoire et ouverture à l'international ;
- Développement économique du territoire.

En face de ces fortes attentes, les financements sont les suivants :

	2008	2008	2010
Région Alsace	35 000 € + 6 000 € (équipement)	37 000 € + 3 900 € (équipement)	40 000 € + 2 600 € (équipement)
Conseil Général 68	35 000 €	40 000 €	45 000 €
Communauté de Communes	10 000 €	15 000 €	20 000 €
Ville de Guebwiller	5 000 €	7 000 €	7 000 € + 10 000 € pour évènement exceptionnel
TOTAUX (maxi)	91 000 €	102 900 €	114 600 €

Dans son préambule, la convention précise que les objectifs et les moyens nécessaires au développement des axes définis s'inscrivent dans la perspective d'une implantation éventuelle sur le site de l'ancienne filature GAST à Issenheim (page 2, avant dernier alinéa du préambule).

B. Conclusion générale de l'analyse de l'application de la convention

D'une manière générale, les actions menées par l'IEAC respectent les engagements répertoriés dans la convention, pour les axes 1 et 2 (formation / sensibilisation, diffusion / promotion).

Cependant, les moyens humains, matériels et financiers ne permettent pas de développer le projet tel qu'il a été défini par les signataires. Plus particulièrement, les axes 3 et 4 (développement culturel et économique du territoire) sont non seulement pas quantifiés, mais en plus ils peuvent difficilement être atteints dans la situation actuelle. Malgré ce dernier constat, il est possible de dire que l'IEAC en maintient l'esprit et obtient des résultats, notamment en terme d'ouverture à l'international.

En d'autres termes, les moyens attribués à l'IEAC l'empêchent structurellement d'atteindre ses objectifs : les écarts constatés ne proviennent pas d'une dispersion vers d'autres activités ou d'autres objectifs que l'association se serait fixés en marge de la convention.

Si une nouvelle convention devait être signée, il est proposé de supprimer les axes 3 et 4 qui sont très difficilement mesurables et quantifiables : ces notions de développement économique et touristique du territoire peuvent être aisément inclus dans les principes généraux exposés en préambule.

Par contre, une exigence de précision pourrait être insérée quant aux statistiques de fréquentation des expositions et autres événements organisés, sachant que cette exigence s'adresse à tous les partenaires (collectivités incluses).

C. Analyse détaillée

Le détail des constats est présenté en annexe 1 du présent rapport. Compte tenu de l'ampleur des réalisations, l'analyse détaillée présentée ici se limitera aux principales conclusions, axe par axe.

Axe n° 1 : Formation et sensibilisation des publics aux arts céramiques

Premier sous objectif : Développer le cursus de formation en recherchant son homologation par le ministère de la culture.

Sur la période observée, le cursus de formation a connu un niveau d'activité stabilisé aux alentours de 8 étudiants, notamment pour tenir compte de la contrainte des locaux disponibles et de la compatibilité des exigences matérielles d'un tel cursus (plages horaires, disponibilité des salles et des matériels) avec les autres activités déployées par l'IEAC.

Second sous objectif : obtenir une homologation.

Le processus d'homologation (niveau Bac + 3) a échoué, juste avant l'entrée en vigueur des processus de certification.

L'objectif de la direction de l'IEAC est d'impulser une démarche de certification auprès du Ministère de la Culture, mais la constitution d'un dossier est complexe et nécessiterait le recours à des consultants spécialisés : le budget en est évalué à 15 K€, somme dont ne dispose pas l'IEAC.

Troisième sous objectif : favoriser des partenariats et projets pédagogiques avec les écoles supérieures d'art de la région, le cas échéant en partenariat avec l'Education Nationale.

Cet objectif est atteint, car il existe des liens croisés entre l'école des Beaux Arts de Mulhouse, l'école des Arts Décoratifs de Strasbourg et l'IEAC.

Ainsi, l'IEAC assure des interventions ou des suivis d'étudiants dans ces deux écoles qui, en contrepartie, interviennent également à l'IEAC, ou accueillent ponctuellement des étudiants IEAC.

Quatrième sous objectif : mise en œuvre d'actions de formation / sensibilisation / pratique / destinées au public scolaire, en portant une attention nouvelle au public collégien.

Durant la période sous revue, 18 actions ont été menées, tant sous forme de workshop que sous forme de stages d'initiation. En moyenne, chacun de ces événements a réuni entre 9 et 15 participants.

Ces stages sont aussi suivis par les étudiants de l'IEAC (ils sont inclus dans le cursus) ; la facturation de ces stages aux stagiaires extérieurs permet généralement d'équilibrer le coût de l'organisation de l'évènement (indemnités et frais d'hébergement payés à l'artiste invité).

Enfin, l'IEAC respecte une programmation annuelle de stages de courte durée, destinée au grand public : durant la période sous revue, cette programmation a offert 14 stages de différents niveaux à différents publics.

Là encore, l'organisation de ces stages dépend étroitement de la capacité d'accueillir des participants en fonction des espaces et des matériels disponibles et selon la planification des cours dispensés aux étudiants de l'IEAC et de l'organisation des événements (workshops, stages ouverts aux initiés, résidence d'artiste, ...).

En ce qui concerne l'action en direction des établissements scolaires, si des actions sont régulièrement conduites avec des écoles primaires, la cible des collèges n'est pas atteinte. Il semblerait, d'après le témoignage de la direction, que cela provienne du fait que les collèges sont orientés vers d'autres types d'activités : ils n'ont donc pas de temps et de moyens à consacrer à un projet relevant des compétences de l'IEAC. Néanmoins, un projet est en cours d'élaboration avec le collège de BUHL pour l'année scolaire 2011.

Axe n° 2 : Diffusion et sensibilisation des publics aux arts céramiques.

Premier sous objectif : favoriser la diffusion en s'appuyant sur un réseau de partenaires culturels.

Le tableau de composition du réseau présenté en annexe 2 permet de visualiser l'étendue du réseau créé par l'IEAC.

Second sous objectif : Etudier la faisabilité d'un événementiel à l'horizon 2010.

Cet objectif a été, pour l'instant, abandonné : le dernier événement organisé (continent céramique) a montré toutes les limites de l'IEAC en matière d'organisation de ce type d'événement : pas de moyens matériels, pas de lieux emblématiques et respectueux des invités, pas de moyens humains et financiers suffisants (les déficits d'exploitation de 2007 et 2008 ont été générés par cet événement et le rythme du paiement des subventions qui y étaient attachées).

Troisième sous objectif : programmer des expositions qui contribueront au développement culturel et économique local, notamment en lien avec les acteurs culturels du territoire.

L'IEAC organise régulièrement des expositions. Ses partenaires locaux sont le musée Théodore DECK et les Dominicains de Haute Alsace.

L'évaluation de l'atteinte de cet objectif est impossible : il n'existe pas de données permettant de mesurer l'affluence à ces événements, ni de données permettant de cibler les résultats en matière de développement économique : combien de visiteurs sont-ils venus à Guebwiller et ont consommé des prestations et des services marchands à l'occasion de ces expositions ?

Deux éléments ressortent cependant : l'IEAC parvient à faire vendre des pièces et ses liens étroits avec le musée Théodore DECK ont permis de faire évoluer sensiblement cette institution en termes de mise en valeur des collections et de création de thématiques régulièrement renouvelées.

Quatrième sous objectif : Favoriser les résidences d'artistes et des événements liés, destinés à promouvoir l'art céramique et les pratiques artistiques.

3 artistes ont été accueillis en résidence. Cependant, l'ambition de ces résidences a été considérablement amoindrie par la capacité d'accueil de l'IEAC qui ne peut que proposer des résidences à des artistes ayant des projets de dimension maîtrisable : c'est-à-dire n'empiétant pas sur les contraintes de la vie de l'IEAC (disponibilité des locaux et des matériels).

Axe n° 3 : Développement culturel du territoire et ouverture internationale.

Premier sous objectif : renforcer le label « Pays d'art et d'histoire ».

Il n'existe pas de données précises permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif, voire de l'objectiver.

Cependant, le réseau en place, la provenance des artistes et des étudiants, la présence de l'IEAC dans des revues spécialisées, permettent de penser qu'effectivement cet axe se développe.

Second sous objectif : poursuivre et développer les synergies entre diverses structures poursuivant les mêmes buts, à l'échelle nationale et internationale.

Cet objectif est atteint : outre les partenaires régionaux et nationaux, des partenariats actifs ont été noués avec la Pologne et le Québec.

Troisième sous objectif : conforter la dynamique autour du médium terre afin d'ouvrir le champ des connaissances et des pratiques.

L'IEAC a développé une forte activité diversifiée (voir annexe 2), qui permettent de mettre en contact le public avec les différents aspects et toute la richesse du médium terre.

Bien que cet objectif n'est pas mesurable, on peut considérer que la variété des thèmes de stages, la variété des artistes invités et l'éventail des matières « médiums » proposées concourent à l'atteinte de cet objectif.

Cependant, le projet global de l'IEAC n'évoluant pas dans le sens attendu, de nombreux pans des activités possibles ne sont pas développés : céramique et urbanisme, céramique et mobilier urbain, céramique et mode, etc.

Axe n° 4 : participer au renforcement économique du territoire.

Premier sous objectif : contribuer au développement économique local du territoire de Guebwiller en favorisant son attractivité.

Il n'existe pas de données précises permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif, voire de l'objectiver.

Second sous objectif : Constituer un pôle de formation et un centre de ressources dans le milieu des arts céramiques.

En tant que telle, la réalisation de ce pôle est suspendue, faute de moyens matériels.

Pour autant, l'activité de l'IEAC en constitue un embryon apparemment reconnu par les spécialistes, ce qui signifie que l'évaluation de cet objectif repose davantage sur des considérations de stratégie à long terme et de positionnement politique des différents acteurs signataires de la convention. Cet aspect est abordé ci-après.

8. LES ASPECTS STRATEGIQUES ET POLITIQUES

A. Les précédentes évaluations (juin 2007)

Le cabinet COADEC avait été chargé de réaliser l'évaluation de la convention entre l'IEAC et ses quatre partenaires financiers pour la période 2005 / 2007.

Les principaux points relevés ont été les suivants :

- L'IEAC, outre sa très bonne offre de formation, possède de fortes capacités de développement, notamment en matière de sensibilisation des publics.
- L'IEAC fédère plusieurs collectivités autour de son projet, ce qui lui apporte une légitimité supplémentaire (il a déjà une légitimité auprès des spécialistes de la céramique).
- Cependant, faute de moyens humains et matériels et de moyens de communication, il lui est difficile de cadencer les étapes de son développement et de créer des temps forts permettant de fixer les flux touristiques.
- Le renforcement de son financement, en provenance des collectivités et de partenaires privés est nécessaire.

En conséquence, l'étude conclut au fait qu'il faut :

- Attribuer des nouveaux locaux à l'IEAC, dans la logique de projet fondateur ayant rendu cohérente sa présence sur un territoire bénéficiant de label « Pays d'art et d'histoire ».
- Développer les moyens humains, notamment par la création de postes supplémentaires : un assistant à la direction artistique et un médiateur culturel.

In fine, l'IEAC est freiné dans son développement par l'exiguïté des locaux, ce qui, outre la paralysie du projet initial, génère des difficultés à développer une activité génératrice de ressources (ex. : les activités ouvertes au public).

Dans le cadre d'une prochaine convention, la Communauté de Communes de la région de Guebwiller pourrait réfléchir à l'adéquation entre le rayonnement qu'elle souhaite donner à l'IEAC par l'attribution de nouveaux locaux et des moyens financiers mis à disposition.

L'étude conclut, également, sur l'intérêt qu'il y aurait à mener une enquête statistique sur le devenir des anciens élèves de l'IEAC et de statistiques des emplois dans le domaine des métiers pouvant concerner le domaine des arts céramiques, le tout afin d'aider à la définition des orientations des futures promotions et à mieux définir les conditions d'une augmentation du nombre d'étudiants.

L'analyse financière et comptable, conduite par le cabinet RSM-SEGEC, avait conclu à la qualité de la gestion et recommandé de bien comptabiliser les subventions sur leur exercice d'attribution.

B. Synthèse du projet de « pôle des métiers d'art » dans le domaine de la céramique

En 2006, l'IEAC a formalisé un projet global de « pôle des métiers d'art », avec l'appui des collectivités. Ce projet a été bâti en collaboration avec monsieur Loul COMBRES, artiste céramiste et consultant.

Globalement, l'idée force est la suivante : l'évolution des matériaux, des matériels et des techniques permet d'ouvrir très largement la céramique à de nombreuses nouvelles applications dont les débouchés existent (mode et décoration d'intérieur notamment) ou sont à créer (espaces public – mobiliers et sculpture- et objets nouveaux). Pour autant, la réussite du projet dépend de la réussite du maillage entre valeur artistique et capacité à produire des objets, soit purement artistiques, soit « utilitaires » (mode, décoration, ...).

Pour ce faire, il est fondamental de donner une forte imprégnation artistique tant à la formation qu'à la pratique, car le débouché naturel de ce pôle ne réside pas dans sa capacité à fournir de la main d'œuvre pour les industries d'objets manufacturés de grandes séries.

Le pari réside dans l'idée que l'art est capable de répondre à un marché spécifique, suffisamment solvable et attractif pour attirer vers Guebwiller des artistes, des artistes-artisans et, par conséquence, de générer un flux d'affluence touristique et économique lié à l'art en général et à la céramique en particulier.

Très schématiquement, ce projet identifie des opportunités sur 5 plans articulés entre eux :

- développement de la formation en direction de 3 axes nouveaux : céramique et art public, accessoires de mode et lutherie de terre ;
- création d'un centre d'études et de recherche, de nature à faciliter les allers / retours entre formation, recherche et applications ;
- création d'un espace dédié à des ateliers de réalisation : carrelage mural, sculpture et mobilier urbain, décoration d'intérieur ;
- création d'une cité de la céramique devant permettre de créer des espaces de commercialisation et des espaces de communication (expos, symposiums, ...) ;
- création d'un « parc de découverte », dédié à des expositions destinées à mettre les créations céramiques en situation.

En terme de vision politique, un tel projet s'inscrit dans une volonté forte de renforcer l'image et l'attractivité du label « Pays d'art et d'histoire », puisque la Ville de Guebwiller peut s'enorgueillir d'avoir compté, parmi ses ressortissants célèbres, monsieur Théodore DECK, à qui un musée est dédié dans le centre ville.

En 2006, une étude de faisabilité, conduite par le cabinet de l'architecte Gilles-Henri BAILLY avait conclu à l'opportunité de réhabiliter la friche GAST, située à ISSENHEIM. Cette friche avait l'avantage de présenter un bâtiment classé monument historique et des surfaces intérieures et extérieures idéales pour développer le projet dans toute son ampleur et son ambition ; coût estimatif des travaux : 13 M€.

Devant l'ampleur et le coût des travaux, ce projet a été abandonné, et l'IEAC occupe toujours une petite fraction de la friche CARTORHIN située en bordure du centre ville de Guebwiller.

C. La situation observée

a) La position de l'IEAC

Monsieur DIETRICH, Directeur de l'IEAC expose la vision suivante :

- ce projet de pôle est en parfaite symbiose avec la vision que l'IEAC porte sur les métiers de la céramique : il consiste à promouvoir auprès des professionnels une approche simultanée de la vision technique, artistique et esthétique de la pratique des métiers de la céramique. L'objectif est de permettre aux futurs artisans et artistes d'apporter une forte dimension artistique ou esthétique à la conception et à la réalisation des objets qu'ils fabriquent, que ce soit sous l'angle production que sous l'angle création artistique ;
- il s'agit de renforcer leur capacité à aborder les marchés économiques avec une offre clairement différenciée, y compris dans le cadre du développement de cette nouvelle offre en urbanisme et architecture ;
- Le projet, pris dans son ensemble, ne peut être assumé, tant humainement que financièrement, en une seule fois : il faudrait concevoir un développement par phases homogènes ;
- avec des moyens quasiment constants, l'augmentation de surface des espaces disponibles permettrait de donner un nouveau souffle aux résidences d'artistes, aux relations internationales, aux événements de grande échelle. De même, il serait alors possible de développer les actions payantes (grand public et formations courtes) pour lesquelles une forte demande solvable existe mais n'est pas satisfaite ;
- l'exiguïté et la vétusté des locaux actuels brident tout développement du projet et, dans certains cas, sont même de nature à compliquer la gestion de l'activité actuelle (conflits d'usages entre le cursus de formation et les activités ouvertes aux différents publics, vétusté des locaux provoquant, parfois, une hésitation des candidats au cursus de formation ou de certains partenaires) ; pour autant, la friche CARTORHIN peut être utilisée de manière efficace pour construire ce projet de « pôle céramique » à Guebwiller ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants est possible (passer de 8 à 12), et un allongement du cursus par rajout de formations de spécialités après la première année est possible, notamment dans les spécialités du mobilier urbain ;
- le projet reste une réalité et s'appuie sur un potentiel mobilisable : la crédibilité de l'IEAC auprès des spécialistes et le réseau tissé au fil du temps peuvent être beaucoup plus puissamment activés qu'ils ne le sont aujourd'hui ;

- la possibilité de disposer d'un lieu d'exposition permanent permettrait de mieux articuler une présence permanente de l'IEAC au cœur de la Ville, développant ainsi une meilleure connaissance par le public local et régional de l'activité et de la richesse de la création céramique ; un tel lieu permettrait d'inscrire encore plus efficacement l'IEAC dans les actions d'animation de la période de Noël à Guebwiller.

b) La vision de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller

Un entretien avec madame ERNY, Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge des affaires culturelles, accompagnée de madame MODANESE, responsable de service, peut se synthétiser ainsi :

- La Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG) apprécie fortement le travail réalisé par l'IEAC et son Directeur, monsieur DIETRICH.
- La présence de l'IEAC à Guebwiller est tout à fait congruente avec les objectifs du label « Pays d'art et d'histoire ».
- Globalement, ce projet est ambitieux, mais financièrement insoutenable pour la collectivité. Pour autant, la CCRG tient ses engagements financiers et souhaite rester un partenaire de l'IEAC ; elle a cependant atteint les limites financières de ce qu'elle peut donner (20 K€).
- En termes de compétences, la CCRG est orientée davantage vers le patrimoine et ses prolongements touristiques que vers l'action culturelle pure qui est restée du ressort de la Ville de Guebwiller.
- Le projet de l'IEAC n'a pas été retenu dans le contrat de territoire de vie négocié avec le Département du Haut-Rhin, pour des raisons qui n'ont pas été clairement explicitées.
- Par contre, elle est prête à prendre en charge une étude de réhabilitation de la friche CARTORHIN en vue d'agrandir les espaces réservés à l'IEAC, **sous réserve qu'un projet précis lui soit présenté.**

c) La vision de la Commune de Guebwiller

Un entretien avec monsieur Denis REBMANN, Maire de Guebwiller peut se synthétiser ainsi :

- La notoriété de l'IEAC est réelle et forte ; la présence de l'IEAC est un des atouts ayant permis d'enrichir le contenu du label « Pays d'art et d'histoire » et est également cohérente avec l'histoire de la Ville (Théodore DECK).
- Les locaux actuels, mis à disposition par la Ville, avaient vocation à constituer une solution temporaire ; le projet de réhabilitation de la friche GAST étant hors de portée financière, il faut trouver une autre solution qui peut très bien être la réhabilitation de la friche CARTORHIN actuellement occupée par l'IEAC.
- Un projet aussi important doit pouvoir également s'appuyer sur un financement privé, d'où l'idée de créer un fonds de dotation abondé par le mécénat.
- La Ville de Guebwiller restera un partenaire fiable de l'institut et travaille à ce qu'une solution soit trouvée dans un délai de 1 à 2 ans : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Mairie s'investit fortement dans la recherche de partenariats privés et s'apprête à lancer une étude de faisabilité de la friche CARTORHIN.

- Une définition plus précise du projet sera utile pour envisager l'avenir et les options d'aménagement à prendre, sachant que l'enveloppe financière doit être maîtrisée.

d) Mise en perspective

L'analyse des éléments recueillis aboutit à constater un certain paradoxe.

D'une part :

- l'IEAC, au fil des années, a montré sa crédibilité de spécialiste et démontré sa capacité à mettre en pratique ses concepts avec un certain succès, tant au plan local que national ou international ;
- l'ensemble des partenaires estime le projet ambitieux et utile au renforcement du rayonnement du territoire dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » ;
- le développement de certaines activités pourrait s'autofinancer en attirant un public solvable plus nombreux, des activités artisanales et des fonds privés.

D'autre part :

- les locaux actuels figent inéluctablement l'activité de l'IEAC à son niveau actuel, empêchant toute perspective de développement ; ils rendent impossible une offre sérieuse et rassurante pour attirer des activités nouvelles et des financeurs privés ;
- l'investissement projeté n'est pas financièrement soutenable par les collectivités, particulièrement en la période d'incertitude économique et fiscale qui prévaut actuellement ; de plus, bien que l'IEAC soit à l'équilibre, il faut constater que la part des aides publiques a légèrement progressé dans les recettes totales de l'institut (elles sont passées de 47 % en 2006 à 53 % en 2009) : dans ces conditions, le développement d'activités peut-il se faire à soutien financier public constant ?
- L'IEAC pense que la solution passe par un développement progressif du projet initial, les collectivités locales semblent être, elles, en attente d'un nouveau projet structuré.

Il y a bien là matière à constater une forme d'impasse qui, à moins de se contenter de la situation actuelle, amène à se poser la question de la méthode à employer pour faire évoluer le projet afin de le rendre plus directement accessible et réalisable.

Propositions pour l'avenir

Les constats suivants peuvent servir de base à la construction d'une nouvelle approche du projet de l'IEAC :

- la friche CARTORHIN peut être adaptée aux besoins du futur pôle céramique, sous réserve des études techniques nécessaires ;
- il est préférable de construire le projet de pôle céramique en procédant par étapes homogènes, d'importance aisément maîtrisables tant par l'IEAC que par les financeurs ;
- il existe, à court terme des créneaux solvables permettant de développer l'activité propre de l'IEAC, sans augmenter les besoins en matière d'aides publiques au fonctionnement ;

- La Ville souhaite que ce projet prenne forme le plus rapidement possible, à des conditions financières accessibles à tous et ouvertes au mécénat ;
- un moyen complémentaire de générer de l'attractivité économique réside dans la possibilité de développer un espace production/commercialisation : cet aspect pourrait être davantage approfondi ;
- Il n'existe pas de plan d'affaires du projet global et il est nécessaire d'un établir un.

En conséquence, il paraît utile de reconstruire très rapidement les modalités pratiques du déploiement du projet, revu dans ses ambitions architecturales, additionné d'une réflexion approfondie sur un espace de production / commercialisation et étayé par un plan d'affaires permettant d'anticiper les conditions d'exploitation à venir.

Montant des subventions versées			Montant des garanties, avances et avantages en nature				
	2007	2008	2009		2007	2008	2009
Fonctionnement				Garanties			
Investissement				Avances			
Total soutien Conseil Général				Avantages en nature			

Année	2007	2008	2009	Année	2007	2008	2009
Note financière	E	C	D	Note Trésorerie			

Note financière

Ratios				Notes détaillées			
	2007	2008	2009		2007	2008	2009
Fonds de Roulement (%)	38%	103%	293%	Fonds de Roulement	E	C	A
Capacité désendettement (en nb années de CAF)				Capacité de désendettement	A	A	A
CAF (Capacité d'Auto Financement) (€)	-27 921	-750	13 227	CAF	B	A	D
Ecart de variation Charges / Produits	5,42	0,57	0,48	Ecart de variation Charges / Produits	E	A	A
				Garantie et/ou avances			

Note Trésorerie

Ratios				Notes détaillées			
	2007	2008	2009		2007	2008	2009
Trésorerie (en nb j. ch. exploit. hors dot.)	5	73	32	Trésorerie			
Trésorerie globale (en nb j. ch. exploit. hors dot.)	-4	-1	26	Trésorerie globale			
Trésorerie globale (€)	-2 891	-549	14 402				

	2007	2008	2009
Indice de dépendance	3	3	3
Subv.fonctionnement CG+Avantages en nature CG / Produits exploit. hors reprises+Avantages en nature CG			

STRUCTURE :

(en K€)

INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES (IEAC)

Année	ACTIF				BILAN				PASSIF				
	2006	2007	2008	2009	Année	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Immobilisations incorporelles					Fonds assoc. / capitaux propres			15 000	15 000			15 000	15 000
Terrains					Réserves	14 416	26 857	26 857	14 416			26 857	14 416
Constructions					Report à nouveau			-30 793	-23 368			-30 793	-23 368
Matériel et outillages	13 765	9 945	9 140	5 908	Résultat exercice	12 441	-30 793	-5 016	4 384			-5 016	4 384
Autres immos corporelles	1 993	1 123	5 028	3 085	Subventions d'investissement	3 775	4 942	2 609	7 333			2 609	7 333
Immos en cours & av. et acomptes					Provisions réglementées								
S.T. immos corporelles	15 758	11 068	14 168	8 993	S.T. Capitaux propres	30 632	1 006	8 657	17 765			8 657	17 765
Participations & autres titres					Provisions risques								
Créances & prêts					Provisions charges	3 938	3 167	5 972	8 620			5 972	8 620
Autres immobilisations financières					S.T. Prov. risques et charges	3 938	3 167	5 972	8 620			5 972	8 620
S.T. immos financières	0	0	0	0	Fonds dédiés								
TOTAL IMMOS	15 758	11 068	14 168	8 993	Emprunts établis. de crédit *								
Stocks	10 800	9 302	9 802	8 924	Dettes financières diverses	3 268	2 542	60	3 262			60	3 262
Créances clients	14 457	10 685	15 284	22 160	Dettes fournisseurs	21 203	10 279	3 941	2 317			3 941	2 317
Autres créances et apctes versés	15 400	21 601	927	8 851	Dettes fiscales et sociales	24 372	22 526	24 654	25 051			24 654	25 051
S.T. Créances	29 857	32 286	16 211	31 011	Dettes sur immobilisations	3 098	3 098	7 862	3 098			7 862	3 098
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes et acomptes reçus	2 400	9 600	28 181	9 608			28 181	9 608
Disponibilités	52 715	3 566	38 136	17 803	S.T. Dettes Diverses	54 341	48 045	64 698	43 336			64 698	43 336
S.T. Trésorerie	52 715	3 566	38 136	17 803									
Comptes de régularisation	8 781	796	1 010	2 990	Comptes de régularisation	29 000	4 800						
TOTAL BILAN	117 911	57 018	79 327	69 721	TOTAL BILAN	117 911	57 018	79 327	69 721			79 327	69 721

* dont concours bancaires

* dont part < 1 an

Emprunts hors concours bancaires
et part < 1 an

Dettes diverses + emprunts < 1an

0
00
00
054 341
48 045
64 698
43 336

STRUCTURE :

**INSTITUT EUROPEEN DES ARTS
CERAMIQUES (IEAC)**
COMPTE DE RESULTAT (K€)

Année	2006	2007	2008	2009
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	102 657	66 124	85 919	96 046
S.T. chiffre d'affaires	102 657	66 124	85 919	96 046
Production stockée + immobilisée				
Subventions d'exploitation	94 840	144 558	96 601	111 763
Reprises provisions et transfert Charges	1 681	1 818	3 301	275
Autres produits	2 841	1 499	1 939	1 630
Report produits non utilisés				
S.T. produits exploitation	202 019	213 999	187 760	209 714
Achats marchandises				
Variation de stock marchandises				
Achat matières et approvisionnement	28 390	20 031	11 738	20 742
Variation stock matières et approvisionnement	-7 921	1 498	-500	878
S.T achats consommés	20 469	21 529	11 238	21 620
Autres achats et charges externes	60 722	115 451	51 167	50 738
Impôts et taxes	347	3 016	1 316	3 636
Salaires et traitements	73 358	74 651	87 834	89 400
Charges sociales	29 719	29 173	34 208	35 041
Dotation amortissements et provisions /immos	5 249	4 690	4 762	6 470
Dotation provisions actif circulant				
Dotation provisions risques et charges	1 396		2 805	2 648
Autres charges	3	2	2 355	
Engagement à réaliser ressources affectées				
S.T. charges d'exploitation	191 263	248 512	195 685	209 553
Résultat d'exploitation	10 756	-34 513	-7 925	161
Produits de participations				
Produits valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits financiers	460	911	666	137
Reprises sur provisions				
Produit des cessions V.M.P.				
Dotations financières amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées		25	268	12
Charges cessions V.M.P.				
Résultat financier	460	886	398	125
Produits exceptionnels de gestion				
Produits exceptionnels capital	1 225	2 834	2 511	4 098
Reprises sur provisions				
Charges exceptionnelles gestion				
Charges exceptionnelles capital				
Dotations exceptionnelles amort. et provisions				
Résultat exceptionnel	1 225	2 834	2 511	4 098
Participation salariés				
Impôts sur les bénéfices				
A réaliser sur ressources affectées				
RESULTAT	12 441	-30 793	-5 016	4 384

INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES (IEAC)

STRUCTURE DU BILAN

(en K€)

Fonds de Roulement

	2006	2007	2008	2009
FR	18 812	-6 895	461	17 392
Immobilisations	15 758	11 068	14 168	8 993
Capitaux permanents *	34 570	4 173	14 629	26 385

* hors concours bancaires et emprunts < 1 an

Besoin en Fonds de Roulement

	2006	2007	2008	2009
BFR	-33 903	-10 461	-37 675	-411
Actif réalisable	49 438	42 384	27 023	42 925
Passif exigible *	83 341	52 845	64 698	43 336

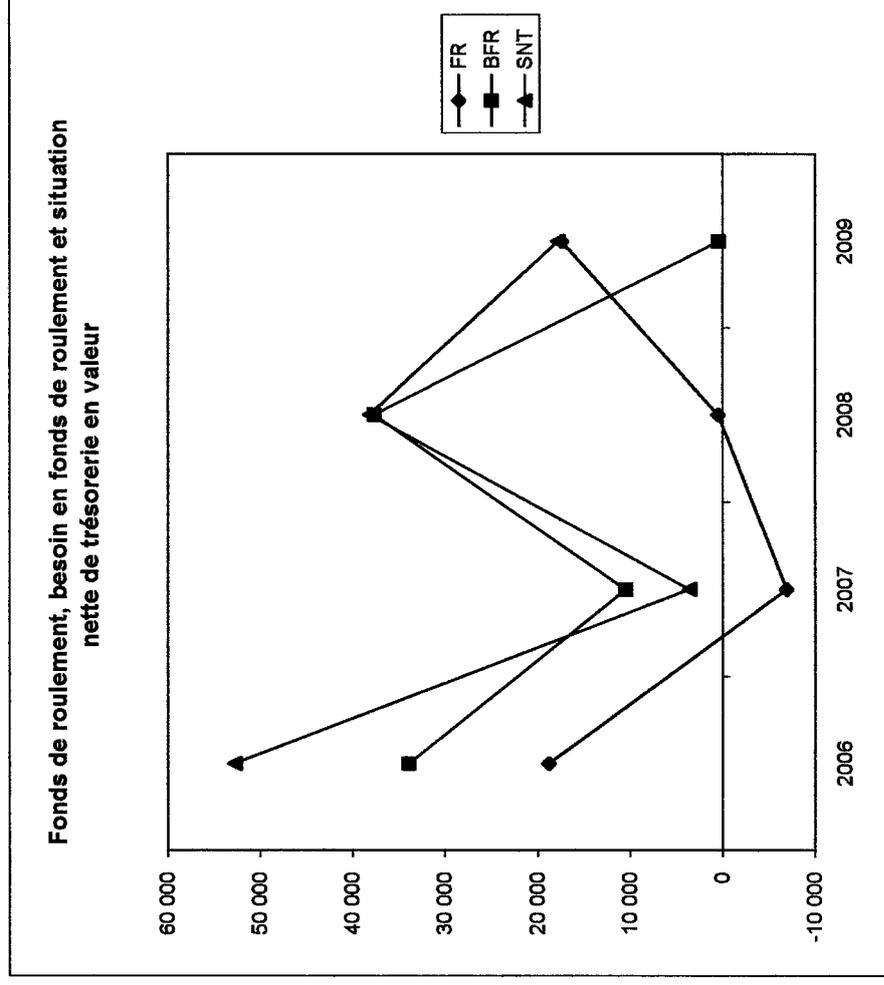
* dettes diverses + emprunts < 1 an + comptes de régularisation

BRF négatif = BFR apporteur de ressources financières

Situation Nette de Trésorerie *

	2006	2007	2008	2009
Trésorerie bilan	52 715	3 566	38 136	17 803
Concours bancaires	0	0	0	0
SNT	52 715	3 566	38 136	17 803
Vérification Trésorerie	52 715	3 566	38 136	17 803

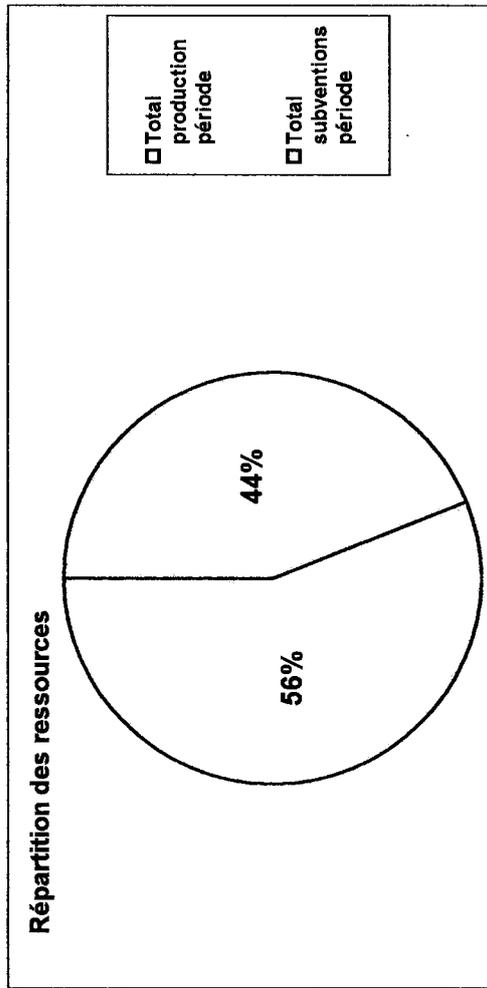
* trésorerie - concours bancaires



INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES (IEAC)

STRUCTURE DE L'EXPLOITATION

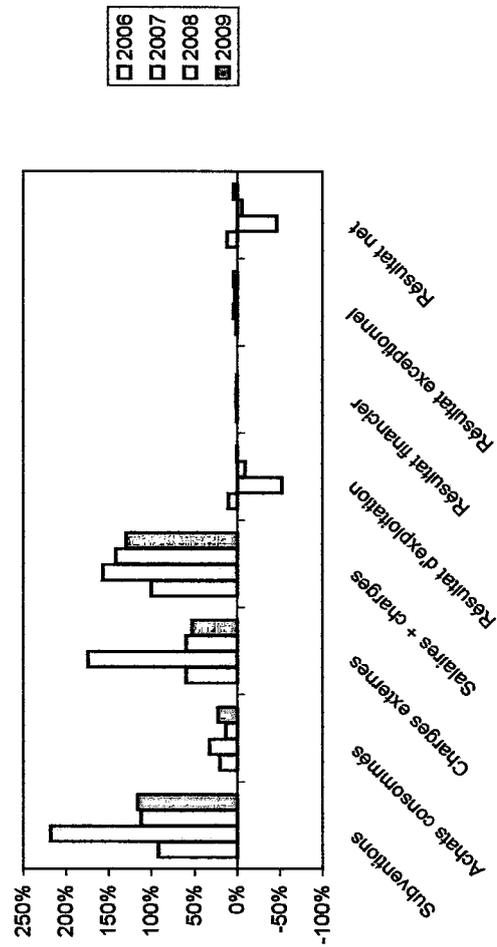
(en K€)	2006	2007	2008	2009
Production de l'exercice	102 657	66 124	85 919	96 046
Achats consommés	-20 469	-21 529	-11 238	-21 620
Achats et charges externes	-60 722	-115 451	-51 167	-50 738
Valeur ajoutée	21 466	-70 856	23 514	23 688
Subventions d'exploitation	94 840	144 558	96 601	111 763
Impôts et taxes	-347	-3 016	-1 316	-3 636
Charges de personnel	-103 077	-103 824	-122 042	-124 441
Excédent brut exploitation	12 882	-33 138	-3 243	7 374
Reprises s/ prov. & transf. ch.	1 681	1 818	3 301	275
Dotations amort. & provisions	-6 645	-4 690	-7 567	-9 118
Autres pdts et charges (net)	2 838	1 497	-416	1 630
Résultat d'exploitation	10 756	-34 513	-7 925	161
Résultat financier	460	886	398	125
Résultat courant avant impôt	11 216	-33 627	-7 527	286



Postes d'exploitation en % de CA

	2006	2007	2008	2009
Subventions	92%	219%	112%	116%
Achats consommés	20%	33%	13%	23%
Charges externes	59%	175%	60%	53%
Salaires + charges	100%	157%	142%	130%
Résultat d'exploitation	10%	-52%	-9%	0%
Résultat financier	0%	1%	0%	0%
Résultat exceptionnel	1%	4%	3%	4%
Résultat net	12%	-47%	-6%	5%
CA	102 657	66 124	85 919	96 046

Postes d'exploitation en % du CA



INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES (IEAC)

SOLVABILITE

(en K€)

	2006	2007	2008	2009
Résultat de l'exercice	12 441	-30 793	-5 016	4 384
+ Dotations amort. et provisions	6 645	4 690	7 567	9 118
- Reprises amort. et provisions	-1 681	-1 818	-3 301	-275
+/- Résultat sur opérations en capital	-1 225	-2 834	-2 511	-4 098
Capacité Autofinancement	16 180	-30 755	-3 261	9 129

(en % des capitaux propres)

	2007	2008	2009
Variation pdts d'exploit. hors reprises	106%	87%	114%
Variation ch. d'exploit. hors dotations	132%	77%	107%

	2006	2007	2008	2009
Capitaux propres	30 632	1 006	8 657	17 765
Emprunts établissements de crédit				
Autonomie financière				

Nota : si CP < 0, calcul non applicable

(en nb de jours de dettes diverses)

	2006	2007	2008	2009
Situation nette de trésorerie	52 715	3 566	38 136	17 803
Dettes diverses	54 341	48 045	64 698	43 336
Liquidité immédiate	349	27	212	148

(en nb de jours de charges d'exploitation hors dotations)

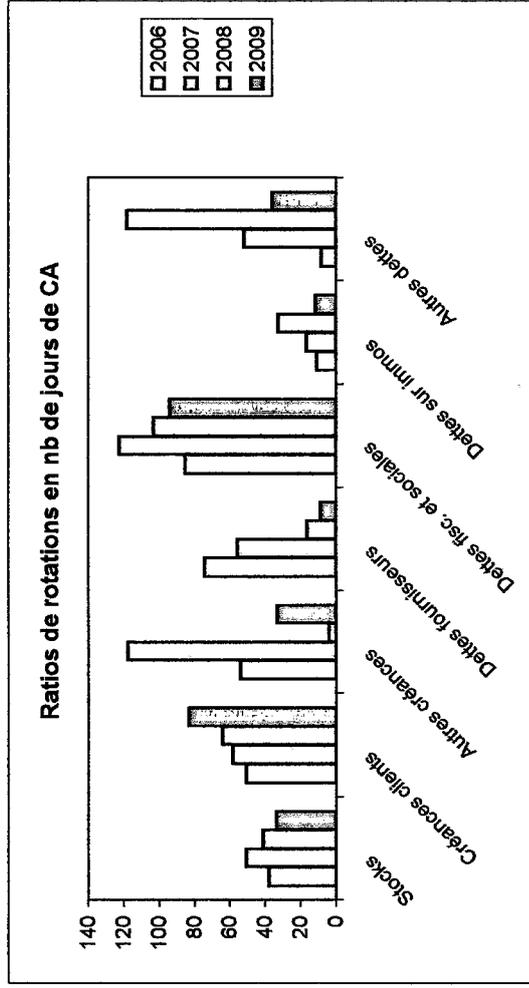
	2006	2007	2008	2009
Charges d'exploit. hors dotations	184 618	243 822	188 118	200 435
Situation nette de trésorerie	52 715	3 566	38 136	17 803
Liquidité	103	5	73	32

	2006	2007	2008	2009
Charges de personnel	103 077	103 824	122 042	124 441
Valeur ajoutée (VA)	21 466	-70 856	23 514	23 688
% Charges Pers. / VA	480,19%	-146,53%	519,02%	525,33%

RATIOS DE ROTATION ET RESULTATS

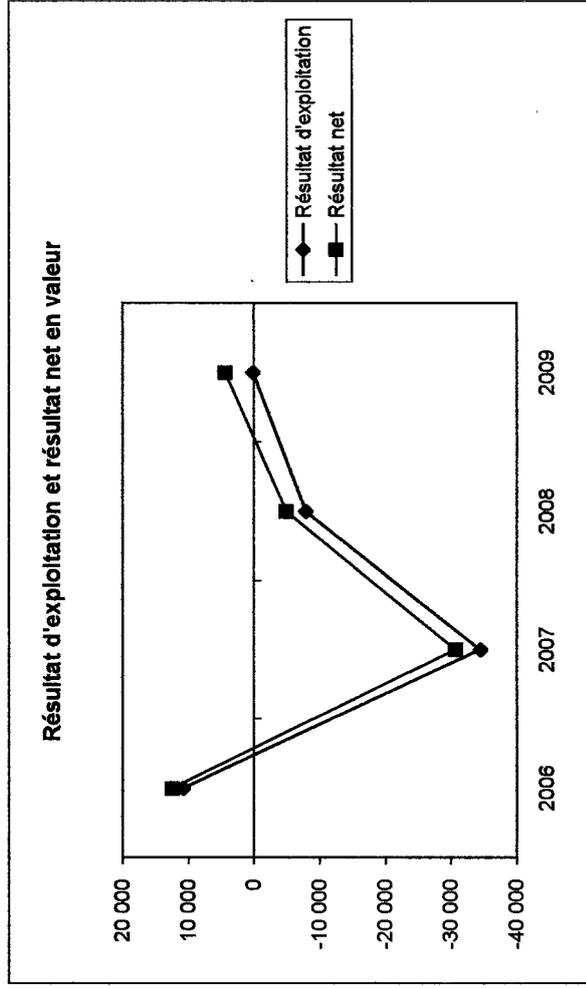
Ratios de rotation en nombre de jours de CA

	2006	2007	2008	2009
Stocks	38	51	41	33
Créances clients	51	58	64	83
Autres créances	54	118	4	33
Dettes fournisseurs	74	56	17	9
Dettes fisc. et sociales	85	123	103	94
Dettes sur immos	11	17	33	12
Autres dettes	8	52	118	36
CA	102 657	66 124	85 919	96 046



Résultats en valeur (K€)

	2006	2007	2008	2009
Résultat d'exploitation	10 756	-34 513	-7 925	161
Résultat financier	460	886	398	125
Résultat courant avant impôt	11 216	-33 627	-7 527	286
Résultat exceptionnel	1 225	2 834	2 511	4 098
Résultat net	12 441	-30 793	-5 016	4 384



AXE 1 : FORMATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS

1) développer le cursus de formation « Créateur en Arts céramiques »

	2008	2009	2010
Nombre élèves	8	8	7
Provenance élèves	Départements : 69, 49, 91, 67 (2), 31, 68 (2)	Département 26, 58, 02, 26, 90, 68 , 63 & 49.	Départements 67 ; 54 ; 42 ; 25 ; 2 X 68 ; 1 Canada
Nombre de débouchés élèves	62 % d'élèves reçus ont une activité liée à leur statut (maison des artistes, artisan céramiste)	75 % d'élèves reçus ont une activité liée à leur statut (maison des artistes, artisan céramiste)	
Autres éléments	7 reçus	8 reçus	

Résultats analytiques

	2007	2008	2009
Recettes	111 740	126 977	129 371
Dépenses	128 814	132 772	133 408
Résultat analytique	- 17 074	- 5 795	- 4 37

Recettes services : 50 400 ; 67 200 ; 69 600

Recettes stages : 5 090 ; 14 165 ; 13 060

2) Obtenir l'homologation par le ministère de la culture

La démarche d'homologation n'a pas abouti ; le projet est maintenant de relancer une démarche de certification auprès du ministère de la culture.

AXE 1 : FORMATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS

3) Partenariats et projets pédagogiques notamment avec les écoles, en lien avec l'Education nationale

	2008	2009	2010
Actions	Quand les enfants colorent leur village	Quand les enfants colorent leur village	Animalia
Public atteint	80 enfants	80 enfants	75 enfants
Lieu	Ecole primaire de HARTMANNSWILLER	Ecole primaire de HARTMANNSWILLER	Ecole primaire Storck GUEBWILLER
Actions			Design culinaire
Public atteint		70 élèves	15 élèves
Lieu		Partenariat Ecole maternelle des bruyères SOULTZ et Dominicains de Haute Alsace	Lycée Théodore DECK Guebwiller
Actions		fresque en l'honneur de Théodore DECK	<i>Projet en cours de définition</i>
Public atteint		Projet abandonné par la collectivité	
Lieu		Ville de Guebwiller:	Collège de BUHL
Actions		Rencontre conférence	
Public atteint		Etudiants en arts décoratifs	
Lieu		Arts décoratifs de Strasbourg	
Actions		Suivi projets étudiants Beaux Arts de Mulhouse	
Public atteint		2	
Lieu		Ecole des Beaux Arts de Mulhouse	

AXE 1 : FORMATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS

4) Mettre en œuvre des actions de formation/sensibilisation et pratique en direction des publics scolaires (tous degrés) en portant une attention nouvelle aux collégiens

Stages	2008	2009	2010
Action	Workshop « design céramique »	Workshop « dedans – dehors »	Couleurs et graphisme (K.Stegmaier)
Public atteint	9	9	11
Action	Maîtrise des émaux de grès	Maîtrise des émaux de grès	Maîtrise des émaux de grès (Y. Le Diuget)
Public atteint	14	8	10
Action	De la forme au décor	Le goût du décor	Workshop (enseignante polonaise)
Ante	9	11	7
Action	Sculpture du vivant (Wayne Fischer)	Terre à papier	Rêves de décor (H. Lathoumétique)
Public atteint	12	15	11
Action	Cuissons primitives	Cuissons primitives	Cuissons primitives
Public atteint)	11	12	11
Action		La plastique du céladon	Terre et papier (K. Stegmaier)
Public atteint		12	11
Action			Signes, symboles et sigillés (T. Dessauvage)
Public atteint			10

AXE 1 : FORMATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS

5) Sensibilisation à la pratique

	2008	2009	2010
Action	Stage débutant / confirmé	Stage débutant / confirmé	Stage de tournage
Public atteint	26	17	8 (limité au nombre de tours disponibles)
Action	Stage perfectionnement	Stage perfectionnement	Céramique
Public atteint	12	6	14
Action	Stage Week-ends	Stage Week-ends	Email
Public atteint	18	14	8
Action	Stages d'été	Stages d'été	Stage « Week end »
Public atteint	Exclu élèves IEAC	6	6
Action			Stages d'été
Public atteint			8 groupes
Action			Technique du plâtre
Public atteint			5

AXE 2 : DIFFUSION ET PROMOTION DE L'ART CERAMIQUE

1) Favoriser la diffusion en s'appuyant sur un réseau de partenaires culturels

Réseau local

a) action et diffusion

- Musée Théodore DECK (programmation d'expositions annuelles)
- Dominicains de Haute Alsace (organisation de jurys, expositions temporaires ...)
- Chambre des métiers d'Alsace (Foire de Mulhouse)
- FREEMA (salons organisés par la FREEMA)

b) Actions pédagogiques

- Ville de Guebwiller
- Education Nationale, via actions « ACMISA » ou « APAC »
- Nef du jouet et musée Bucheneck (Soultz)
- Commune de Wattwiller (fête de l'eau)

c) Divers

- SEMA (jurys)
- Partenariats avec la MACIF Centre Europe
- Partenariats avec la Banque Populaire d'Alsace

Réseau régional

d) action et diffusion

- Réseau START (structure de coordination entre structures organisant des évènements en matière d'art contemporain)
- Espace Malraux à Colmar
- Partenariats avec le Parc Régional Naturel des ballons des Vosges
- Conseil Général (exposition en 2007)
- Région Alsace (exposition en 2010)
- Musée de la céramique de Sarreguemines

e) Actions pédagogiques

- Ecole des Beaux Arts de Mulhouse
- Ecole des Arts Décoratifs de Strasbourg

f) Divers

- Partenariat avec l'espace Fernet Branca de Saint Louis

Réseau National et international

- Convention de partenariat avec l'Académie des Beaux Arts de Wrocklav
- Convention pédagogique avec la Maison des Métiers d'Art de Québec
- Biennal de Châteauroux
- Partenariat avec la Région de Clermont Ferrand (exposition)
- Evènements organisé avec la collaboration d'artistes internationaux (Allemagne, Suisse, Japon et Corée, notamment)
- Partenariat financier avec les Ateliers d'Art de France
- Partenariat avec le collectif national des céramistes

Réseau des liens constitués avec des artistes

a) France

Actions pédagogiques : J.L. Matz ; M. Salavize ; Y. Levasseur ; T. Chagué ; D. Lach ; T. Landault ; M. Delmotte ; C. Lopez ; C. Zablocki ; C. Vanier ; H. Lathoumétié ; L. Combres.

Expositions et actions pédagogiques : J.F. Fouilhoux ; A. Bulliot ; A.M. Scoen ; J. Dupuy ; Ph. Golderidge ; Y. Le Douget ; C. Destieu ; K. Stegmaier.

Expositions : D. Scalbert ; S Yang

Anciens stagiaires de la formation professionnelle IEAC : N. Guesnot ; D. Baumgartner ; J. Bernaudin ; B. Desart ; M. Kathriner ; F. Narduci ; C. Schpilberg ; V. Breyer ; V. Knecht-Vural ; M.C. Gsell-Maechling ; G. Martinet ; C. Mathey ; S. Pellerat ; A. Diby ; M.R. Gutleben ; P. Kobloth ; R. Lasserre ; L. Lindberg ; S. Nizuma ; R. Samson ; F. Ceraudo ; C. Colomba ; P. Jeandon ; J. Ribstein ; M. Thil ; B. Beaune ; V. Couffin ; R. Gisquet ; A. Hauss ; M. Hetterma ; D. Vecchioli ; N. Villelonge ; M. Charlane ; N. Commergnac ; P.O. Coulon ; J. Geffray ; C. Gettlife ; S. Plathey ; A. Roche ; C. Rousseau ; A. Verdier ; V. Châtre- Belle ; C. Couronne ; C. Gryselier ; J. Gérard.

Suisse : A. Annen (expositions et action pédagogique)

Allemagne : J. Brandt (action pédagogique)

Belgique : T. Dessauvage (action pédagogique)

Pologne : Résidence et expositions : A.A. Moayad ; M. Jangrot ; J. Sekula ; M. Kopacz ; J. Sadanowicz ;
Action pédagogique : L. Kupczynska-Jankowiak ; B. Sacharczuk ; K. Koczynska-Kielan.

Etats-Unis : Expositions et action pédagogique : W. Fischer

Corée : Expositions et action pédagogique : G. Han ; M. Park ; J. Kim ; I. Lee ; K. Kang.

Japon : Expositions : E. Asada ; S. Yokoo ; I. Fujiwara ; A. Fujiwara (+ action pédagogique) ; O. Masaho.

AXE 2 : DIFFUSION ET PROMOTION DE L'ART CERAMIQUE

2) Organisation d'un évènementiel en 2010, notamment en symposium en relation avec le futur pôle des arts céramiques

Cet axe a été abandonné, faute de moyens humains et financiers : l'IEAC souhaite pouvoir organiser de tels évènements, mais pas dans les conditions vécues pour « Continent Céramique ».

Résultats analytiques

	2007	2008	2009
Recettes	40 415	25 604	40 342
Dépenses	67 029	32 811	42 734
Résultat analytique	- 26 614	- 7 207	- 2 392

3) Programmation d'expositions contribuant au développement culturel et économique local, notamment en lien avec les acteurs culturels du territoire

Expositions	2008	2009	2010
Titre	Exposition Wayne FISCHER	Exposition Jean-François FOUILHOUX : la plastique du céladon	Exposition « Régions céramiques »
Lieu	Musée Théodore DECK	Musée Théodore DECK	Maison de la Région à Strasbourg
Public atteint			
Titre		Trois artistes pour 2 expositions	Sens dessus Dessous
Lieu		Musée Théodore DECK ; Espace Malraux (Colmar)	Galerie Empreintes à Aydat (63)
Public atteint			
Titre		Galerie de la pièce unique	Galerie de la pièce unique
Lieu		Dominicains de Haute Alsace	Dominicains de Haute Alsace
Public atteint			
Actions	Expo fin d'année élèves IEAC	Expo fin d'année élèves IEAC	Expo fin d'année élèves IEAC
Public atteint			
Lieu	Dominicain de haute Alsace à Guebwiller	Dominicains de Haute Alsace	Dominicains de Haute Alsace

Les statistiques de fréquentation ne sont pas disponibles ; elles ne dépendent pas de l'IEAC, mais du lieu où se tiennent les évènements.

AXE 2 : DIFFUSION ET PROMOTION DE L'ART CERAMIQUE

4) Favoriser résidence d'artistes + manifestations, événements, expositions destinés à promouvoir l'art céramique et les pratiques artistiques

2008 : Emile SATRE

2009 : Claude SAOS ; Christophe HOHLER

2010 : Marie GOUSSET ; René WEBER.

Ces résidences, faute de place, sont limitées à des projets dont l'envergure est aisément maîtrisable, afin de ne pas générer de conflit d'usage des locaux et des moyens techniques avec les étudiants de l'IEAC.

AXE 3 : DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE ET OUVERTURE INTERNATIONALE

Résultats analytiques

	2007	2008	2009
Recettes	56 549	28 607	35 581
Dépenses	43 540	25 597	28 456
Résultat analytique	13 009	3 010	7 395

1) Contribuer à renforcer l'identité territoriale de la région de Guebwiller, dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire

Pas d'éléments statistiques disponibles pour quantifier, voire, tout simplement, objectiver cet objectif.

2) Poursuivre et développer les synergies entre diverses structures poursuivant le même but, dans le domaine de l'enseignement à l'échelle nationale, européenne et internationale à travers des actions de coopération entre divers pays ;

Echange d'étudiants :

2009 : 1 étudiant IEAC à Wroclaw, 1 étudiant de Wroclaw à IEAC

2008 : idem

Echange d'enseignants :

2009 : 1 enseignant IEAC en Pologne (Wroclaw ?), 1 enseignant IEAC en Pologne (Wroclaw ?)

2008 : idem

2010 : échanges avec le Québec : 1 artiste québécoise à l'IEAC, 1 artiste français au Québec.

AXE 3 : DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE ET OUVERTURE INTERNATIONALE

- 3) Conforter la dynamique autour du médium terre afin d'ouvrir le champ des connaissances et des pratiques artistiques en partenariat avec l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine des arts plastiques en général ; participation de l'IEAC à des évènements extérieurs (salons, foires, expositions, écoles d'art ...)**

2008 :

- Fête de l'eau de Wattwiller
- Forum des associations de Guebwiller
- Portes ouvertes
- Participation aux réflexions nationales préparatoires pour sur une nouvelle dynamique des enseignements des arts céramiques en France (Musée de Sèvres).
- Guebwiller stages d'été pour 20 enfants
- Journées professionnelles de Bandol, à Antibes et à Vallauris
- Préparation, pour 2010 d'un évènement européen : la faïence siliceuse, les émaux alcalins et les techniques de cuisson au four à bois (avec l'école de HOHGRENZHAUSEN)
- Préparation partenariat avec Québec
- Préparation partenariat pédagogique avec Ecole Arts décoratifs de Strasbourg

2009 :

- Fête de l'eau de Wattwiller
- Journées professionnelles de Bandol
- Document de vulgarisation de l'œuvre de Théodore DECK (partenariat Nef des Sciences) + conférence au musée Théodore DECK
- Foire de Mulhouse, partenariat Chambre des Métiers Mulhouse
- PNRVB « suivez l'artiste »
- Guebwiller : stages pour enfants : 7 enfants
- Biennale internationale des arts céramiques de Châteauroux : 3 anciens élèves participants
- Participation au congrès des sociétés minières (recherche de partenaires)
- IUFM Guebwiller : découverte des sciences de la terre et des pratiques plastiques de la céramique
- Jury de la SEMA

Non réalisé : coopération avec l'école de Höhrgrenzhausen ; échanges avec le Québec

2010 :

- Fête de l'eau de Wattwiller
- Journées professionnelles de Bandol
- Portes ouvertes en partenariat avec la FREEMA « arts du feu » aux Dominicains de Haute Alsace (octobre)
- Journées d'octobre à Mulhouse avec le service des espaces verts de la Ville de Guebwiller.

AXE 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

- 1) Contribuer au développement économique et local du territoire de Guebwiller en favorisant son attractivité**

Pas d'éléments statistiques disponibles pour quantifier, voire, tout simplement, objectiver cet objectif.

- 2) Constituer un pôle d'excellence de formation et un centre de ressources dans le milieu des arts céramiques**

Ce projet est toujours envisagé, mais un certain nombre d'éléments nouveaux doivent être pris en considération (voir rapport d'évaluation).

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2011-2014

entre

LA REGION ALSACE, LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, LA VILLE DE GUEBWILLER ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER
et

L'INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES

- Vu les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour l'action culturelle
- Vu les statuts de l'Institut Européen des Arts Céramiques, en date du
- Vu le projet culturel et pédagogique de l'Institut Européen des Arts Céramiques validé par l'association en date
- Vu les règlements financiers de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre, d'une part :

- la Région Alsace, représentée par son Président, **M. Philippe Richert**, habilité par délibération du ci-après désignée "la Région"
- le Département du Haut-Rhin représenté par le Président du Conseil Général, **M. Charles Buttner**, habilité par délibération du , ci-après désigné "le Département"
- la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, représentée par son Président, **M. Marc Jung**, habilité par délibération du, ci-après désignée la "Communauté de Communes" ou "la CCRG"
- la Ville de Guebwiller, représentée par son Maire, **M. Denis Rebmann**, habilité par délibération du, ci-après désignée "la Ville"

Et, d'autre part :

- l'Institut Européen des Arts Céramiques, association représentée par sa Présidente, **Mme Edith WEBER**, habilité par délibération de l'Assemblée Générale du 4 avril 2011, ci-après désignée "l'IEAC".

PREAMBULE

En continuité avec le travail effectué depuis plus de vingt années à Mulhouse, l'Institut Européen des Arts Céramiques s'est installé en 2003 à Guebwiller avec le soutien des collectivités publiques.

Dans ce cadre, l'association s'est inscrite dans une dynamique de développement qui l'a conduite à se positionner comme une structure de référence dans le domaine des arts du feu au niveau local, régional, national et international.

Son activité, en harmonie avec un territoire traditionnellement voué aux arts céramiques et labellisé Pays d'art et d'histoire, s'articule autour de la formation professionnelle, la diffusion et la sensibilisation des publics. Elle se traduit par la mise en œuvre de projets pédagogiques, culturels et artistiques, réalisés, le plus souvent possible, en lien et en réseau avec les acteurs culturels locaux et régionaux et développés à l'échelle européenne et internationale.

Dès 2003, la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique s'est opérée dans un cadre contractuel et multi-partenarial. Le dernier contrat (2008/2010) a été évalué à son terme. Les conclusions de l'étude soulignent la mise en œuvre du projet artistique, globalement très

positive, réalisée dans le cadre d'un budget contraint exécuté avec rigueur, qui a contribué à la valorisation des politiques culturelles des partenaires, au rayonnement de la structure à l'échelle régionale et internationale et favorisé les dynamiques locales, culturelles, économiques et touristiques.

L'analyse relève un potentiel de développement directement conditionné à son implantation dans des locaux adaptés et pointe la nécessité d'obtenir l'homologation de son cursus de formation.

Dans ce contexte, l'IEAC a formulé un nouveau projet culturel et pédagogique qui, dans le prolongement du précédent, s'appuie sur l'expérience capitalisée au cours des dernières années et s'inscrit dans une logique structurante pour le territoire.

Il définit ainsi les objectifs et les moyens qui seront nécessaires à sa mise en œuvre à l'horizon 2014 ; la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller ont décidé d'apporter leur soutien à l'IEAC dans le cadre d'un accord, objet de la présente convention.

Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet culturel et pédagogique de l'IEAC à réaliser sur la période 2011/2014 et approuvé par ses partenaires institutionnels (*annexe 1*)
- les montants prévisionnels des aides de la Région, du Département, de la CCRG et de la Ville pour sa mise en œuvre (*annexe 2*)
- les modalités d'évaluation de la convention (*annexe 3*)

Article 2 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de quatre années, à compter du 1^{er} janvier 2011, jusqu'au 31 décembre 2014 et annule toute convention en cours ayant le même objet entre l'IEAC et ses partenaires (Département, Région, CCRG et Ville).

Article 3 – MISSIONS, ORIENTATIONS DES PARTENAIRES ET PROJET CULTUREL ET PEDAGOGIQUE

Les missions de l'IEAC sont définies statutairement : l'association a pour objet de « développer l'Institut Européen des Arts Céramiques, afin de poursuivre et d'encourager toutes les activités artistiques, techniques des arts céramiques et de créer des liens entre toutes les personnes intéressées par cet objet ».

Le projet culturel et pédagogique (*annexe 1*) s'inscrit dans ce cadre et répond aux logiques culturelles de ses partenaires (Région, Département, Communauté de Communes et Ville) privilégiant l'aménagement et le développement culturel, local et économique du territoire et l'accessibilité du public à la culture.

Conformément à ce projet et ses missions, l'IEAC prend des initiatives clairement identifiées et inscrites dans les orientations mentionnées ci-dessus, les projets mis en œuvre devant notamment contribuer à :

1) La formation et la sensibilisation des publics aux arts céramiques

Formation :

- Former des élèves au métier de Créateur en Arts céramiques
- Obtenir la certification du cursus de formation "Créateur en Arts céramiques" par le Ministère de la Culture
- Développer de nouveaux cursus de formation

- S'inscrire dans une dynamique de partenariats pédagogiques, notamment avec le Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts, la Maison des Métiers d'Art de Québec...

Sensibilisation :

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, stages, conférences ou ateliers de pratique en direction des publics, y compris scolaires en lien avec l'Education Nationale (ACMISA...), Jeunesse et Sports...
- Rechercher le développement de projets en direction des collègues.

2) La diffusion et la promotion de l'art céramique

- Favoriser la diffusion, notamment par la programmation d'expositions en s'appuyant sur un réseau de partenaires culturels (Dominicains, Musée Deck, Espace Malraux de Colmar, Musée de Sarreguemines ...)
- S'appuyer sur des résidences d'artistes lors de manifestations, évènements et expositions destinés à promouvoir l'art céramique et les pratiques artistiques.

3) Au développement culturel du territoire et à l'ouverture internationale

- S'inscrire dans la logique d'un projet culturel structurant pour le territoire de Guebwiller en mettant en œuvre des projets, évènements ou manifestations, qui contribueront à renforcer l'identité du Pays d'art et d'histoire, le cas échéant dans le cadre de partenariats avec des acteurs culturels
- S'inscrire dans une dynamique de réseau d'acteurs poursuivant les mêmes buts dans le domaine des arts céramiques à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Article 4 – SOUTIENS PUBLICS

La Région, le Département, la Communauté de Communes et la Ville ont décidé de soutenir le projet culturel et pédagogique de l'IEAC de 2011 à 2014.

A ce titre, ces partenaires s'engagent à financer annuellement le programme d'activités de l'IEAC, en application de son projet culturel et pédagogique tel que défini en annexe 1.

Un échéancier **prévisionnel** est annexé à la présente convention (annexe 2). Les aides financières seront versées sur le compte bancaire de l'IEAC :

Titulaire	Domiciliation	Code Etablissement	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
IEAC	MULHOUSE BRIAND	17607	00001	01195065810	70

1. Pour la Région

a) Une subvention de **40 000 €** est accordée par la Région Alsace à l'IEAC au titre de sa participation à la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique pour l'année 2011.

Pour les années 2012, 2013 et 2014, la Région déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondant à son budget et dans le cadre d'une convention financière annuelle, qui liera uniquement la Région et l'IEAC. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux partenaires.

Modalités de versement :

Pour l'exercice 2011, le versement s'effectuera de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

Dans l'idéal, l'ensemble des pièces nécessaires pour une même demande sera transmis en un seul envoi.

- un acompte de 50 %, après notification de la présente convention, après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association

- d'un relevé d'identité bancaire
 - d'un programme prévisionnel d'activités
 - d'un budget prévisionnel équilibré
- le solde après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association
 - des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1
 - du rapport du commissaire aux comptes
 - du procès-verbal, signé par le représentant légal, de l'Assemblée Générale approuvant lesdits comptes
 - du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel
 - du bilan artistique et culturel de l'année N-1.

b) De plus, une subvention de **2 500 €** est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation au programme d'équipement de l'IEAC pour l'année 2011.

Modalités de versement :

Le versement s'effectuera sur présentation d'états récapitulatifs des dépenses, accompagnés des copies des factures correspondantes, certifiés conformes par le représentant légal de l'association et contresignés par son trésorier.

Par ailleurs, la Région Alsace mobilise régulièrement l'IEAC pour le volet « Métiers d'Art » dans le cadre du plan d'actions Alsace-Québec. Les montants régionaux indiqués en annexe 2 de la présente convention pour ces opérations sont indicatifs.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

2. Pour le Département

Une subvention de **45 000 €** est accordée par le Département à l'IEAC au titre de sa participation à la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique pour l'année 2011.

L'aide départementale est destinée à soutenir en priorité les actions de sensibilisation des publics relevant de sa compétence et le rayonnement des projets sur le territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés et de moyens mutualisés.

Pour les années 2012, 2013 et 2014, le Département déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondant à son budget et dans le cadre d'une convention financière annuelle, qui liera uniquement le Département et l'IEAC. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux partenaires.

Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % au début d'exercice sur la base d'une demande accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre par le représentant légal de l'association
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

3. Pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG)

Une subvention de **20 000 €** est accordée par la CCRG à l'IEAC au titre de sa participation à la mise en œuvre de son projet artistique et culturel pour l'année 2011.

Pour les années 2012, 2013 et 2014, la CCRG déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondant à son budget et dans le cadre d'une convention financière annuelle, qui liera uniquement la CCRG et l'IEAC. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux partenaires.

Modalités de versement :

Le versement de la subvention annuelle sera effectué en une seule fois sur la base d'une demande accompagnée d'états récapitulatifs des dépenses réalisées.

4. Pour la Ville

La Ville de Guebwiller apporte son soutien à l'IEAC en mettant à sa disposition des locaux. Les modalités de leur mise à disposition sont formalisées dans le cadre d'un contrat entre la ville et l'IEAC.

Une subvention globale de **8 000 €** est accordée par la Ville de Guebwiller au titre de sa participation directe pour la mise en œuvre du projet culturel de l'IEAC pour l'année 2011.

Pour les années 2012, 2013 et 2014, la Ville de Guebwiller déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondant à son budget et dans le cadre d'une convention financière annuelle, qui liera uniquement la Ville et l'IEAC. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux partenaires.

Modalités de versement :

Le versement de la subvention annuelle sera effectué en une seule fois sur la base d'une demande accompagnée d'états récapitulatifs des dépenses réalisées.

Article 5 – SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des partenaires de la présente convention et de l'IEAC pour la durée de l'accord. Le comité de suivi est chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Il est informé de l'évolution du projet culturel et pédagogique, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative d'un des partenaires de la présente convention.

Au cours du premier semestre 2014 et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 9, une évaluation du projet culturel et pédagogique pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre pour le compte de l'ensemble des partenaires, sur la base du dispositif en annexe 3.

L'évaluation leur permettra, dans le cadre d'une concertation, d'envisager l'évolution du partenariat pour les années à venir.

Article 6 – OBLIGATIONS

L'IEAC s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics ;

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet culturel et pédagogique ;
- faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par les partenaires ;
- fournir aux partenaires, chaque année :
 - avant le 30 janvier :
un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente
 - avant le 30 juin :
un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi des subventions allouées par les partenaires publics certifiés par un commissaire aux comptes ;

le compte rendu financier propre aux programmes d'activité de l'année précédente
 - avant le 31 décembre :
un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le Conseil d'Administration ainsi qu'un programme d'activité pour l'année suivante
- aviser les partenaires de toute modification concernant :
l'usage des subventions ; les modalités de contrôle de l'usage des subventions se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi les partenaires se réservent la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;

ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)
- faire mention du soutien des partenaires notamment au moyen de leurs logos dans leurs rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, les partenaires pourront suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 7 – MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

Article 8 – RESILIATION

Les partenaires, Région, Département, CCRG et Ville se réservent la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l'IEAC de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Article 9 – RECONDUCTION

Avant la fin du premier semestre de l'année 2014, les signataires se concerteront afin d'étudier les modalités de reconduction de la convention sur la base de l'évaluation prévue à l'article 5.

Article 10 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à trois (3) mois.

Article 11 – AUTRES DISPOSITIONS

- Les trois annexes font partie intégrante de la présente convention établie en cinq (5) originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Pour la Région,
Le Président du Conseil
Régional

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

**Pour la Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller,**
Le Président

Pour la Ville de Guebwiller,
le Maire

Pour l'Institut Européen des Arts Céramiques,
La Présidente

Projet culturel et pédagogique de l'IEAC pour la période 2011 à 2014

En préliminaire au développement de notre projet culturel et pédagogique pour les quatre prochaines années, je souhaite pour mémoire rappeler les grandes lignes du parcours de l'IEAC depuis son installation dans le bassin de vie de la Région de Guebwiller.

- 2003 : Création de l'Association et de l'Institut Européen des Arts Céramiques.
Recherche d'un partenariat public pour accueillir notre structure.
- 2003 : Installation provisoire (prévue pour 2 ou 3 ans) dans les locaux de la Friche Industrielle Carto-Rhin avec l'appui de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.
- 2004 : Début des activités de formation et de diffusion.
- 2005 : Signature de la première convention triennale 2005 - 2007 avec la Région Alsace, le Conseil Général du Haut Rhin, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller.
- 2004 : Participation de l'IEAC à l'établissement du dossier de labellisation du Pays d'Art et d'histoire obtenu en juin 2004.
- 2005 : Etude de faisabilité par la Communauté de Communes concernant la mise en place d'un Pôle des Arts Céramiques dans la friche Gast d'Issenheim.
- 2005 : Présentation du projet pédagogique proposé par Loul Combres sur les conseils de Françoise Sabatier (commissaire européen de la SEMA).
- 2008 : Abandon du projet porté par la Communauté de Communes concernant la friche Gast.
- 2008 : Renouvellement de la convention triennale 2008 - 2010
- 2008 : Engagement du Maire de Guebwiller, Monsieur Denis Rebmann pour porter le projet de développement de l'IEAC.
- 2009 : Engagement du Maire de Guebwiller, Monsieur Denis Rebmann à mettre à disposition de l'IEAC les lieux de la friche Cartorhin.
- 2010 : Proposition de la Ville de Guebwiller de créer un fonds de dotation consacré au développement de l'IEAC.
- 2010 : Rencontre avec le service culturel de la Ville de Strasbourg pour rechercher une possibilité de raccrocher l'IEAC à l'EPCC en cours de réalisation avec l'Ecole des Arts Décoratifs de Strasbourg, l'Ecole Supérieure d'Art Le Quai de Mulhouse, et Le Conservatoire de Musique et de Danse de Strasbourg.
- Fin 2010 : Renouvellement de la Convention quadriennale (2011-2014) avec nos 4 partenaires.

Afin de mieux percevoir nos potentialités de développement, je propose d'énumérer les différentes actions que l'IEAC pourrait engager dans un contexte favorable, à savoir :

- 1) Développer le cursus de formation professionnelle « Créateur en Arts Céramiques » (passer de 8 à 10 voire 12 personnes).
- 2) Organiser un cursus court de 2 ou 3 mois d'initiation à la céramique.
- 3) Mettre en place un cursus spécialisé dans le domaine de l'Espace Urbain.
- 4) Confirmer de nouveaux partenaires culturels (Ecoles d'Arts, structures culturelles, ...).
- 5) Développer des cursus courts (DEFA, BAFA) en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des Sports.
- 6) Elargir les propositions de stages en direction des publics non professionnels.
- 7) Accueillir des artistes en résidences sur de longues périodes dans des espaces équipés.
- 8) Disposer d'espaces de diffusion des arts céramiques (Galerie de la Pièce Unique).
- 9) Favoriser plus d'échanges entre étudiants venant de divers pays du monde.
- 10) Mettre en place un véritable fonds de documentation (ouvrages et multimédia).
- 11) Démarrer la constitution d'un fonds de référence d'œuvres céramiques.
- 12) Programmer des événements à caractère international (Continent Céramic 2007).
- 13) Faciliter la présence de structures à vocation commerciale (revendeur de matières premières).

Cette liste n'est pas exhaustive, bien d'autres actions pourraient compléter l'éventail de nos activités ce qui permettrait à l'IEAC de tendre vers plus d'autonomie financière pour son fonctionnement.

PROJET CULTUREL

Les actions que nous envisageons pour les années 2011 à 2014 (dans le contexte actuel)

Le projet culturel que nous vous proposons tient compte de la situation actuelle tout en restant à l'écoute de nouvelles perspectives en termes de lieux susceptibles de nous accueillir. Nous avons jusqu'ici fait notre possible pour répondre au mieux aux sollicitations de toute sorte afin de maintenir un juste équilibre entre nos divers publics.

DOMAINE 1 LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PUBLICS AUX ARTS CERAMIQUES

La clef de voûte des activités de l'IEAC est directement liée à notre cursus de formation professionnelle « Créateur en Arts Céramiques ». Nous jouissons d'une solide réputation dans ce domaine, les contenus de cette formation sont ouverts à toutes les disciplines céramiques en interaction permanente avec les milieux de la création.

Nous ne pouvons ignorer les problèmes que soulèvent le maintien d'un tel cursus de formation qui suppose de rester attentif aux évolutions à la fois technologiques mais également culturelles de la société.

En conséquence, nous avons proposé lors de l'établissement de la dernière convention triennale (2008 - 2009 - 2010) de réfléchir sur la mise en place de nouveaux contenus de formation.

Dans cette étude, 3 nouveaux axes de formation avaient été évoqués :

- ✓ « Céramique et art public »
- ✓ « Accessoires de mode »
- ✓ « Lutherie de terre »

Etant donné la situation évoquée ci dessus, aucune de ces trois propositions n'a pu être mise en place, les conditions de fonctionnement ne le permettant pas.

Nous gardons cependant l'espoir de pouvoir, en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg, amorcer une pédagogie spécifique ouverte sur les problématiques de l'espace urbain et de l'implication des pratiques céramiques dans l'art public en général.

Ce concept a été discuté avec le directeur de l'ESAD, Monsieur Otto Teichert qui adhère au projet, dans la mesure où l'IEAC se dote des moyens pédagogiques et structurels pour le réaliser.

Observations concernant les financements de la formation.

Nous constatons depuis quelques temps des difficultés à trouver suffisamment de personnes correspondant au profil de stagiaires que nous recherchons ; à savoir, des personnes ayant déjà une expérience dans les pratiques de la céramique et qui souhaitent poursuivre leur projet professionnel en se perfectionnant dans le cadre de notre structure de formation.

En réponse à cette situation, nous avons mis en place un principe de bourses d'études attribuées par les Ateliers d'Art de France, partenaire de l'IEAC, qui assurent le financement de 2 jeunes de moins de 30 ans à raison de 50% du coût de la formation.

Cette initiative mérite d'être suivie par d'autres types de partenariats selon le même principe de bourse. Nous allons démarcher plusieurs entreprises et banques pour favoriser un mécénat constructif dans un esprit d'engagement sociétal.

Afin de faciliter l'accès à notre formation, cette initiative devrait permettre à des personnes ne pouvant bénéficier d'aucune aide dans le cadre des mesures pour l'emploi ou de la formation professionnelle continue de pouvoir néanmoins s'inscrire dans notre cursus de formation.

Certification du cursus de formation « Créateur en Arts Céramiques »

Nous n'avons pas poursuivi la mise en place d'une demande de certification et de VAE (validation des acquis de l'expérience) auprès de la Commission Technique d'Homologation, le dossier étant resté en attente au regard des difficultés rencontrées lors de sa mise en forme. Nous envisageons de le soumettre à un cabinet d'expertise spécialisé dans le suivi administratif de tels dossiers. En outre, nous devons budgétiser le coût de l'étude (de l'ordre de 15.000 €), montant dont nous ne disposons pas.

Conscient de l'importance et des enjeux liés à cette validation, nous ferons le nécessaire pour que l'IEAC bénéficie d'une validation de niveau III.

Partenariat pédagogique avec d'autres écoles françaises ou internationales

Ecole Supérieure d'Art « Le Quai » de Mulhouse

Le partenariat pédagogique que nous menons depuis notre installation sur Guebwiller concerne essentiellement des étudiants qui font des stages au sein de l'IEAC pour finaliser un projet de création à travers l'expérience du médium céramique.

A l'avenir, nous allons maintenir ce partenariat dans la limite de nos disponibilités et de nos espaces de travail.

Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg

Sous l'impulsion de l'IEAC, un rapprochement entre nos deux structures se dessine également à travers le partenariat culturel mis en place avec les services culturels de la Ville de Guebwiller via le Directeur, Monsieur Otto Teichert.

Nous avons évoqué l'éventualité de rattacher l'IEAC à une ou plusieurs structures à vocation artistique et culturelle sous la forme juridique d'une EPCC.

Cette démarche nécessite l'approbation des divers acteurs culturels du domaine des arts plastiques et d'étudier les conséquences administratives et juridiques que cela impliqueraient. N'étant pas très informé sur les tenants et aboutissants de ce type de statut, nous avons sollicité le Maire de Guebwiller afin qu'il prenne contact avec Monsieur Roland Ries, Maire de Strasbourg et son adjoint à la culture, avec l'objectif d'en débattre très librement et de soumettre les réflexions des uns et des autres à nos partenaires institutionnels et des collectivités territoriales qui nous soutiennent.

Suite à cette rencontre le vendredi 2 juillet 2010, il s'avère que des accords sont à l'étude entre la Ville de Strasbourg et la Ville de Mulhouse sur la base d'une homogénéisation des diplômes (licences, masters) qui regrouperaient l'Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg, le Conservatoire de Musique et de la Danse de Strasbourg, ainsi que l'Ecole Supérieure d'Art « Le Quai » de Mulhouse.

Dans quelle mesure l'IEAC peut-il trouver sa place dans ce nouveau processus statutaire ?

- Sur le plan pédagogique, des passerelles sont possibles (elles existent déjà de façon ponctuelle).
- Sur le plan administratif, l'IEAC n'a pas vocation à entrer dans la mise en place d'un EPCC qui concerne en priorité des Ecoles sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Culture. et de l'enseignement artistique.
- De façon plus générale, l'IEAC ne délivre pas de Diplôme d'Etat, son domaine d'action étant celui de la Formation Professionnelle Continue et non celui de la formation initiale.

Partenariat pédagogique avec la Maison des Métiers d'Art de Québec

Nous avons souhaité faire une pause dans nos échanges d'étudiants et d'enseignants venant de Pologne, qui a été possible grâce à la mise en place de 2 conventions de coopération culturelle sur 3 années chacune (2004 – 2005 - 2006), (2007 - 2008 - 2009) organisée et soutenue par la Région Alsace et la Basse Silésie.

Cette expérience nous a permis de démarrer de nouveaux échanges avec une coopération culturelle en partenariat avec le Québec.

Engagée en 2010, nous allons poursuivre cette coopération pour les prochaines années entre La Maison des Métiers d'Arts de Québec et l'IEAC de Guebwiller.

L'organisation et les modalités des séjours sont discutés avec les services de la Région Alsace et leurs homologues québécois avec qui nous entretenons de très bons rapports de travail.

Dans le domaine de la sensibilisation des Publics aux Arts Plastiques

Notre rôle de structure fédératrice d'actions culturelles en milieu scolaire doit rester une des composantes de nos activités de sensibilisation des publics et plus particulièrement des publics scolaires.

Nous constatons néanmoins que les dispositifs existants sont de plus en plus réduits dans le temps comme dans les moyens financiers accordés.

Les projets seront examinés selon le processus habituel en accord avec les conseillers en arts visuels et les directeurs (trices) des écoles.

Pour l'année 2011, nous avons répondu favorablement aux volontés de l'Ecole Primaire E. Storck de mener un projet ACMISA sur le thème « Animalia » en collaboration avec l'IEAC. D'autres projets ACMISA sont en cours de validations par l'inspection académique, le Collège de Buhl et le Lycée Hôtelier Stork de Guebwiller sur le thème « Design culinaire ».

La sensibilisation des publics sur le territoire de la Communauté de Communes ...Une proposition concrète en direction du public adulte du territoire de la Communauté de Communes.

L'IEAC propose aux communes d'organiser des stages d'initiation aux pratiques de la céramique selon les modalités suivantes :

- Les stages seront gratuits pour les participants (limité à dix personnes).

- La commune se chargera d'informer la population par le biais du bulletin municipal ou tout autre moyen d'information.
- La municipalité mettra à disposition une salle susceptible d'accueillir une dizaine de personnes, avec des tables et des chaises.
- Les objets seront cuits au sein de l'IEAC.
- La durée du stage est limitée à 3 heures, de préférence les samedis après-midi ou dimanche matin.
- Les dates retenues feront l'objet d'un planning.
- Les personnes qui souhaiteront poursuivre leurs pratiques pourront s'inscrire aux nombreux stages proposés par l'IEAC avec des remises de 20% (sur le premier stage).

Ce projet présente l'intérêt d'une proposition culturelle dans le domaine de la sensibilisation du grand public aux arts céramiques et permet à l'IEAC de valoriser sa présence sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

DOMAINE 2 LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DE L'ART CERAMIQUE
--

Le projet culturel et pédagogique de l'Institut Européen des Arts Céramiques de Guebwiller a vocation de s'inscrire dans une démarche plus globale des projets culturels structurants pour le territoire et la Ville de Guebwiller en particulier, tel qu'il a été compris lors de son installation en 2004.

Nous avons démontré notre capacité à organiser sur notre territoire et bien au-delà, une programmation cohérente et exigeante avec l'appui et le partenariat de nombreuses structures culturelles ou muséales de la région.

Pour les quatre prochaines années, nous sommes convaincus que des solutions durables seront mises en place afin de permettre à l'IEAC de poursuivre dans de meilleures conditions ses activités pédagogiques et culturelles.

Expositions envisagées pour la période 2011 à 2014

Expositions monographiques

2011

Nous allons poursuivre nos actions de diffusion au sein du Musée Théodore Deck pour l'année 2011 avec la présence de Thiébaud Chagué, céramiste de renom, qui proposera un travail qu'il poursuit depuis quelques années déjà avec des institutions comme le Victoria and Albert Museum de Londres et le Musée de la Piscine de Roubaix.

Dans l'esprit d'un événementiel, l'intervention de Thiébaud Chagué proposera de réaliser une œuvre monumentale réalisée en collaboration avec les étudiants de l'IEAC et d'autres venus de l'Ecole Supérieure d'Arts de Mulhouse ou de l'Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg.

Le challenge de cette performance sera lié au mode de cuisson prévu par l'artiste qui construira un four autour de la pièce réalisée et qui sera cuite de nuit dans les jardins du Musée.

Les dates envisagées sont :

- Réalisation de l'œuvre du 14 au 24 juin 2011.
- Préparation de la cuisson du 29 août au 2 septembre 2011.
- Vernissage : samedi 3 septembre 2011 à 11 heures.
- Exposition : du 3 septembre au 30 octobre 2011

2012 - 2014 (propositions en fonction des disponibilités):

Nos programmations concernant les expositions monographiques pour les années 2012 à 2014 nécessitent des ajustements et des compléments d'information en relation avec les artistes pressentis.

Nous souhaitons inviter plusieurs céramistes qui pourraient présenter leurs travaux dans le cadre des expositions en lien avec le Musée Théodore Deck de Guebwiller.

❖ Sur le thème de l'émail

Après Frère Daniel de Montmollin et Jean-François Fouilhoux, nous pensons inviter Jean Girel, un céramiste parmi les plus reconnus en France pour son travail de recherche dans le domaine des émaux de haute température, à l'origine de plusieurs ouvrages sur la céramique et son approche technique. Présent dans de nombreuses collections en France et à l'étranger, Jean Girel est un incontournable de l'émail et de ce fait, incontournable pour poursuivre dans la cohérence notre projet artistique.

❖ Exposition rétrospective

L'œuvre de Gilbert Portanier s'inscrit dans l'histoire des arts. Il fait partie des céramistes qui ont côtoyé Picasso, Cocteau, Jean Marais, membre du mouvement triptyque, installé près de Vallauris, son travail de peintre sur céramique respire du climat méditerranéen et de ses couleurs lumineuses. Aujourd'hui très âgé, organiser une exposition rétrospective de son œuvre est une occasion exceptionnelle pour Guebwiller de la faire connaître du vivant de l'artiste.

❖ Exposition regards croisés

Raymond Waydelich est un artiste atypique, son travail multiforme intègre également des pratiques artistiques de la céramique. Artiste alsacien reconnu par son œuvre, nous envisageons de lui consacrer une exposition et éventuellement une intervention au sein de nos ateliers. La période et le contenu de cette manifestation nécessitera une confirmation en fonction des plannings respectifs.

Exposition hors les murs en coproduction avec d'autres partenaires culturels

2011

Nous allons poursuivre nos actions de diffusion en partenariat avec de nouvelles structures muséales ou centres d'art qui ont manifesté leur intérêt de coproduire une exposition avec l'IEAC.

Dans cette dynamique, les responsables du Musée de Sarreguemines se sont déplacés lors de notre exposition de fin d'année (présentation des travaux des élèves 2009 et 2010) afin de finaliser un projet d'exposition consacrée aux jeunes céramistes ayant obtenu leur certificat de compétences de l'IEAC.

Cette exposition qui s'intitulera « Made in IEAC » se déroulera du 4 février au 3 avril 2011 au sein du Musée de Sarreguemines. Il est également prévu l'édition d'un catalogue en fonction des budgets et des interventions sur diverses thématiques en lien avec le Musée.

2012 - 2014

L'expérience que nous avons acquise lors de notre partenariat avec l'Espace Malraux de Colmar nous autorise à poursuivre ce type d'action en mutualisant nos moyens afin de proposer des expositions sur plusieurs lieux dans le territoire et ainsi donner plus de résonance à l'événement. Cette proposition a d'ores et déjà été validée par la Direction de l'Espace Malraux.

Le choix des artistes pourra être envisagé collégalement dans un souci de cohérence avec les lieux proposés.

Thème collectif

Nous avons régulièrement des propositions de groupement de céramistes qui souhaitent travailler avec l'IEAC afin de programmer des expositions de groupe sur divers sujets ou thématiques techniques ou artistiques.

- ✓ Le groupe européen « Porcelainiers Cristalliseurs » avec à sa tête Hein Severijns, céramiste ingénieur et chercheur, nous a proposé d'organiser une exposition sur le thème des « Cristallisations » dans le monde de la céramique.
Cette proposition nous semble très intéressante puisqu'elle fait écho avec la collection des minéraux exposés au sein du Musée Théodore Deck et pourrait également permettre d'organiser des workshops ou un symposium sur ce thème.
- ✓ Les responsables du Centre Céramique de La Borne nous sollicitent pour la réalisation d'une exposition sur le thème « La Borne s'Expose » avec une sélection d'un ensemble de céramistes installés du côté de La Borne. Nous n'avons pas à ce jour défini les modalités techniques et artistiques de cette éventuelle manifestation.
- ✓ Participation de l'IEAC pour les périodes de fêtes de fin d'année (en 2012, 2013, 2014) à une exposition dans l'esprit d'une galerie temporaire de la pièce unique en partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace, événement qui s'inscrit sous l'égide du « Noël Bleu » mis en place par le service culturel de la Ville de Guebwiller. Présentation d'une douzaine de céramistes venus de toute la France. Nous avons répondu favorablement aux sollicitations de la Ville de Guebwiller. Cette action de diffusion nous confirme que la création d'une galerie permanente se justifie, tant pour sa dimension culturelle, que celle d'un point de vue purement économique pour l'association.
- ✓ Nous assurons depuis notre installation à Guebwiller la présentation sous forme d'une exposition des travaux réalisés par nos stagiaires inscrits dans notre cursus de formation professionnelle « Créateur en Arts Céramiques ». Ceci se fera également pour les années 2011 à 2014.

Les élèves ont ainsi la possibilité de mettre en scène dans un cadre exceptionnel, le fruit de leur engagement artistique et le résultat des travaux entrepris durant leur parcours de formation.

Le passage devant un jury professionnel composé de personnalités des milieux de la création et des pratiques des métiers d'arts céramiques donne à notre validation un gage de sérieux et de qualité.

DOMAINE 3 LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE

Aujourd'hui, le travail effectué depuis 2004, nous conforte dans nos engagements culturels et pédagogiques. Le projet des 4 prochaines années s'en inspire fortement sur la base des points suivants :

Sur le plan Local

- **Assurer** une programmation de qualité au sein du Musée Théodore Deck en harmonie avec les services culturels de la Ville de Guebwiller (voir programmation).
- **Poursuivre** notre partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace dans une programmation qui fait place également à nos actions en cohérence avec la politique culturelle soutenue par la Ville et nos partenaires publics (Noël Bleu).
- **Engager** l'IEAC dans des actions artistiques en lien avec le territoire (Fête de l'Eau de Wattwiller, Sous la Ligne Bleu à Etueffont).
- **Ouvrir** nos ateliers dans le cadre des animations d'été de la Ville de Guebwiller.
- **Travailler** avec l'Education Nationale sur divers projets de pratiques artistiques spécifiquement céramiques.

Sur le plan Régional

- **Associer** les Chambres de Métiers de Mulhouse et Colmar à nos contenus de formation sur le plan des stages de créateur d'entreprise et une présence de l'IEAC à la foire de Mulhouse.
- **Maintenir** des actions de résidences d'artistes malgré les espaces limités dont nous disposons. Le financement de ce type d'action pourrait faire l'objet d'un soutien à la création sur des propositions de la DRAC.
- **Participer** au jury départemental de la SEMA et rester disponible pour de futurs conférences, workshops, en région et hors région.
- **Répondre** aux propositions de partenariats pour l'organisation d'événements céramiques (Espace Malraux, Musée de Sarreguemines, galeries spécialisées).

Sur le plan National et International

- **Confirmer** la coopération avec la Maison des Métiers d'Arts de Québec pour la poursuite d'échanges d'artistes issus des cursus de nos écoles respectives et mise en place en 2010.
- **Asseoir** l'IEAC dans sa réputation de structure ouverte sur la création contemporaine en multipliant ses actions en direction des Ecoles d'Arts en région et à l'international.
- **Anticiper** la programmation de futurs événements au niveau international.
- **Inscrire** dans la durée nos conventions avec divers partenaires professionnels qui soutiennent nos actions (Ateliers d'Art de France, Collectif National des Céramistes, partenaires privés) et participer au « Réseau » des structures d'Art Contemporain.
- **Développer** de nouveaux cursus en fonction des espaces disponibles.
- **Soutenir** la jeune création par la mise en place d'actions spécifiques (expositions, rencontres, centre de ressources).

CONCLUSION

Le renouvellement d'un projet artistique et culturel repose en grande partie sur les expériences et les actions qui ont démontré leurs pertinences dans leurs impacts auprès des publics.

Avons-nous répondu aux attentes de ces publics dans la mission que nous nous sommes fixée depuis notre implantation à Guebwiller ?

Je pense que oui, au regard des divers bilans que nous avons déjà pu faire à l'occasion des audits réalisés au moment des renouvellements des conventions triennales des années 2005 à 2007 et 2008 à 2010.

Cependant, nous n'avons pas rempli tous les objectifs que nous nous sommes fixés puisque nous voici à nouveau devant cette échéance qui devrait marquer les intentions de nos partenaires publics et plus particulièrement la Communauté des Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller au sujet du développement de l'IEAC.

La qualité d'un lieu contribue aussi à l'image de ce qu'il souhaite valoriser, bénéficier de locaux adaptés et accueillants nous semble aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour répondre aux divers enjeux qui sont les nôtres.

Nous nous devons de tout faire pour voir se concrétiser la poursuite de nos actions et de notre développement dans le territoire.

Le Directeur de l'Institut Européen des Arts Céramiques

Thiébaud DIETRICH

Institut Européen des Arts Céramiques - GUEBWILLER

BUDGET PREVISIONNEL

CONVENTION QUADRIENNALE

REGION ALSACE/ DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN/ COMMUNAUTE DES COMMUNES REGION DE GUEBWILLER/ VILLE DE GUEBWILLER

PROJET

2011												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR QUEBEC	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESS. PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUES												
FORMATION LONGUE	11500				12000			4150	63000	3000	93650	41%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			23000			4000			18000		45000	20%
TOTAL 1	11500	0	23000	0	12000	4000	0	4150	81000	3000	138650	61%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	11500		9000	3500		4000	2000		4000		34000	15%
DIFFUSION - COMMUNICATION	3000		3500						2000		8500	4%
TOTAL 2	14500	0	12500	3500	0	4000	2000	0	6000	0	42500	19%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	14000	6730	9500	16500					1100		47830	21%
TOTAL 3	14000	6730	9500	16500	0	0	0	0	1100	0	47830	21%
total A = Total 1+2+3+4	40000	6730	45000	20000	12000	8000	2000	4150	88100	3000	228980	100%
											228980	
%	17%	3%	20%	9%	5%	3%	1%	2%	38%	1%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	2500								3750	3750	10000	
TOTAL 5	2500	0	0	0	0	0	0	0	3750	3750	10000	
TOTAL B = TOTAL A+5	42500	6730	45000	20000	12000	8000	2000	4150	91850	6750	238980	

Institut Européen des Arts Céramiques - GUEBWILLER

BUDGET PREVISIONNEL

CONVENTION QUADRIENNALE

REGION ALSACE/ DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN/ COMMUNAUTE DES COMMUNES REGION DE GUEBWILLER/ VILLE DE GUEBWILLER

PROJET

2012												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR QUEBEC	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESS. PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUES												
FORMATION LONGUE	11500				12000			1000	65800	5000	95300	39%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			23000			10000			21000		54000	22%
TOTAL 1	11500	0	23000		12000	10000	0	1000	86800	5000	149300	60%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	11500		9000	3500		10000	2000		5000		41000	17%
DIFFUSION - COMMUNICATION	3000		3500						2000		8500	3%
TOTAL 2	14500	0	12500	3500	0	10000	2000	0	7000	0	49500	20%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	14000	6730	9500	16500					1600		48330	20%
TOTAL 3	14000	6730	9500	16500	0	0	0	0	1600	0	48330	20%
total A = Total 1+2+3+4	40000	6730	45000	20000	12000	20000	2000	1000	95400	5000	247130	100%
											247130	
POURCENTAGE	16%	3%	18%	8%	5%	8%	1%	0%	39%	2%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	2125			2125		2125			1062	1063	8500	
TOTAL 5	2125	0	0	2125	0	2125	0	0	1062	1063	8500	
TOTAL B = TOTAL A+5	42125	6730	45000	22125	12000	22125	2000	1000	96462	6063	255630	
	Pour information, charges salariales : - passage à 90% pour le poste de Directeur											

Institut Européen des Arts Céramiques - GUEBWILLER

BUDGET PREVISIONNEL

CONVENTION QUADRIENNALE

REGION ALSACE/ DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN/ COMMUNAUTE DES COMMUNES REGION DE GUEBWILLER/ VILLE DE GUEBWILLER

PROJET

2013												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR QUEBEC	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESS. PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUES												
FORMATION LONGUE	11500				12000			1000	97000	15000	136500	43%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			23000			10000			22000		55000	17%
TOTAL 1	11500	0	23000	0	12000	10000	0	1000	119000	15000	191500	61%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	11500		9000	3500		10000	2000		30000		66000	21%
DIFFUSION - COMMUNICATION	3000		3500						2300		8800	3%
TOTAL 2	14500	0	12500	3500	0	10000	2000	0	32300	0	74800	24%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	14000	6730	9500	16500					1650		48380	15%
TOTAL 3	14000	6730	9500	16500	0	0	0	0	1650	0	48380	15%
total A = Total 1+2+3+4	40000	6730	45000	20000	12000	20000	2000	1000	152950	15000	314680	100%
											314680	
POURCENTAGE	13%	2%	14%	6%	4%	6%	1%	0%	49%	5%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	24600			24600		24600			12300	12300	98400	
TOTAL 5	24600	0	0	24600	0	24600	0	0	12300	12300	98400	
TOTAL B = TOTAL A+5	64600	6730	45000	44600	12000	44600	2000	1000	165250	27300	413080	
	Pour information, charges salariales : - passage à 100% pour le poste de Directeur - création d'un demi-poste de "suivi des expositions" - passage à temps plein pour le poste d'agent d'entretien											

Institut Européen des Arts Céramiques - GUEBWILLER

BUDGET PREVISIONNEL

CONVENTION QUADRIENNALE

REGION ALSACE/ DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN/ COMMUNAUTE DES COMMUNES REGION DE GUEBWILLER/ VILLE DE GUEBWILLER

PROJET

2014												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR QUEBEC	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESS. PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUES												
FORMATION LONGUE+PRECALIFICATION	11500				12000			1000	165000	15000	204500	52%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			23000			10000			30000		63000	16%
TOTAL 1	11500	0	23000	0	12000	10000	0	1000	195000	15000	267500	68%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	11500		9000	3500		10000	2000		33000		69000	17%
DIFFUSION - COMMUNICATION	3000		3500						2400		8900	2%
TOTAL 2	14500	0	12500	3500	0	10000	2000	0	35400	0	77900	20%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	14000	6730	9500	16500					4150		50880	13%
TOTAL 3	14000	6730	9500	16500	0	0	0	0	4150	0	50880	13%
total A = Total 1+2+3+4	40000	6730	45000	20000	12000	20000	2000	1000	234550	15000	396280	100%
											396280	
POURCENTAGE	10%	2%	11%	5%	3%	5%	1%	0%	59%	4%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	6925			6925		6925			3462	3463	27700	
TOTAL 5	6925	0	0	6925	0	6925	0	0	3462	3463	27700	
TOTAL B = TOTAL A+5	46925	6730	45000	26925	12000	26925	2000	1000	238012	18463	423980	
	Pour information, charges salariales : - passage à temps plein du poste "suivi des expositions" - création d'un poste d'enseignant pour la formation professionnelle courte à 75%											

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DE LA CONVENTION ENTRE
L'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)
et
La Région Alsace, Le Département du Haut-Rhin,
la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller.**

- Formation et sensibilisation des publics aux arts céramiques
- Diffusion et Promotion
- Développement culturel du territoire et ouverture internationale
- Informations financières – (Fonctionnement Investissement)
- Ressources humaines
- Rubriques diverses

L'analyse utilisera tous les indicateurs susceptibles de la renseigner, données chiffrées, statistiques)

Région Alsace

Direction de la Culture et des sports
Pôle Développement culturel et audiovisuel
1, place du Wacken
BP 91006
67000 STRASBOURG

Evaluation de la convention triennale 2008-2010
signée entre l'association Mission Voix Alsace,
la Drac Alsace, les départements du Haut Rhin et
du Bas-Rhin et la Région Alsace

Novembre 2010



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en stratégies culturelles

15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com

Sommaire

Préambule

Historique de la Mission Voix

Les deux années de transition

- Vers une autonomie de la Mission Voix
- La séparation effective des deux activités

Analyse de l'exploitation

- Evolution des ressources de fonctionnement et résultat
- Les produits d'exploitation
- Les charges d'exploitation

L'association Mission Voix (depuis octobre 2009)

- L'objet associatif
- Les structures dirigeantes
- L'équipe permanente
- Les principales évolutions

Le projet artistique et culturel

- L'action culturelle et l'information du public
- L'observatoire des pratiques vocales amateurs et ingénierie pédagogique et culturelle
- L'atelier vocal d'Alsace

Conclusions et perspectives

- Synthèse et évaluation
- Les perspectives

Entretiens réalisés

Préambule

La Région Alsace a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil, une mission d'évaluation des activités de la Mission Voix d'Alsace. Ce travail d'expertise est réalisé au terme de la convention triennale de financement, signée entre l'AREFAC (Association régionale pour la formation et le développement de la musique vocale, support juridique de l'association jusqu'au 17 octobre 2009 date de création de l'association Mission Voix), l'Etat, la Région Alsace et les deux départements alsaciens (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

Notre mission s'est déroulée du 1^{er} septembre au 10 octobre 2010 et a comporté une série d'entretiens (cf : liste figurant en annexe), ainsi que l'analyse des rapports et documents remis par la Mission Voix. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments recueillis ainsi que sur la mise en perspective des politiques culturelles des différents partenaires (Etat, Région, ainsi que les départements).

C'est ainsi que chaque partenaire a énoncé dans l'introduction de la convention ses attentes particulières vis à vis de L'AREFAC-CAPA transformée ultérieurement en Mission Voix :

- Pour l'Etat, il s'agit de poursuivre les objectifs nationaux au titre d'une Mission Voix dans le cadre d'un partenariat concerté avec les collectivités locales.
- Pour la Région, les objectifs visent à favoriser le développement, le rayonnement et l'accessibilité des pratiques vocales et du chant choral en particulier. Les priorités portent principalement sur la formation, la poursuite des activités liées au centre de ressources, les initiatives menées en réseau.
- Le Département du Haut-Rhin soutient les actions structurantes en faveur du développement des activités chorales, la qualification et le décloisonnement des pratiques vocales, ainsi que pour le renouvellement des publics. En outre, la Mission Voix doit apporter son expertise et son concours au titre de sa mission de pôle de ressources dans le domaine de la voix dans le cadre de la réflexion sur le Schéma départemental des enseignements artistiques adopté en décembre 2007.
- Le Département du Bas-Rhin a fait du soutien à la pratique musicale amateur l'une des priorités de sa politique culturelle. Les priorités définies se rapportent à l'information, la préservation du répertoire régional, le travail en réseau et la conquête de nouveaux publics.

Nous avons donc examiné si les actions mises en place par l'AREFAC – Mission Voix ont répondu partiellement ou totalement aux attentes des partenaires institutionnels.

Nous tenons à préciser que le présent rapport ne concerne que la section « Mission Voix » de l'AREFAC. avant la scission de l'AREFAC-Mission Voix. Pour cette période, nous n'avons procédé à aucune analyse concernant la structure d'hébergement.

Il convient enfin d'indiquer, en préambule, qu'un important travail préliminaire de recueil des données a été réalisé par les membres de l'équipe de l'AREFAC-Mission Voix facilitant très largement la réalisation de notre mission étude.

Nous les remercions particulièrement de l'accueil qui nous a été réservé lors de notre mission.

Historique de la Mission Voix

L'Alsace est une région où la pratique musicale est particulièrement intense en France. La pratique vocale y tient une place de choix avec 2% de la population ayant une pratique vocale régulière (36 000 personnes).

Les chœurs étaient, par tradition, affiliés au sein de fédérations qui ont joué, par le passé et encore aujourd'hui, un rôle fondamental dans le développement de la pratique musicale en amateur.

En 1971, sept fédérations de chant choral se sont unies pour fonder l'AREFAC (Association Régionale pour la Formation des Animateurs de Chant choral) :

- Association des Chœurs d'Eglise Protestants.
- A Cœur Joie.
- Association des Sociétés de Chorales d'Alsace.
- Fédération des Sociétés Catholiques de Chant et de Musique d'Alsace.
- Groupement des chorales de Colmar et des environs.
- Petits chanteurs d'Alsace.
- L'Union Sainte-Cécile

Dès les origines, l'AREFAC s'est positionnée comme structure de formation des choristes et des chefs de chœur.

Cinq ans après (1974), l'association se porte acquéreur de l'établissement du Kleebach et développe le concept de Maison du chant choral avec une fonction d'accueil et d'hôtellerie.

Mobilisée très fortement autour d'une équipe de bénévoles et dotée d'un équipement d'accueil, l'AREFAC développe ses actions bénéficiant d'un rayonnement régional mais également national et international.

Lorsque l'Etat, dans le début des années 80, structure ses interventions autour de la pratique du chant choral avec la création de Centres d'Art Polyphonique, il labellise l'AREFAC en 1983.

A partir des années 90, la structure souffre de maux chroniques qui génèrent la conduite de plusieurs études¹ pointant des faiblesses structurelles mettant en péril l'ensemble de la structure (difficile renouvellement des cadres associatifs, des fédérations n'étant plus totalement représentatives de l'ensemble des pratiques musicales, un site d'hébergement – Le Kleebach – plus conforme aux attentes des usagers et générant une activité déficitaire).

L'association a alors vécu de nombreux épisodes qui ont conduit à un renouvellement profond des structures associatives à partir de l'année 2002.

Le choix a été fait de déployer l'activité artistique et culturelle du centre d'art polyphonique en rejoignant les préconisations formulées dans les différents rapports et particulièrement de faire évoluer les objectifs et les actions vers ceux d'une Mission Voix.

Une séparation physique est alors opérée entre le Kleebach et la Mission Voix qui s'installe dans de nouveaux locaux à Colmar.

¹ Audit/Evaluation de la Maison du chant choral AREFAC/Capa, Public et gestion (2000) ; Bilan général d'évaluation pédagogique et artistique, Laurent Chassain, Inspecteur de la DMDTS (2000) ; Etude de l'évolution et de l'adaptation des activités de l'AREFAC/Capa et ses liens avec le site du Kleebach, Bénédicte Dumeige Conseil (2002)

Parallèlement, le choix est fait de conserver la maison du Kleebach en structurant un plan de développement qui s'est déployé de la façon suivante :

- Recrutement d'un directeur spécifique
- Mise en œuvre d'un plan de rénovation (aujourd'hui achevé) assorti d'un nouveau business plan.

Plus récemment (octobre 2009), une nouvelle évolution structurelle d'importance a été opérée en scindant, en deux entités juridiques distinctes, la Mission Voix de l'Arefac. La Mission Voix est donc aujourd'hui autonome, sous forme associative de droit local.

Un avenant avec les partenaires publics de la Mission Voix a permis de transférer la convention triennale (2008-2010) à la nouvelle association Mission Voix, pour l'exercice 2010.

Le présent rapport s'attache à évaluer exclusivement l'activité de la Mission Voix.

Les deux années de transition (2008-2009)

1. VERS UNE AUTONOMIE DE LA MISSION VOIX

La Mission Voix est probablement l'une des structures culturelles alsaciennes la mieux connue du fait des nombreux rapports qui ont été réalisés à son sujet depuis le début des années 80 tant par les inspecteurs du Ministère de la Culture et de la Communication, que de cabinets indépendants (expertise financière ainsi qu'évaluation et audits artistiques et culturels). Nous pouvons ainsi mesurer l'ensemble des évolutions fondamentales qui ont été mises en œuvre. De toute évidence, les trois dernières années marquent un tournant décisif dans sa gouvernance avec la récente scission des deux entités : Arefac d'un côté et Mission Voix de l'autre.

La conduite distincte des deux activités de l'association avait déjà été amorcée avec la séparation physique de la Mission Voix du Kleebach, l'embauche de deux directeurs distincts et la mise en œuvre d'une comptabilité analytique séparée.

Les deux rapports d'évaluation réalisés simultanément par Gérard Garcin (Inspecteur musique au Ministère de la Culture et de la Communication) et notre cabinet d'étude en 2007, ont confirmé l'évolution conséquente mise en œuvre pour transformer l'ancien Centre d'art polyphonique en une Mission Voix active, mobile, à l'écoute des nouvelles aspirations et des enjeux de la structuration du chant choral, ouverte très largement au partenariat et aux différents types de publics. Si les deux rapport saluaient le travail considérable mis en œuvre pour dissocier l'activité d'hébergement de celle de la Mission Voix, ils estimaient néanmoins que cette évolution devait être parachevée par la dissociation totale d'un point de vue juridique des deux secteurs d'activités.

Sur la base de ces deux rapports, les partenaires publics ont inscrit dans la convention 2008-2010 la demande formelle de séparation des deux branches d'activité :

Article 5 – partenaires institutionnels

Les partenaires financiers demandent à l'AREFAC, sur la base des préconisations des différentes études d'évaluation, de programmer la séparation juridique entre les entités « Mission Voix d'Alsace » et Maison du Kleebach » avant le terme de la présente convention. Dans cette perspective, la mise en place d'une comptabilité distincte des deux secteurs d'activités, y compris dans les comptes de trésorerie, est souhaitée.

Ces prescriptions ont été suivies en tout point et nous ne pouvons que saluer les dirigeants associatifs et les personnels d'avoir conduit en quelques années une mue aussi fondamentale dans la gouvernance associative et dans la conduite simultanée de deux projets d'envergure :

- Le vaste chantier de rénovation du Kleebach et le nouveau modèle d'exploitation
- Le déploiement d'un projet artistique et culturel totalement renouvelé pour l'ancien Centre d'art polyphonique

En parallèle, les balises ont été mises en place pour que, progressivement et sans heurts, les deux activités construisent les modalités de leur séparation qui est effective depuis le 17 octobre 2009 (date de création de l'association de droit local Mission Voix d'Alsace).

2. LA SEPARATION EFFECTIVE DES DEUX ACTIVITÉS

La scission des deux activités (centre d'hébergement et activité Mission Voix) a été mise en œuvre de façon officielle en octobre 2009, mais a été précédée de nombreuses actions qui ont permis de conduire ce projet dans les meilleures dispositions :

- Les deux activités disposaient de leurs propres locaux d'activité (Le Kleebach et des locaux à Colmar pour la Mission Voix)
- Une comptabilité analytique avait été mise en œuvre accompagnée d'une sectorisation des deux pôles d'activités au regard des impôts commerciaux (TVA, IS, etc.) notifiée à l'administration des impôts en décembre 2004 ; l'activité de la Mission Voix étant une activité de caractère non lucratif et donc non assujettie aux impôts commerciaux alors que l'activité d'hébergement ayant un caractère lucratif et étant donc assujettie auxdits impôts.

La séparation, du fait de sa bonne anticipation, s'est déroulée pour le mieux sachant qu'il n'est cependant jamais totalement simple de séparer deux activités d'une même entité.

Le déroulement des opérations s'est donc effectué de la façon suivante :

- Modification des statuts de l'Arefac avec une nouvelle dénomination Arefac-Maison du Kleebach
- Création d'une nouvelle association : MVA-Mission Voix d'Alsace avec une autonomie financière effective à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Détermination des éléments financiers et signature d'un traité d'apport (signature le 18 décembre 2009 et enregistré au SIE de Colmar le 22 décembre)

Pour ce dernier document, la détermination des éléments apportés et leur valeur provisoire d'apport a été réalisée sur la base des bilans de fin d'exercice de l'Arefac en date du 31 décembre 2008 (assorti d'une situation comptable à la fin du mois de septembre 2009). La valorisation définitive des éléments devait être apportée par les réviseurs aux comptes nommés, en fonction des éléments de bilan de fin d'exercice de l'Association Arefac en date du 31 décembre 2009.

L'approbation des apports respectifs définitifs devaient faire l'objet d'une approbation en assemblées générales des deux associations au premier semestre 2010.

Cette méthode a été respectée en tout point.

Nous consignons ci-après les principales modalités de la scission telles que formalisées dans le traité d'apport :

- Apport de la parthèque et des biens mobiliers utilisés par MVA
- Apport des résultats bénéficiaires des années 2008 et 2009
- Transfert du bail des bureaux de la Mission Voix de l'Arefac à MVA
- Prise en charge par MVA de tous les contrats, abonnements, traités et transfert du contenu des conventions avec les partenaires publics au profit de la Mission Voix

- Reprise par MVA des contrats de travail avec le personnel qui sera employé dorénavant exclusivement pour l'activité de la Mission Voix
- Souscription d'un prêt de trésorerie (intérêts à la charge de l'Arefac) pour constituer la trésorerie nécessaire au fonctionnement de la structure dans l'attente du versement des subventions allouées par les partenaires
- Accès mutuel aux fichiers des contacts des deux associations

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la MVA en date du 4 septembre 2010, un point a été réalisé concernant le traité d'apport et son application. Deux natures d'opérations ont été distinguées :

- Les « affaires courantes » qui concernent toutes les factures diverses qui ne concernent pas directement le traité d'apport. Il est proposé de gérer ces factures au cas par cas en prenant l'année 2010 comme une année de transition. Le montant des sommes dues par MVA à l'Arefac s'élève à cette date à 11 620 €
- La dette liée au traité d'apport : le président de MVA a alors proposé d'annuler les 16 979 € provisionnés pour les congés payés (somme non calculée au moment de la rédaction du traité d'apport). Il resterait alors à régler une dette de 23 394 € due par l'Arefac à MVA. Le Conseil d'administration de MVA a proposé un remboursement à compter de 2011 par des gratuités accordées par l'Arefac lors de l'utilisation du Kleebach par MVA. Il est alors sollicité une proposition d'échéancier à Arefac.

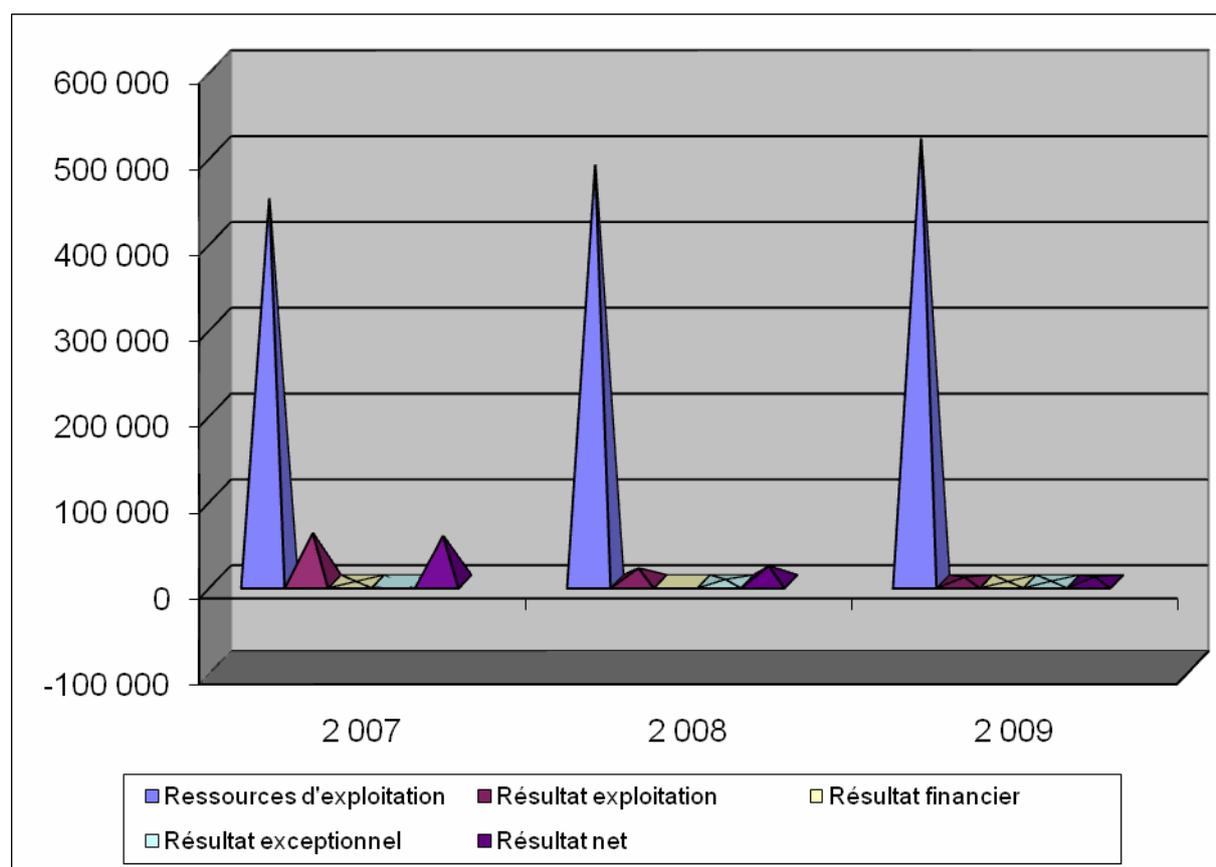
Aussi, s'il faut encore considérer l'année 2010 comme une année de transition dans le processus de la scission des deux activités (Mireille Kempf a encore travaillé pour l'Arefac jusqu'à la fin du printemps moyennant une refacturation), l'année 2011 devrait marquer le début de la véritable autonomie.

Analyse de l'exploitation

1.EVOLUTION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT ET DU RESULTAT

DONNEES	2 007	2 008	2 009
Budget prévisionnel convention	475 650	483 630	494 000
Ressources d'exploitation	447 322	486 392	517 156
Résultat exploitation	57 146	15 825	5 181
Résultat financier	57	0	99
Résultat exceptionnel	-3 604	2 480	435
Résultat net	53 599	18 305	5 715

INDICES	2007	2008	2009
Résultat exploitation	100	28	9



Les ressources d'exploitation ont progressé de manière sensible sur la période (+15,6%). La Mission Voix présente un résultat constamment positif (avec une situation exceptionnelle en 2007). Nous pouvons à cet égard remarquer que cette année précise voit un exercice en deçà du prévisionnel consigné dans la convention. Les deux autres exercices sont conformes aux budgets prévisionnels de la convention. Les deux exercices suivants sont conformes aux prévisionnels avec un budget supérieur de 23 000 €.

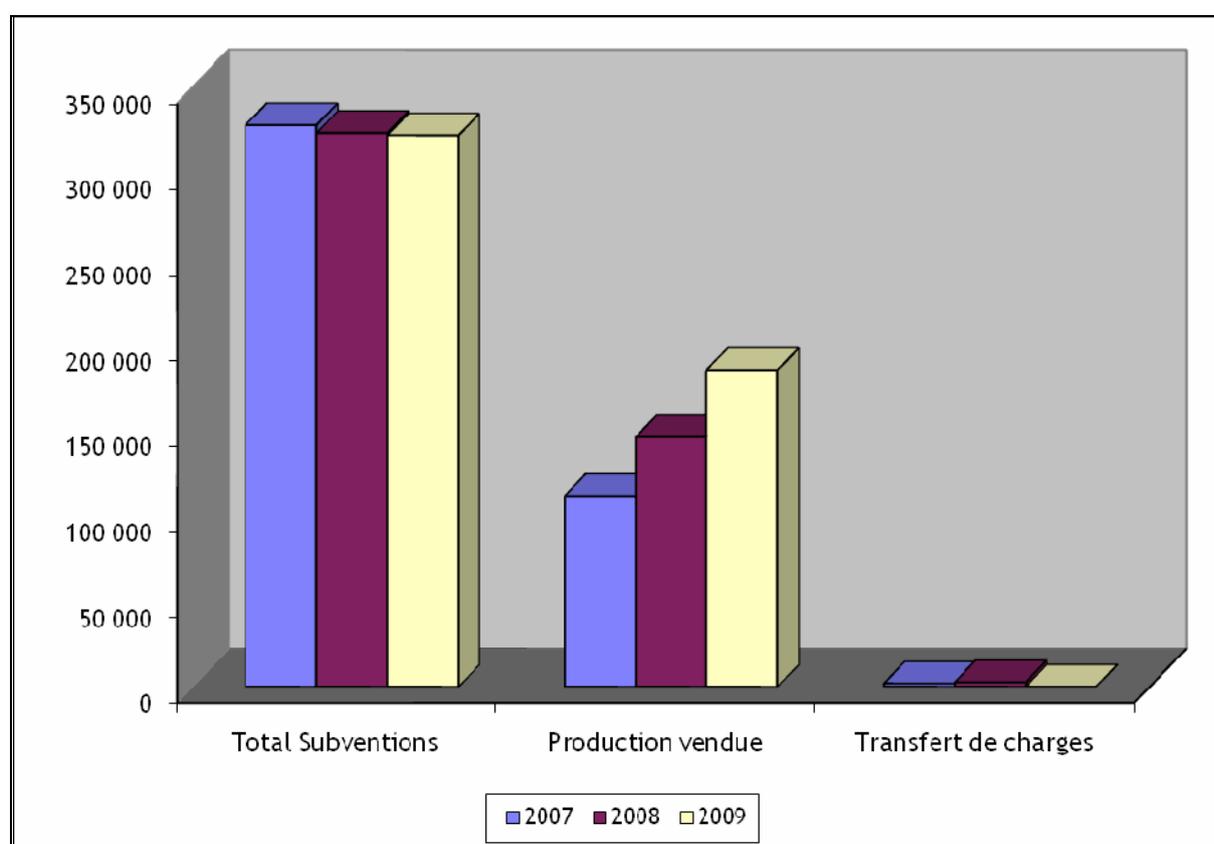
2. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 Les ressources

DONNEES	2007	2008	2009
Total Subventions	328 000	323 400	322 000
Production vendue	111 492	145 798	184 998
Transfert de charges	1 857	2 568	0
Cotisations	5 270	5 717	5 720

INDICES	2007	2008	2009
Total Subventions	100	99	98
Production vendue	100	131	166
Transfert de charges	2	2	0

RATIOS	2007	2008	2009
Subventions / Ressources	73%	66%	62%
Production / Ressources	25%	30%	36%
Transfert / Ressources	0%	1%	0%

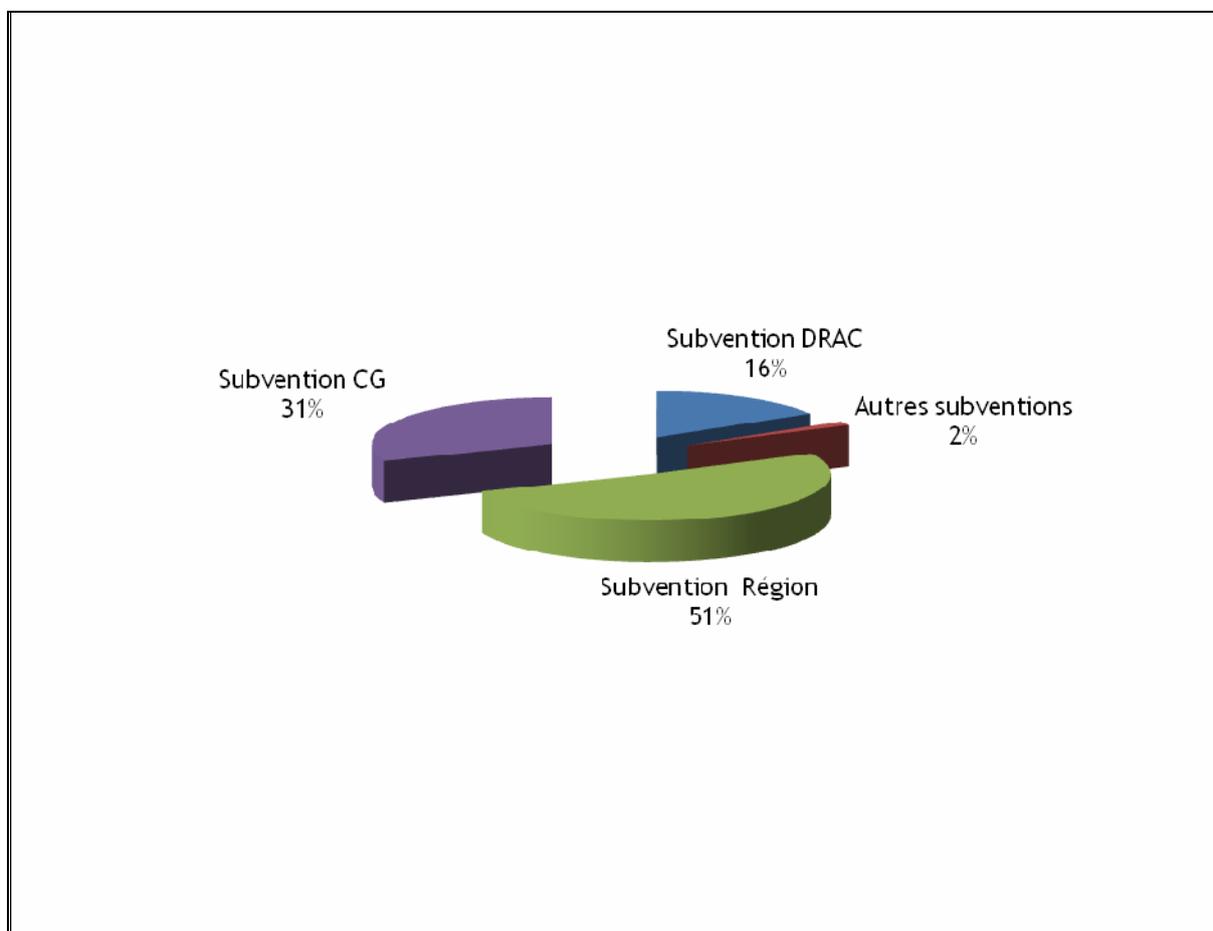


Alors que la part des subventions d'exploitation tend à diminuer, on observe une nette progression des ressources propres sur la période (meilleur taux de réalisation des opérations, meilleur taux de remplissage, recettes concerts Atelier Vocal, etc). En outre, la Mission Voix bénéficie d'un soutien d'EDF dans le cadre d'une convention triennale.

2.2 La composition des subventions

	2008	2009
Subvention DRAC	52 000	52 500
Autres subventions	3 000	4 500
Subvention Région	172 400	165 000
Subvention CG	96 000	100 000

Les subventions de la Mission Voix en 2009



L'exercice 2009 n'a que peu été affecté par des baisses de subventions. Seule la Région dont les financements sont majoritaires dans le fonctionnement de la Mission Voix a légèrement baissé sa contribution en 2009. Néanmoins, comme pour toutes les structures culturelles alsaciennes, des baisses de crédits publics sont effectives dès l'année 2010.

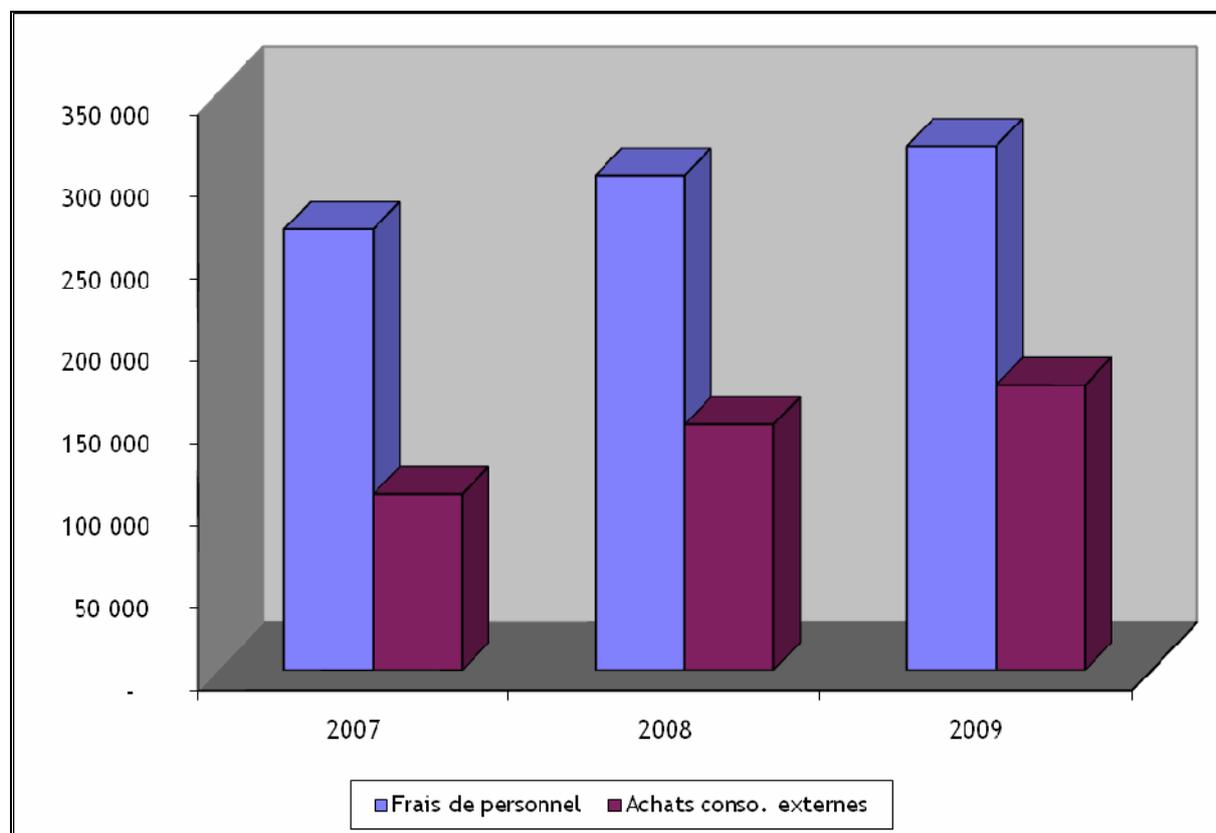
3. LES CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MISSION VOIX

3.1 Personnel et consommation externes

DONNEES	2007	2008	2009
Frais de personnel	267 906	300 519	318 423
Achats conso. externes	106 952	149 326	173 221

INDICES	2007	2008	2009
Frais de personnel	100	112	119
Achats conso. externes	100	140	162

RATIOS	2007	2008	2009
Conso. externes/ressources	24%	31%	33%
Charg. Personnel/ressources	60%	62%	62%



Les charges de personnel ont progressé sur la période, de même que les achats et consommations externes. Il convient de rappeler que la masse salariale comprends tant les emplois permanents que les CDD des professeurs et enseignants pour les stages. La Mission Voix a su gérer la croissance de ses ressources et maîtriser la croissance de ces charges d'exploitation. Fin 2009, leur part (62% de charges de personnel, 33% achats et consommations) restent conformes à celle d'une association de ce type.

3.2 Les autres charges d'exploitation

DONNEES	2007	2008	2009
Impôts et taxes	11 481	14 077	14 786
Dotations amort.	3 519	3 770	4 312
Autres charges	261	395	700

INDICES	2007	2008	2009
Impôts et taxes	100	123	129
Dotations amort.	100	107	123
Autres charges	100	151	268

RATIOS	2007	2008	2009
Dotations/Ressources	1%	1%	1%
Impôts/Ressources	3%	3%	3%

Conclusion

La situation financière de la Mission Voix est particulièrement saine. Sur la période, l'association a développé son activité et ses ressources propres de manière significative. Les subventions d'exploitation, si elles restent essentielles pour conduire une mission de ce type, apparaissent ici comme un levier de développement. C'est donc avec une situation favorable que ce secteur d'activité de l'association AREFAC se présente fin 2009.

L'association Mission Voix (depuis oct 2009)

1. L'OBJET ASSOCIATIF DE LA MISSION VOIX

Si les précédents statuts de l'AREFAC intégraient la double mission à la fois de développement des pratiques vocales/chorales ainsi que la gestion de l'établissement de gestion du Kleebach, les nouveaux statuts de la Mission Voix, adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2009 ont resserré le projet sur l'activité artistique et culturelle :

L'article 1.2 définit l'objet associatif :

La Mission Voix d'Alsace inscrit son action dans le champ des politiques publiques en faveur des pratiques vocales et a pour objectifs :

- *Le développement qualitatif, quantitatif et diversifié des pratiques vocales.*
- *Le développement de formations (incitation, participation, mise en œuvre).*
- *Le développement de la place et du rayonnement de la voix dans la création musicale.*

Dans la mise en œuvre de ces politiques, MVA a un rôle :

- *D'observatoire (diagnostic, évaluation et prospective)*
- *Information en direction du public, des acteurs culturels et des institutions*
- *De conseil et d'expertise*
- *D'accompagnement des initiatives de terrain*
- *De concertation et de coordination*
- *De médiation entre les partenaires de terrain et les institutions (les structures d'enseignement et de formation)*
- *D'offres de formations, de ressources et de compétences professionnelles*

Plusieurs points méritent d'être soulignés dans la rédaction de l'objet associatif :

- Nous assistons à l'aboutissement d'un long processus de transformation de la structure qui est passé d'une stratégie de l'offre de services proposés pour lesquels on sollicitait le soutien des pouvoirs publics (années 70 et à 90) à un positionnement s'inscrivant dans les stratégies des politiques publiques de la culture mises en place par les collectivités territoriales et l'Etat. Ce positionnement est clairement rappelé dans la première phrase des buts poursuivis par l'association.

A cet égard, les statuts précisent également que la nomination du Directeur, si elle est effectuée par le Conseil d'administration, doit néanmoins auparavant être validée par le comité de suivi prévu dans le cadre des relations Partenaires Publics/MVA.

- L'objet associatif est en totale adéquation avec les attentes des partenaires publics telles qu'évoquées dans la convention de financement. Il positionne la structure comme centre de ressources, organisme de formation et d'information, structure d'expertise et de conseil et de médiations auprès des différents publics.

2. LES STRUCTURES DIRIGEANTES

La Mission Voix, gérée sous forme associative, comprend un Conseil d'administration composé de 9 membres (4 représentants des personnes morales de l'association et cinq représentants des personnes physiques) élus pour 3 ans.

Le siège social est établi dans les locaux de la Mission Voix 140, rue de Logelbach 68 000 Colmar.

Les instances dirigeantes de l'association se réunissent régulièrement et fonctionnent tout à fait normalement :

- 5 réunions du Conseil d'administration (Arefac) en 2008
- 8 réunions du Conseil d'administration (Arefac/Mission Voix à partir oct) en 2009
- 4 réunions du Conseil d'administration en 2010 (Mission Voix)-au 30 octobre.

Des procès-verbaux sont rédigés à l'issue de chaque réunion.

La lecture des procès-verbaux fait état d'un fonctionnement tout à fait régulier des instances.

Le nombre de réunions du Conseil d'administration a été supérieur au cours de l'année 2009 motivé d'une part par la gestion complexe du chantier de restauration du Kleebach et d'autre part du fait de la mise en oeuvre des travaux préparatoires à la séparation juridique de la Mission Voix et du centre d'hébergement.

Les Assemblées générales sont statutairement tenues. Si la présidence de la Mission voix a été confiée pendant quelques mois à la Présidente de l'Arefac pour faciliter les modalités de la séparation, il a été rapidement envisagé son remplacement au premier semestre par une personnalité extérieure reconnue : Monsieur Gérard Traband.

Le Conseil d'Administration de la Mission Voix s'appuie sur deux instances qui éclairent et orientent ses décisions :

- **Le Conseil artistique et pédagogique**, « composé de personnalités compétentes proposées par le directeur de la MVA en accord avec le bureau de l'association qui est réuni à l'initiative du directeur. Organe consultatif se réunissant au minimum une fois par an, ce conseil est un outil de projection et d'évolution et contribue aux orientations artistiques et pédagogiques de la MVA ». (article 1.2.2 des statuts)
- **Le Conseil des Fédérations** qui réunit les représentants des fédérations alsaciennes de chant choral. C'est un lieu d'échanges et de propositions entre la MVA et les fédérations. Le conseil des fédérations se réunit à l'initiative du président au minimum une fois par an.

3. L'EQUIPE PERMANENTE

L'équipe permanente compte aujourd'hui 5 salariés :

- Denis Haberkorn, directeur (recruté septembre 2004)
- Isabelle Humbert, chargée de gestion et du développement des projets (recrutée en mai 2005)
- Mireille Kempf, Secrétaire, aide-comptable, assistance à la documentation
- Emilie Manceau, chargée de communication depuis octobre 2007. Elle suit en outre le dossier musique et handicap au sein de la structure. 20% de son temps était consacré à la communication du CDMC dans le cadre d'une partenariat qui prendra fin au début de l'année 2011.
- Nicole Schwerer-Roll, chargée des ateliers, des formations à la carte et de la documentation

Cette équipe est issue à la fois de celle de l'AREFAC-Capa avant 2002 pour deux membres (Mireille Kempf et Nicole Schwerer) et du recrutement de 3 nouveaux professionnels depuis lors.

L'équipe permanente est régulièrement renforcée par des stagiaires.

En outre, de nombreux formateurs sont engagés chaque année : ils étaient 56 en 2009-2010.

L'ensemble des salariés représentaient 6,39 ETP à la fin de l'année 2009

Depuis la dernière évaluation, on observe un certain nombre d'évolutions :

- La principale d'entre-elle est le recentrage de l'équipe sur la seule Mission Voix. En effet, Isabelle Humbert et Mireille Kempf étaient auparavant en charge de la gestion financière et de la comptabilité des deux activités de l'Arefac. Depuis le premier janvier, elles se consacrent exclusivement au fonctionnement de la Mission Voix. Mireille Kempf peut ainsi affecter une partie de son temps de travail à l'assistance de l'organisation et du classement de la documentation. Isabelle Humbert a sollicité un congé individuel de formation pour suivre un master 2 de management des structures culturelles à compter de l'automne 2010.
- Nicole Schwerer qui disposait d'un emploi à 80 % depuis l'installation à Colmar de la Mission Voix a retrouvé un poste à plein-temps avec la mission complémentaire de prise en charge de la documentation. Il s'agissait de l'une des préconisations du rapport 2007.
- Enfin, Emilie Manceau partira prochainement en congé maternité . Elle sera remplacée durant son absence.

Nous avons pu apprécier le climat très serein dans lequel l'équipe de la Mission Voix exerce ses fonctions et l'ensemble des personnels, que nous avons rencontré individuellement, se déclare heureux dans la structure. Les récentes évolutions contribuent de toute évidence à forger un climat favorable pour chacun (congé individuel de formation, retour à des postes à temps plein, évolution dans les missions, etc.)

Nous pouvons noter cependant qu'une attention particulière devra être portée à l'organisation interne du fait de l'absence simultanée de deux membres de l'équipe (congé maternité et congé individuel de formation).

Le projet artistique et culturel

La Mission Voix a défini quatre priorités d'actions pour la période 2008-2010 :

1. La pratique des enfants et des adolescents
2. La formation des futurs chefs de chœur
3. La formation vocale et musicale des chanteurs, choristes
4. Le renouvellement et la diversification des répertoires

Avant d'examiner la mise en œuvre de ces 4 axes, nous souhaitons apporter un aperçu quantitatif des actions conduites.

Elles se déroulent sur l'ensemble du territoire alsacien et proposent une gamme variée de formations allant de la musique sacrée à la musique profane, de la musique médiévale à la musique d'aujourd'hui, de l'approche des répertoires régionaux ou nationaux aux répertoires provenant d'autres horizons ou d'autres cultures (chant de l'orient méditerranéens, slam, musiques urbaines, gospel, etc.), de la musique savante aux musiques populaires et actuelles. Ces stages témoignent d'un projet artistique en prise avec la réalité de la demande et les nouvelles formes de pratiques musicales.

La Mission Voix est véritablement entrée dans une ère du décloisonnement artistique en intégrant toutes les composantes musicales de la pratique amateur.

Les lieux programmation des stages et ateliers

	2007	2008	2009
Kleebach	8	9	16
Haut-Rhin (hors Kleebach)	8	8	7
Bas-Rhin	8	13	21
Autres	0	1	1
TOTAL	24	31	45

L'analyse des lieux et de la durée de programmation des formations dispensées permet de mettre en lumière les points suivants :

- Le nombre de stages résidentiels tend à diminuer au profit de l'augmentation des ateliers à la journée ou des ateliers à rendez-vous réguliers. L'augmentation du

nombre d'actions organisées met en lumière cette nouvelle stratégie qui tient compte des évolutions des comportements des stagiaires.

- La part des actions organisées au Kleebach tend à augmenter en même temps que les formations dispensées sur l'ensemble du territoire alsacien. Nous rappelons néanmoins pour mémoire qu'en 2005, 80 % des stages se déroulaient au Kleebach. Ils représentent aujourd'hui 35% de l'offre de stage.
- Le déséquilibre territorial de la programmation constaté dans la précédente évaluation s'est rééquilibré avec un nombre de stages sensiblement équivalent entre les stages organisés dans le Haut-Rhin (23 en 2009) et le Bas-Rhin (21).
- On assiste à un recentrage des formations dans les centres urbains (Mulhouse, Colmar, Sélestat et surtout Strasbourg) prenant appui sur des structures musicales ou culturelles identifiées permettant de démultiplier la sensibilisation des publics et de favoriser le remplissage des stages.
- L'organisation de stages hors du territoire régional à Metz et prochainement à Nancy (en co-réalisation avec l'INECC pour le stage diriger un chœur d'enfants) et à Fribourg en 2009 pour une Académie internationale de direction (3 jours avec 3 chefs de nationalité différente – allemande, suisse, française-), témoigne de la volonté de la MVA de conduire des projets en collaboration avec les autres acteurs du secteur du chant choral à un échelon territorial extra-régional.

Les stagiaires accueillis

	2005		2006		2007		2008		2009	
Stages programmés	27		27		24		31		45	
Stages réalisés	20		22		19		27		38	
Taux de réalisation	74 %		81 %		79 %		87 %		84 %	
Nb de stagiaires	569		517		424		453		626	
Heures stagiaires	10 846		10 279		8 539		6 781		11 286	
Heure de formation	599		703		505		595		739	
Origine géographique des stagiaires										
• Bas Rhin	111	19,5%	168	32,5 %	129	30,42 %	230	51 %	316	50 %
• Haut-Rhin	384	67,5%	288	55,70 %	233	54,95 %	181	40 %	259	41 %
• Autres départs	65	11,5%	48	9,2 %	42	9,9 %	38	8 %	32	5 %
• Etranger	9	1,5%	13	2,5 %	20	4,71 %	4	1 %	19	3 %

Les statistiques quant au déroulement des cycles de formation et à leur impact en termes de public sont intéressantes à différents niveaux. Afin de pouvoir conduire une analyse sur une plus longue durée nous avons repris les chiffres de l'évaluation précédente pour disposer d'une vision élargie :

- Le nombre d'actions de formation a augmenté au profit d'ateliers à la journée ou de formations régulières thématiques dispensées selon des rendez-vous réguliers sur une période plus longue : on atteint un nombre d'actions de 45 en 2009.
- Le nombre de stages annulés a diminué de façon significative (taux de réalisation de 84 % en 2009) : il faut probablement y voir plusieurs raisons dont l'ajustement de l'offre de formation aux attentes des publics (thèmes, modalités de déroulement, lieux de formation, ...). Cette meilleure connaissance des attentes des publics est notamment issue du travail d'observation réalisé au cours des

différentes études (les chœurs d'alsace, le public jeune, les professeurs de chant, etc.). De plus, la recherche d'un grand nombre de partenariats avec des équipes artistiques ou culturelles facilitant la communication de la formation dans sa sphère d'action est également un facteur de meilleure pénétration de l'information auprès des cibles potentielles.

- Si le nombre de stagiaires a légèrement fléchi en 2007/2008 (lié notamment à la baisse des activités au Kleebach du fait des travaux), l'année 2009 a vu un nombre de stagiaires touché inégalé avec 626 personnes pour 11 286 heures stagiaires et 739 heures d'enseignement soit un volume horaire par stagiaire supérieur aux années précédentes avec une moyenne de 18h de cours reçus/stagiaire.
- Enfin, nous avons mis en évidence le déséquilibre qui existait avant 2007 quant à la provenance des publics avec plus des 2/3 provenant du département du Haut-Rhin. La stratégie mise en œuvre durant la dernière convention a permis de rééquilibrer les chiffres (50% des stagiaires proviennent du Bas-Rhin pour 41% du Haut-Rhin).

1. L'ACTION CULTURELLE ET L'INFORMATION DU PUBLIC

La MVA dispense des formations organisées selon plusieurs formules :

- Stages : d'une durée de 2 à 5 jours, ils abordent de façon ponctuelle des thématiques spécifiques. Ils peuvent être avec ou sans hébergement
- Ateliers : thématique abordée de façon régulière et récurrente (rythme hebdo ou mensuel). Cette offre est en augmentation.
- Cours : individuels ou en petits groupes (concernent formation vocale ou formation musicale). Ils sont organisés dans plusieurs villes d'Alsace.
- Actions à la carte : il s'agit de propositions sur mesure pour les groupes constitués (chorales, associations, écoles).

En préambule, nous analysons pour les trois derniers exercices le nombre de stagiaires inscrits dans chaque typologie d'activité.

Nombre de stagiaires ayant participé aux stages et ateliers	2007	2008	2009
La Voix dans tous ses états (voix parlée, chantée, chant choral, soliste)	98	52	59
Toute direction (formation chefs de chœur)	82	138	148
Découvrir (travail sur le répertoire : style, époque, ...)	209	188	239
Jeune public (stages à destination des enfants)	34	30	49
Voix actuelles (rock, jazz, gospel, slam, ...)	/	45	131

Les deux grands axes prioritaires de la convention voient les effectifs stagiaires augmenter sur les deux derniers exercices :

- Les stages de direction de chœur passent de 82 à 148 stagiaires annuels entre 2007 et 2009
- La section voix actuelles créée en 2008 avec 45 stagiaires accueillait dès 2009 131 stagiaires.

1.1 Favoriser l'expression et la créativité vocale des enfants et adolescents en leur donnant des occasions de qualité pour chanter.

Les enfants et les adolescents ont été déterminés comme des publics prioritaires pour les actions de la MVA. Cette cible de public a par ailleurs donné lieu à la conduite d'une enquête afin de mieux les connaître (acteurs, attentes, besoins) et favoriser la prise en compte des acteurs extérieurs (identification des structures, leurs attentes, les modalités de partenariats éventuels) afin de diversifier l'offre de formation (cf § observatoire).

Si cet axe est prioritairement traité au niveau de la formation de formateurs (stages de direction de chœurs d'enfants) et dans la mobilisation et le conseil des acteurs oeuvrant en matière éducative et culturelle (Education nationale, école de musiques, acteurs des musiques actuelles, établissements de loisirs, etc.), la Mission Voix délivre une offre de stage à destination des enfants et adolescents.

2008	2009
Les tams tams et la voix <ul style="list-style-type: none"> • 18 adolescents (11-15 ans) Chanson improvisée <ul style="list-style-type: none"> • 10 stagiaires (8-13 ans) La cuisine des mots <ul style="list-style-type: none"> • 17 enfants (8–15 ans) 	Graf'zique <ul style="list-style-type: none"> • 18 adolescents (12-17 ans) Chansons en scène <ul style="list-style-type: none"> • 31 enfants (8-15 ans)

Cette offre met en œuvre le croisement des disciplines (chant et graphs, chant et tam tams ; etc.). Ces programmes constituent des offres récurrentes dans la programmation de la MVA et bénéficie d'effectifs relativement stables.

1.2 Contribuer à la formation des chefs de chœur (actuels et futurs)

L'étude sur les chœurs d'Alsace conduite par la MVA a mis en évidence l'attention fondamentale à porter sur l'encadrement des pratiques amateurs tant au plan qualitatif avec la problématique de la formation des chefs de chœur que la capacité à renouveler les chefs qui cessent (où seront amené à cesser) leur activité.

Il est à souligner que cette problématique excède très largement le seul contexte d'exercice de la Mission Voix et constitue un objectif partagé avec la FSMA.

Devenir chef de chœur ne s'improvise pas, on le devient. Ainsi, les propositions de formation s'adressent à tous les chefs (débutants ou expérimentés) et abordent l'ensemble des problématiques de la direction : direction de chœurs d'enfants, techniques de mise en voix, gestique, choix du répertoire, ...

	Lieu	Dates	Nb de stagiaires	Commentaires
Des clés pour diriger un ensemble vocal/instrumental	Issenheim et Munster	Nov 2007 à mai 2008	13	En co-réalisation avec la FSMA 50 % stagiaires issus des chorales et 50% des harmonies
	Munster	Avril/mai 2009	13	
Direction de chœur	Haguenau et Hirsingue	Déc 2007-mai 2008	15	9 à Haguenau 6 à Hirsingue
Les enfants chantent	Illkirch	Février 2008	19	En partenariat avec

					l'Adiam 67
Diriger un chœur d'enfants	Metz	Avril 2008	16		Coréalisation avec l'INECC-mission Voix Lorraine
Les premiers gestes	Munster	Mai /nov 2008	37		Deux sessions différentes Deux sessions différentes
	Munster	Mai/nov 2009	20		
Stage d'été de direction de chœur	Munster	Juillet 2008	19		
	Munster	Juillet 2009	29		
Oser diriger	Soultz-la-Foret/Strasbourg	Novembre 2008/mars 2009	9 10		Deux sessions différentes chaque année scolaire
	Hirsingue Sélestat	Janv/mars 2009 Oct2009/juin 2010	6 13		
La voix du choriste	Munster	Janvier 2009	11		
Masterclass de direction de chœur	Munster	Janvier 2009	9		Avec la participation de l'atelier vocal d'Alsace. Invitation d'un grand chef de chœur H.M Beuerle.
Vous avez dit répertoire vocal ?	Strasbourg	Mars 2009	9		Découverte du site Musica international
Académie internationale de direction : geste et son	Fribourg en Brisgau (Allemagne)	Septembre 2009	25		Stagiaires français, allemands et suisses Chœur pilote : l'atelier vocal d'Alsace
Répétitions ouvertes de la maîtrise de garçons de Colmar	Colmar	4 répétitions en 2009	7		

L'action de la Mission Voix en matière de formation des chefs de chœur s'est considérablement amplifiée durant les deux dernières années. Nous dressons ci-après les principaux points d'observation :

- En deux ans, les stages de direction de chœur ont recueilli 280 inscriptions.
- Les réflexions conduites en commun avec la FSMA concernant la problématique de l'encadrement des pratiques en amateur ont amené à proposer avec succès un stage en 2008, reconduit en 2009, sur la direction musicale d'un ensemble (vocal et/ou instrumental). Chaque stage a accueilli 13 stagiaires. Cette vision transversale des pratiques amateurs ne peuvent qu'être encouragées et témoignent une nouvelle fois des enjeux communs portés par les deux associations de pratiques musicales en amateur.
- Une offre de stages spécifique à la direction des chœurs d'enfants conformément aux priorités définies dans le projet artistique et culturel de la MVA (les enfants chantent, diriger un chœur d'enfants, répétitions publiques de la maîtrise de Colmar, etc.)
- Des actions qui s'ouvrent vers la dimension transfrontalière. Initiées par l'accueil du chef HM Beuerlé au Kleebach en Janvier 2009 pour une masterclass de direction de chœur, une Académie internationale de direction a été organisée à Fribourg en septembre 2009 impulsant ainsi une nouvelle dynamique internationale au projet de la Mission Voix. C'est à ce titre que la Drac a apporté une contribution spécifique au projet.

1.3 Faire progresser et enrichir les pratiques vocales amateurs quelque soit le style ou le contexte musical

	Lieu	Dates	Nb stagiaires	Commentaires
Atelier « formation vocale et musicale »	Mundolsheim	Février 2008	7	Partenariat avec l'école de musique
La place du chant dans l'éveil musical	Saverne	Avril 2008	8	Coorganisation INECC, Adiam 67, école de musique
Gérer la prise de parole	Munster	Mai 2008 Mars 2009 Juin 2009	10 16 9	
Stage été chant choral	Munster	Juillet 2008 Juillet 2009	11 16	
Le geste vocal	Munster	Novembre 2008 Novembre 2009	11 11	
Le mardi, on chante	Munster	Toute l'année 2008- rendez-vous mensuel Toute l'année 2009	29 26	1314h stagiaires 1188 h stagiaires
Cours de chant	13 villes d'Alsace 15 villes d'Alsace	Toute l'année 2008 Toute l'année 2009	245 231	2389 h de cours 1 905 h de cours
Formation musicale	Strasbourg	Janvier-avril 2009	7	

Ces ateliers ou stages reposent essentiellement sur l'enseignement de la technique du chant ou de la prise de parole. Il s'agit des propositions de formation « traditionnelles » néanmoins avec des évolutions significatives notamment avec l'élargissement des cours de chant à 15 villes alsaciennes en 2009.

En outre, au-delà des stages de pratiques et de techniques vocales, la MVA organise des stages ou ateliers de découvertes des répertoires :

	Lieu	Dates	Nb stagiaires	Commentaires
Gunnar Eriksson en création	Strasbourg	Sept 2008	30	Dans le cadre du projet « Mémoires vives » de l'ensemble vocal Plurielles et en association avec les musiciens du collectif L'assoce Pikante pour le festival Summerlied
Stage musique médiévale	Strasbourg	Sept 2008	5	En partenariat avec Voix et Routes romanes
	Strasbourg	Fév/juin 09	7	Coréalisation avec le Conservatoire à Rayonnement régional de Strasbourg
Stage « Chanter Noël »	Soultz-la Forêts	Décembre 2008	73	Atelier associant adultes, enfants et adolescents
		Et 2009	42	
Stage « Chanter Noël »	Mulhouse	Décembre 2008	80	Atelier associant adultes, enfants et adolescents
		Et 2009	108	
L'orient et la méditerranée	Strasbourg	Février 2009	28	
Chanson Yiddish	Strasbourg	Mars 2009	9	
Masterclass de jazz	Munster	Mai 2009	13	Dans le cadre du festival de jazz de Munster
Atelier chant grégorien	Strasbourg	Oct2009/juin 2010	12	
Noëls du monde	Munster	Nov 2009	10	

Si les chants de Noël font partie intégrante des traditions alsaciennes (on constate un grand nombre de participants inscrits), des ateliers sont organisés autour de répertoires spécifiques comme le chant grégorien ou la musique médiévale mais également les musiques du monde (orient et méditerranée, chansons yiddish,..) ou le jazz.

Il est à signaler qu'un certain nombre de formations sont organisées en collaboration avec d'autres opérateurs culturels permettant ainsi de démultiplier la communication autour des projets et de leur donner un ancrage thématique plus fort.

Dès la mise en œuvre de la nouvelle convention, la Mission Voix, conformément aux priorités énoncées dans le projet artistique et culturel a créé une nouvelle thématique d'actions : les voix actuelles.

Rock, jazz, gospel, slam ... toutes les formes peuvent s'y retrouver avec dès l'année 2008 l'offre d'un stage et de 4 ateliers .

	Lieu	Dates	Nb stagiaires	Commentaires
Voix urbaines	Guebwiller	Janvier à mai 2008	7	En partenariat avec les Dominicains En partenariat avec l'école de musique
	Mundolsheim	Janvier 2009	11	
La voix dans les musiques actuelles	Mulhouse	Mars 2008	5	
La voix dans les musiques actuelles	Mulhouse	Novembre 2008	5	En partenariat avec le Noumatrouff
	Haguenau	Fév-mars 2009	5	
	Sélestat	Mars-nov 2009	17	
	Mulhouse	Mai 2009	8	
Chanter des standards de jazz	Strasbourg	Nov 2008-mars 2009	13	
	Strasbourg	Nov 2009-avril 2010	10	
« Culture slam »	Sélestat	Janv-avril 2009	9	2 week-end coorganisés avec l'Agence culturelle
Lift up your voice	Munster	Aout 2009	58	Création d'un chœur pour accompagner la chanteuse afro-américaine Th. Thomason pour 2 concerts au Zenith de Stasbourg puis aux Dominicains.

Cette thématique nouvelle dans l'histoire de la MVA est tout à fait exemplaire en prenant notamment appui sur les pôles de musiques actuelles alsaciens comme le Noumatrouff.

Comme toutes activités nouvelles touchant des publics nouveaux, la mise en œuvre mérite de prendre ses marques. Néanmoins, les résultats sont d'ores et déjà très encourageants. Il est à signaler que la première chorale « rock » a été créée suite à une action de la MVA à Sélestat.

Enfin, la MVA poursuit son activité de projet à la carte. Cette action, développée depuis plusieurs années, propose l'intervention d'un formateur de la Mission Voix auprès d'ensembles qui souhaitent perfectionner leur technique vocale, et/ou travailler un répertoire particulier. Ces actions peuvent également être proposées pour des chœurs d'enfants.

	2005	2006	2007	2008	2009
Nb de groupes	35	38	31	41	34
Haut-Rhin	28	26	20	24	23
Bas-Rhin	7	10	10	16	11
Etranger			1		
Nb de stagiaires	1 002	1 623	1 035	1 508	937
Heures stagiaires	21 196	29 354	28 792	29 034	23 918
Heures formation dispensées	927	891	815	939	743
Taux renouvellement public	60 %	39 %	39 %	44 %	21 %

Le nombre d'actions « à la carte » est relativement stable. Alors qu'il s'établissait à une vingtaine d'interventions avant 2005, il a dès lors atteint une vitesse de croisière comprise entre 31 et 41 interventions. Cette offre semble donc correspondre aux attentes des chœurs. On constate pour l'année 2008, une activité particulièrement importante

Les chorales du Haut-Rhin sollicitent de façon plus importante ce dispositif (autour de 2/3 des interventions).

1.4 Valoriser les pratiques vocales et informer le public

Le centre de documentation

Après le départ de la Mission Voix du Kleebach, il avait été envisagé que le fonds de la partithèque soit déposé dans un centre de documentation. Plusieurs pistes avaient alors été envisagées : CFMI, Bibliothèque municipale de Strasbourg, institut de musicologie, Conservatoires, CDMC, ... Les contacts pris n'ont pas pu permettre de trouver une issue favorable à ce projet.

En juillet 2005, après plusieurs opérations de déstockage et de vente à bas prix, la partithèque de la Maison du Kleebach est fermée.

Les deux audits réalisés à la fin de l'année 2007 par l'inspection de la DMDTS et par nos soins préconisaient la réouverture d'un centre de documentation sur la voix à Colmar dans les locaux de la Mission Voix.

Aussi, conformément au projet artistique et culturel annexé à la convention 2008-2010, cette tâche fut donc entreprise en avril 2008.

Le centre de documentation propose 16 000 documents édités en France et à l'étranger couvrant tous les domaines du répertoire vocal et choral.

Pour l'indexation des documents, la MVA a utilisé le même outil que Musique et danse en Bourgogne (Choros).

En 2008, 500 titres ont été entrés dans la base Choros, consultable en Alsace et en Bourgogne.

Une vingtaine de visiteurs sont venus consulter les partitions au centre de documentation et 2 à 3 demandes par semaines ont été effectuées à distance.

En 2009, 1900 titres ont été intégrés à la base de donnée soit un total de 2 400 références depuis la réactivation de la parthèque. Les demandes à distances ont augmenté avec une moyenne de 1 par jour et un nombre constant de visiteurs.

Nicole Schwerer est depuis le printemps à plein-temps pour pouvoir consacrer une partie de son temps de travail au nouveau catalogage de la parthèque. Elle est assistée de Mireille Kempf.

Le centre de documentation dispose d'une ligne d'acquisition de 2500 € annuels.

Le plan de communication

Lors de l'évaluation réalisée en 2007, nous avons mis en évidence la discordance entre la qualité du travail accompli par la Mission Voix et les outils de la communication disponibles. Dès 2008, la MVA a entrepris un important chantier de révision de la stratégie de communication comprenant :

- **Une nouvelle charte graphique**

Lancée à l'automne 2008, elle a permis d'opérer une évolution significative de l'ensemble des outils de communication (nouveau logo plus dynamique et aux couleurs plus chaudes, déclinaison sur l'ensemble des supports, utilisation de visuels décalés, etc.).

- **Le site internet**

Il a été totalement refondu et son ergonomie a été améliorée autour de 4 rubriques principales (Formation, Ressources, Observatoire, Chroniques). Il comprend un espace interactif permettant aux membres de soumettre des annonces de concerts ou autre informations. En outre plusieurs annuaires sont disponibles en ligne (concerts, annuaire des chœurs, des professeurs de chant, petites annonces, etc.).

En 2008, la fréquentation correspondait à 6 600 visiteurs par mois (5 150 en 2009). UN internaute consulte en moyenne 6 pages différentes pour une durée moyenne de 6,30 mn en 2008 (8,30 mn en 2009).

Une Newsletter accompagne le site internet et est adressée régulièrement pour présenter l'actualité de la MVA.

- **La brochure annuelle**

Editée à 9 000 exemplaires, elle présente l'intégralité de l'offre de formation avec une large diffusion dans les structures de diffusions et de formation culturelles, les partenaires au sens large du terme et auprès du fichier des chœurs, des amateurs et professeurs autour de la voix.

- **La lettre Chanter !**

Il s'agit de l'organe de communication de la MVA auprès de ses adhérents. Elle est parue 3 fois en 2008 ; son nombre de parution a été restreint à 2 en 2009 (tirage entre 2300 et 3000 exemplaires) et une parution en 2010 (au profit de la newsletter). Son contenu éditorial est consacré à des sujets d'actualité ainsi qu'au traitement de sujets de fonds (les jeunes Voix du Rhin, enseigner le chant, Diriger, Jeune public, le slam etc.)

D'autres outils de communication sont réalisés en fonction des opérations organisées et en fonction des nécessités (affiches, flyers, dossiers de presse, communiqués de presse, etc.)

Nous ne pouvons que saluer la qualité du travail accompli en matière de communication. A cet égard, il faut signaler la très grande implication de la responsable de la communication qui a piloté et réalisé graphiquement l'ensemble de l'évolution des outils.

2. L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES VOCALES AMATEURS ET INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE ET CULTURELLE

2.1 L'observatoire

La fonction d'observation a été établie, dès 2005, comme une priorité absolue de la toute nouvelle Mission Voix. En effet, si des études avaient été réalisées antérieurement (2000 et 2002) elles s'avéraient incomplètes du fait du prisme d'analyse retenu (les fédérations de chant choral). Durant les deux premières années d'activité de la MVA, une importante enquête sur les chœurs et les chefs de chœurs a été réalisée en s'appuyant sur une méthodologie nationale initiée par la DMDTS du Ministère de la Culture et de la Communication.

Il s'agit aujourd'hui d'un outil déterminant d'information, réactualisé à tous moments, et qui a été une source d'information considérable pour l'élaboration des schémas départementaux des enseignements artistiques.

Il est enfin important de noter que cet inventaire a inspiré la FSMA dans sa démarche de connaissance des orchestres et de la pratique musicale en amateur.

La période 2008-2010 a vu l'accomplissement de trois autres études portant sur :

- **Le recensement et la connaissance de l'activité des professeurs de chant** (toutes esthétiques et tout cadre d'emploi confondu).

Cette étude s'est inscrite dans le cadre d'une réflexion menée par le réseau national des Missions Voix sur l'enseignement du chant en France.

Le métier de professeur de chant est très varié en France (diversité des publics, âge, enseignement individuel ou collectif, diversité des esthétiques, des structures d'enseignement, des profils des enseignants –diplôme, statut ; etc.)

Le questionnaire (établi par un groupe de travail du réseau des Missions Voix) a été adressé à 150 professeurs avec des questions sur leur activité, leur profil artistique et des informations pédagogiques.

Les principaux enseignements de l'étude :

- Fort déséquilibre entre les esthétiques maîtrisées par les enseignants et les esthétiques enseignées (conformes aux attentes des élèves)
- Carence de formation dans les musiques actuelles
- Cadre d'emploi flou et sans profil type
- Carence des pianistes accompagnateurs

Ce travail a donné lieu à une restitution de l'enquête notamment lors des journées professionnelles à Mittelwihr le 2 mars 2008 et le 16 novembre à Strasbourg.

Une présentation de ce travail a été réalisée à Paris lors d'un colloque national du réseau des Missions Voix en juillet 2008. Les résultats ont été mis en perspective avec les résultats des autres Missions Voix.

- **L'économie des chœurs**

Cette étude, inscrite dans le prolongement de la première enquête « état des lieux du chant choral » visait à avoir un regard territorialisé et comparatif entre les régions sur les conditions matérielles de fonctionnement des chœurs.

Cette étude visait à recueillir des données portant sur le fonctionnement financier et sur la dimension informelle de l'économie chorale, l'approche amateurisme/ professionnalisme, déterminer des typologies de fonctionnement, l'évaluation de l'impact des financements publics et privés sur le milieu.

Le questionnaire établi par le Réseau des Missions Voix a été adressé à 3 000 chœurs au niveau national (687 réponses soit un retour de 23 % au plan national)

Les principaux enseignements de l'étude :

- Une très forte concentration des revenus, révélant un monde choral extrêmement inégalitaire
- Le fonctionnement spécifique des chœurs rattachés à des structures tierce
- Spécificité de fonctionnement des chorales urbaines/ chorales en milieu rural
- Divergence de fonctionnement économique des chœurs « récents » : tendance à la professionnalisation du chef de chœur.

• **Le jeune public**

Cette étude a été initiée par MVA dans le but de connaître l'ensemble des acteurs et structures ayant des relations avec le jeune public en Alsace. Il s'agissait de mieux connaître le milieu (qui sont les acteurs, leurs attentes, les besoins des publics) mais également mieux prendre en compte les attentes des partenaires extérieurs et améliorer l'offre et les dispositifs de formation à l'attention du jeune public.

La méthode a permis d'établir une liste de 500 personnes présentant des profils divers (personnes ayant des responsabilités pédagogiques, professeurs de chant, responsables d'écoles de musiques, chef de chœurs d'enfants, conseillers pédagogiques, responsables jeunes publics dans les salles de spectacles, acteurs dans le secteur des musiques actuelles, responsables de centres socio-culturelles, etc...).

Les principaux enseignements de l'étude :

- Pertinence de l'association de plusieurs thématiques avec la voix
- Collaboration avec de nouveaux intervenants à développer
- Formes d'actions courtes à privilégier
- Modifications des pratiques culturelles ces dernières années
- Constat de l'intérêt des jeunes pour la voix et intérêt particulier pour les musiques actuelles

La conduite de la fonction de l'observation est réalisée de façon tout à fait pertinente par la Mission Voix et ce à différents titres :

- Une capacité à conduire les études jusqu'à leur terme. Nous connaissons bon nombre de structures qui déclarent mettre en œuvre une étude et qui ne parviennent pas à leur terme dans la phase de synthèse, d'analyse et de production
- Une capacité à valoriser les résultats de l'étude (publication, mise en ligne des résultats dans la rubrique observatoire, organisation de séminaires ou de rencontres autour des résultats)
- Une capacité à renouveler les sujets de l'observation (3 études en 3 ans)
- Une réflexion partagée avec l'autre association alsacienne oeuvrant dans le secteur des pratiques musicales en amateur : la FSMA. Les échanges sont nombreux et fructueux sur le sujet spécifique de l'observation et sur bien d'autres sujets également
- L'insertion des projets dans le cadre du réseau des Missions Voix permettant de disposer d'éléments de comparaison au plan national.

2.2 Conseil et assistance pour les acteurs musicaux de la région et aux initiatives territoriales

Le projet artistique et culturel place la Mission Voix comme un interlocuteur de l'environnement musical et culturel pour mettre à la disposition ses conseils techniques, connaissances, et son centre de ressources au service des projets les plus divers. Cette fonction est assumée avec intensité auprès des interlocuteurs les plus divers.

Cet axe du travail revêt deux niveaux d'interventions différents :

- L'organisation de séminaires de réflexions, symposium thématiques par la Mission Voix
- La participation à des groupes de travail, assistance technique apportée aux porteurs de projets, etc.

Les rencontres professionnelles

La Mission Voix a initié à compter de l'année 2008 des rencontres professionnelles autour de la problématique de la Voix.

Les deux premières s'adressaient aux professeurs de chant et visaient à restituer le travail d'étude réalisé sur leur profession et d'échanger sur les problématiques du métier.

- 2 mars à Mittelwihr, 35 participants
- 16 novembre à Strasbourg, une quarantaine de participants

Le bilan de ces deux séminaires est très positif et les participants ont plébiscité le principe de ces réunions professionnelles en sollicitant l'organisation de ce type de rencontre au moins une fois par an.

Le 12 décembre 2009, sous l'impulsion du Gredi (Groupe de recherche et développement interdisciplinaire), la MVA a co-organisé une symposium pluridisciplinaire « la Voix dans tous ses états : la thérapeutique et la pédagogie ».

Une centaine de professeurs de chant, chanteurs, chefs de chœur, médecins, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes ... ont participé à cette journée.

Conçue autour de 3 conférences (prévention chez les professionnels de la voix, anesthésie générale et intubation : conséquences sur les cordes vocales, dysfonctionnement de l'ATM et dysphonie), la journée proposait en outre 5 ateliers tournants.

Le bilan fut également très positif et a permis de poser les bases d'un réseau interdisciplinaire au service des usagers de la voix.

Assistance technique et participation à des groupes de travail, jurys, etc.

Sur la période écoulée, la Mission Voix a participé à de nombreux groupes de travail et a été sollicitée comme expert dans le secteur de la voix dans les contextes suivants :

- Participation à l'élaboration des schémas départementaux des enseignements artistiques. Présence régulière dans les groupes de travail et pilotage (avec le CDMC, l'ADIAM et la FSMA) d'un groupe de travail interdépartemental sur la professionnalisation des encadrants des pratiques collectives en amateurs (vocales et instrumentales). Cette action nous semble fondamentale et témoigne de l'interconnexion des activités entre la MVA et la FSMA mais également avec l'ADIAM67 et le CDMC, en partenariat avec les collectivités publiques (cette initiative est née de la volonté du CG 68 de mettre en œuvre une stratégie vis à vis de l'encadrement des pratiques amateurs). A cette occasion, des rapprochements avec le CRR de Strasbourg ont permis d'engager la mise en place de formations en partenariat. La réflexion élaborée dans ce groupe de travail est fondamentale et met en évidence une nouvelle manière d'aborder les sujets de fond de manière transversale entre les acteurs et à l'échelle des deux départements.
Cet enjeu est crucial en Alsace et nécessitera probablement un véritable engagement tant des collectivités publiques que de l'Etat pour soutenir un plan de soutien à la formation et au renouvellement des chefs des ensembles de musique amateur. La question du statut des encadrants sera par ailleurs à mettre en débat.
- Commission Musique de l'UEPAL (Union des églises protestantes d'Alsace Lorraine) pour la création d'une maîtrise protestante à Strasbourg
- Festival Voix et Routes romanes (participation au CA et au comité de programmation)
- Signature de la charte départementale pour la pratique vocale dans les écoles du Bas-Rhin
- Association Musique et culture du Haut-Rhin (musique vivante en milieu scolaire)
- CFMI (participation à différents jurys)
- Participation au redéploiement de l'activité d'A Cœur Joie en Alsace
- Assistance à l'évolution de la Forlane
- Participation à l'élaboration du colloque « Diriger un ensemble amateur » organisé par la FSMA
- Participation au jury du concours de chant scolaire (ASCA)
- Festival Summerlied : participation à un travail de réflexion en vue sur l'organisation d'une journée « pratiques collectives » dans le cadre du festival 2010
- OLCA : participation à plusieurs réunions en vue de la création d'un centre de ressources sur le patrimoine alsacien
- Assistance à la Saline de Sultz-la-Forêt pour la définition d'un projet autour de la voix
- Formation des directeurs d'école de musique avec le CDMC
- Assistance à réflexion pour la création d'une maîtrise catholique à Strasbourg
- Participation aux journées culture à l'IUFM d'Alsace

- Centre régional des Musiques actuelles : travail avec plusieurs centres de ressources de musiques actuelles pour proposer des actions d'accompagnement de la voix et créer des chorales adaptées aux besoins et aux milieux
- Participation au comité de pilotage pour la préparation des journées professionnelles consacrées aux cursus voix pour les enfants et les adolescents dans les établissements spécialisés (mars 2010)

La MVA et particulièrement son directeur contribuent donc de façon tangible à apporter son expertise, son assistance et conseil pour la mise en œuvre de projet ou de réflexions touchant au domaine de la musique vocale.

3. L'ATELIER VOCAL D'ALSACE

Cette action ne figurant pas dans la convention triennale 2008-2010, apporte un atout supplémentaire aux objectifs tels que fixés initialement. Nous recommandons à cet égard que la nouvelle convention puisse intégrer l'atelier vocal d'Alsace dans le projet global de la MVA.

Créé en décembre 2006, l'atelier vocal répond à plusieurs objectifs :

- Se doter d'un chœur capable d'interpréter des répertoires exigeants, d'aller vers la création et une pratique du chant choral innovante et « expérimentale »
- Proposer à des choristes et/ou chanteurs formés et/ou expérimentés, un travail choral de haut niveau sur une période courte et avec un travail intensif et régulier
- Enrichir les pratiques des chœurs existants en permettant à des choristes, chefs de chœur de travailler à un haut niveau

Ce chœur bénéficie du soutien exclusif de la Région Alsace (convention triennale 2007-2009 avec une allocation financière de 43 500 € pour les trois ans puis avenant pour l'année 2010) dont l'ambition réside en la valorisation du chant choral alsacien.

Les choristes sont recrutés sur audition. Catherine Fender (chef de chœur titulaire du CA et du DE de direction de chœur) le dirige.

Aux côtés de la Mission Voix, deux autres partenaires sont impliqués à faire vivre l'Atelier vocal d'Alsace (les Dominicains de Haute-Alsace et la Maison de la musique d'Haguenau). Outre l'accueil des sessions de répétitions, ils s'engagent à diffuser l'ensemble dans leur saison.

	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009/2010 (en cours)
Nb d'auditions de recrutement	2	2	1
Composition du chœur	37 choristes	40 choristes	38 choristes
- Femmes	22	22	22
- Hommes	15	18	16
Nb répétitions	13	15	16
- Guebwiller	3	8	4
- Munster	1	2	2
- Strasbourg	1	/	
- Haguenau	8	5	9
- Colmar			1

Concerts	<ul style="list-style-type: none"> - Le 11 janvier au Conseil de l'Europe - Le 10 mai à Ebersmunster - Le 24 mai à Anvers 	<ul style="list-style-type: none"> - Le 16 mai aux Dominicains - 17 mai : Marckolsheim - Le 6 juin à Haguenau - 11 novembre à Saverne - 15 novembre : Région Alsace - 28 novembre : Palais des fêtes de Strasbourg 	<ul style="list-style-type: none"> - 22 janvier 2010 au CG du Haut-Rhin - 28 mars : Haguenau - 13 mai : Dominicains - 4 juin à Sélestat - 13 juin à Soultz-sous-Forêts
----------	--	--	---

L'atelier vocal d'Alsace commence à trouver sa vitesse de croisière avec le doublement des concerts donnés entre 2007 et 2009.

Le niveau qualitatif se développe également compte tenu du travail réalisé par la chef de chœur. Par ailleurs, l'atelier vocal a participé à un certain nombre d'actions de formations notamment pour celles des chefs de chœur (ex : Fribourg) comme chœur cobaye.

La convention avec la Région prévoyait enfin qu'en tant que de besoin, l'Atelier Vocal d'Alsace accompagnerait différents temps forts que la collectivité régionale souhaiterait mettre en exergue par une dimension artistique. Trois interventions par an étaient prévues dans ce cadre. Néanmoins, cette intention louable est difficile à mettre en œuvre. En effet, les choristes recrutés sont rassemblés occasionnellement pour les répétitions et les concerts. Ils ont le plus souvent une activité professionnelle et chantent dans un ou plusieurs chœurs. De ce fait, et compte tenu du nombre important de choristes (une quarantaine) il s'avère quasi impossible de pouvoir répondre à des sollicitations en cours d'année, les plannings devant être établis dès le démarrage de la session de l'année. On note néanmoins sa participation, le 15 novembre 2009, à la journée des portes ouvertes du Conseil Régional.

La création de ce chœur nous semble un projet très intéressant et apportant un atout complémentaire aux actions conduites par la Mission Voix.

Plusieurs questions se posent pour son avenir. Compte-tenu des budgets disponibles pour cette action, le chœur a probablement atteint sa vitesse de croisière. Néanmoins, dans les conditions présentes, il ne peut pas véritablement répondre avec souplesse aux éventuelles sollicitations de la Région telles que définies dans le Cahier des charges du chœur. Aussi, la nouvelle convention doit être l'occasion de conduire une réflexion de fonds sur le positionnement du chœur en termes :

- Artistique
- De diffusion
- De communication
- D'administration

Il appartient aux partenaires de déterminer les attentes et les budgets disponibles pour cette action. A ce stade, deux hypothèses peuvent être énoncées :

- Le statu quo : on conforte le fonctionnement actuel du chœur selon les modalités antérieures de fonctionnement
- Le déploiement : on aborde une deuxième étape de développement devant s'accompagner d'un financement public complémentaire. Celui-ci devra dès lors être complété par une stratégie de diffusion élargie génératrice également de recettes.

Conclusion et perspectives

1. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation que nous pouvons faire de l'application de la convention de la Mission Voix (2008-2010) est très positive.

Les principaux points d'évolutions très positifs sont les suivants :

- **La scission avec les activités du Kleebach** marque la finalisation d'un long processus engagé dès 2004. Nous saluons l'ensemble des acteurs de ce projet et particulièrement la présidente de l'Arefac et les permanents de la MVA d'avoir su conduire ce projet à son terme malgré les difficultés administratives que cela a généré.
- **L'élection d'un nouveau président** à la tête de la MVA disposant d'une excellente connaissance du tissu culturel alsacien et de ses enjeux.
- **Un observatoire** permettant de disposer de données fiables sur l'état du chant choral en Alsace, les professeurs de chant et les publics jeunes ; la méthodologie issue de méthodologies nationales permettent de réaliser des études comparatives avec les données nationales ou d'autres régions.
- **Une territorialisation des actions** qui se déroulent aujourd'hui à part égale entre Haut-Rhin et Bas-Rhin.
- **Un rééquilibrage important en termes de provenance des stagiaires** (la part des bas-rhinois ayant significativement augmentée)
- **Un travail de fond démarré sur la formation des chefs de chœur et ce en partenariat avec la FSMA, l'ADIAM 67, le CDMC, les collectivités publiques et les structures d'enseignement spécialisé.** Il s'agit d'un enjeu fondamental pour l'avenir des pratiques musicales en amateur
- **De plus en plus d'actions conduites en partenariat** avec d'autres institutions alsaciennes (Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg, Pôle musiques actuelles, écoles de musiques, théâtres, festivals, etc.) ou extra-régionales (INECC) témoignant de la très grande ouverture de la MVA dans la prise en compte de l'environnement culturel.
- **Une capacité à assister les porteurs de projets** et à œuvrer dans un cadre partenarial (accompagnement d'actions de terrains, participation à des groupes de travail avec les partenaires institutionnels, les opérateurs culturels, les structures d'enseignement général et spécialisé, ...)
- **Une programmation de formations favorisant la pratique vocale amateur de tous les horizons** et de tous les styles en intégrant tous les types de répertoires (jazz, chanson française, rock, musiques du monde, ...) et accordant une place

spécifique aux musiques actuelles. On peut seulement émettre une réserve sur la part peu développée accordée au travail autour du répertoire en dialecte alsacien. Celui-ci pourrait peut-être faire l'objet d'un travail plus approfondi dans la prochaine convention ?

- **Un embryon de démarche transfrontalière** qu'il semblerait opportun de déployer (stage de Fribourg)
- **Une communication totalement renouvelée** et dynamique
- **La réouverture du centre de documentation et la mise en œuvre d'un plan de réindexation des collections**
- **La qualité du travail accompli par l'Atelier vocal d'Alsace**
- **La réflexion engagée en matière de musique et handicap**

Il nous semble que **l'ensemble des actions conduites répond totalement aux objectifs fixés par les partenaires.**

2. LES PERSPECTIVES

Au vu de l'ensemble des entretiens réalisés et de l'analyse de la documentation, nous présentons ci-après un certain nombre d'enjeux fondamentaux qu'il nous semblerait intéressant de porter au débat en vue de la rédaction de la prochaine convention :

- **Une priorité donnée aux actions pour développer la pratique du chant par le jeune public** : cette action nous semble plus que jamais d'actualité et mérite d'être poursuivie avec vigueur dans les prochaines années.
- En lien avec le point précédent, **la poursuite de l'action engagée autour de la pratique du chant dans les musiques actuelles**, mérite tout autant d'être poursuivie. Il s'agit de capitaliser le travail engagé, en lien avec les réseaux structurés en région autour des musiques actuelles, pour poursuivre le déploiement de l'action.
- Un axe prioritaire de travail à mettre en œuvre en avec **la formation des chefs de chœurs** (formation continue des chefs en activité, formation de nouveaux chefs) en lien avec les différents partenaires avec lesquels un travail de réflexion est engagé. Cette question est cruciale pour l'avenir de la pratique musicale en amateur en Alsace.
- **L'amplification du travail croisé entre la MVA et la FSMA**. Nous avons déjà eu l'occasion de préconiser la création d'une plateforme commune tant les missions et les champs d'actions sont voisins entre les deux associations. Dorénavant et compte-tenu de la scission des activités de la MVA du Kleebach et dans un environnement institutionnel en questionnement quant aux politiques publiques de la culture (l'année 2014 marquera une étape importante pour les collectivités territoriales), il nous semblerait légitime que le territoire alsacien puisse conduire une réflexion sur la mise en œuvre d'une structure s'apparentant à « Musique et danse (?) » en Alsace. Cela

pose de toute évidence la question pour les deux structures de l'évolution de leur fonctionnement interne et d'une évolution de leur cadre associatif.

Néanmoins, les problématiques rencontrées par les deux structures sont voisines malgré un certain nombre de spécificités (formation et statuts des chefs, observation de l'activité, renouvellement des répertoires, etc).

Il pourrait être intéressant de prévoir dans la prochaine convention la conduite d'une étude de faisabilité étudiant les modalités d'un rapprochement.

A ce stade, il convient de préciser aux partenaires publics qu'il ne pourrait a priori pas s'agir d'une mutualisation permettant de générer des économies tant les budgets des deux structures sont aujourd'hui serrés compte-tenu de leurs missions.

- Un secteur qui a fait que peu l'objet d'une implication de la Mission Voix : **le travail sur la préservation et l'interprétation du répertoire régional**. Une récente étude a mis au jour son extrême fragilité et l'importance de préserver ce patrimoine régional
- **L'atelier vocal d'Alsace** doit en outre faire l'objet d'une réflexion approfondie avec les partenaires publics. Les financements actuels ne permettent pas de prévoir un déploiement supplémentaire. Cet ensemble répondait à une demande de la Région de pouvoir bénéficier d'un chœur de haut niveau en Alsace. Néanmoins son mode d'organisation ne permet pas de disposer d'une souplesse d'intervention (choristes amateurs non rémunérés chantant en outre dans d'autres chœurs). Dans cette optique, deux options sont possibles :
 - Le statu quo : le fonctionnement reste identique avec une souplesse très relative pour répondre aux demandes régionales d'intervention comme ambassadeur de la Région
 - Le déploiement : nécessitant un renforcement financier permettant de développer un modèle s'approchant d'un fonctionnement de chœur professionnel intermittent (en totalité ou avec la création d'une phalange plus légère fonctionnant sur un modèle plus professionnel ?) et permettant de structurer un nouveau type de management comprenant une amplification de la diffusion, le développement de ressources propres. Dans cette perspective, une autonomie du chœur pourrait être imaginée.

Nous ne portons aucun avis sur la meilleure des solutions tant il s'agit de conduire la réflexion avec les partenaires de la MVA pour définir les attentes de chacun et de positionner le projet en fonction des différents paramètres.

En tout état de cause, l'atelier vocal d'Alsace a réussi sa mission : devenir un chœur de haut niveau dont la qualité est reconnue.

- **L'action transfrontalière** : la Mission Voix a expérimenté la mise en œuvre d'une action transfrontalière lors d'une académie internationale de formation de chefs de chœur. Il nous semble que les retombées significatives de cette action révèlent un territoire d'investigation à mener pour conduire une véritable stratégie de déploiement de l'activité à l'échelle transfrontalière. Il s'agit en tout premier lieu d'ouvrir les horizons des différents acteurs du milieu choral alsacien. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une véritable stratégie pluri-annuelle sur cette action permettrait de mobiliser des crédits autres que des crédits affectés directement aux politiques culturelles (crédits spécifiques auprès des différents interlocuteurs publics, fonds européens, etc.).

Entretiens réalisés

Alexandre MICHTA, Direction des affaires culturelles et sportives du Conseil Général du Bas-Rhin

GIES Michel, Conseiller pour la musique et la Danse, DRAC Alsace

HABERKORN Denis, Directeur de la Mission Voix d'Alsace

HUMBERT Isabelle, chargée de la gestion et du développement des projets de la Mission Voix Alsace

JEAN Anne-Marie, Présidente de l'AREFAC- Maison du Kleebach

KEMPF Mireille, Secrétaire-comptable de l'association Mission Voix d'Alsace

LUTZ Fernand, Président de la Fédération des Sociétés de musique d'Alsace

MANCEAU Emilie, responsable communication de la Mission Voix

MARCHAL Sylvain, Directeur artistique de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace

RIEHL Françoise, Direction des affaires culturelles et sportives du Conseil Général du Bas-Rhin

SCHWERER-ROLL Nicole, chargée des ateliers, des formations à la carte et de la documentation

STEINER Christine, Responsable du Pôle Développement culturel et audiovisuel de la Région Alsace

STRUSS Chantal, Directrice du Développement culturel du Conseil Général du Haut-Rhin

STURNI Claude, Président de la 8^è commission du conseil Régional (Culture, identité régionale et bilinguisme)

TRABAND Gérard, Président de la Mission Voix

MISSION VOIX ALSACE

Convention de partenariat et de financement 2011 – 2014

ENTRE

L'État (Ministère de la culture et de la communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), représenté par M. Denis Louche, Directeur régional des affaires culturelles d'Alsace, agissant par délégation de M. Pierre-Etienne BISCH, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, ci-après désigné sous le terme « l'État » ;

La Région Alsace, représentée par son Président, M. Philippe RICHERT, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 08 avril 2011 ;

Le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président, M. Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 15 avril 2011 ;

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, M. Guy-Dominique KENNEL, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du ;

d'une part,

ET

L'association « Mission Voix Alsace », régie par la loi locale 1908, représentée par son Président, M. Gérard TRABAND, autorisé à signer en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 22 mai 2010 ;

Siège social : Quai 140 – 140 rue du Logelbach – 68000 Colmar

N° SIRET : 519 023 899 000 15

d'autre part.

- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la culture et de la communication ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;
- VU la circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État aux associations ;
- VU la circulaire n°5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et aux conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- VU la circulaire n°2007-6 du 5 mars 2007 relative au financement public et à l'emploi dans le spectacle vivant ;
- VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU le document-cadre « Les Missions Voix dans les régions pour le développement des pratiques vocales » élaboré en 1999 par le Ministère de la culture et de la communication ;
- VU les orientations du Département du Haut-Rhin pour le développement culturel adoptées par délibération du 13 décembre 2007 ;
- VU le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Département du Haut-Rhin adopté par délibération du 13 décembre 2007 ;
- VU le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Département du Bas-Rhin adopté par délibération du 10 décembre 2007 ;
- VU les règlements financiers de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin et du Département du Bas-Rhin ;
- VU la délibération n° 92-11 du 14 janvier 2011 de la Région Alsace ;
- VU les statuts de l'association « Mission Voix Alsace » en date du 17 octobre 2009 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Afin de développer, d'accompagner et de structurer les pratiques vocales, l'Etat, en partenariat avec les collectivités territoriales, a suscité la création dans la plupart des régions de Centres d'Art Polyphonique, devenus Missions Voix en 1999, qui contribuent depuis 25 ans, en complémentarité de l'action des fédérations, au développement et au renouvellement de ces pratiques ainsi qu'à leur revalorisation dans l'ensemble du domaine des pratiques artistiques. La reconnaissance de la voix dans toutes ses expressions s'accompagne aujourd'hui de celle de son rôle fondamental dans l'éducation et la formation générales des personnes, confirmant ainsi la fonction tant sociale que culturelle de sa pratique.

La présente convention témoigne de la volonté des partenaires publics de poursuivre, sur la base d'objectifs précis, leur soutien au développement des pratiques vocales en Alsace.

Considérant les objectifs de politiques culturelles de chacun des partenaires dans lesquels s'inscrit la convention 2011-2014

Pour l'**État**, la présente convention vise à reconnaître et suivre sur la durée l'engagement de Mission Voix Alsace dans la poursuite des objectifs nationaux au titre d'une Mission Voix, dans le cadre d'un partenariat concerté avec les collectivités territoriales.

L'action de l'**État** dans le secteur des pratiques vocales vise en particulier :

- le développement des pratiques vocales dans la formation initiale ;
- le renforcement de la formation professionnelle dans ce domaine ;
- la mise en cohérence des différentes ressources offertes aux amateurs et le renouvellement des missions des Missions Voix.

La **Région Alsace** entend, pour sa part, favoriser le développement, le rayonnement et l'accessibilité des pratiques vocales, et du chant choral en particulier. Ses priorités portent principalement sur la formation, la poursuite des activités liées au centre de ressources et les initiatives menées en réseau.

Le **Département du Haut-Rhin**, soucieux d'encourager la vitalité de la pratique musicale et vocale, soutient Mission Voix Alsace pour son action structurante des activités chorales. Le déploiement du Schéma départemental depuis décembre 2007 traduit l'engagement du département en faveur de l'éducation artistique et des pratiques amateurs auquel Mission Voix Alsace est appelée à contribuer activement, au titre de ses missions de formation, d'expertise, d'accompagnement et de sa capacité à s'inscrire dans des réseaux et des partenariats diversifiés.

Le **Département du Bas-Rhin** a défini, dans le cadre de la révision des politiques publiques, les axes stratégiques concernant la conduite de sa politique culturelle. Il s'agit notamment d'encourager, d'accompagner les pratiques amateurs et de mettre l'accent sur les publics prioritaires : jeunes, personnes en situation de handicap et/ou éloignées de l'offre culturelle. Dans le domaine de la pratique vocale, il reconnaît Mission Voix Alsace en tant que structure ressource dans la mise en œuvre de son Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA) adopté en 2007.

Par la présente convention le Département du Bas-Rhin souhaite que l'association poursuive ses priorités portant sur la formation, le rapprochement entre enseignement et pratique, la diversité des répertoires, le travail en réseau et la conquête de nouveaux publics.

Considérant l'action de Mission Voix Alsace

Pôle régional de ressources pour la voix, Mission Voix Alsace a pour objectif de développer et valoriser la pratique vocale sous toutes ses formes et pour tous les publics. L'association Mission Voix Alsace est issue de l'AREFAC, association régionale créée il y a 40 ans pour former les animateurs du chant choral. Forte de cette longue expérience, elle s'appuie sur sa connaissance du milieu musical amateur et des réseaux associatifs, sur ses liens avec les structures de diffusion et d'enseignement artistique, pour poursuivre et consolider ce qui a été réalisé dans le cadre des conventions précédentes (2005/2007 et 2008/2010).

Considérant le rapport d'évaluation du Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil rendu en novembre 2010

L'évaluation de la convention triennale 2008/2010, réalisée par le Cabinet Dumeige, est très positive et précise dans ses conclusions que l'ensemble des actions conduites répond totalement aux objectifs fixés par les partenaires. D'une part, les bilans d'activités réalisés ces dernières années montrent l'ampleur du travail accompli, tant par le nombre de personnes touchées par les actions de formation (1954 stagiaires et 56 formateurs en 2009) que par le développement de l'information, du conseil et de l'accompagnement de projet. D'autre part, suite aux recommandations de la précédente convention, la distinction entre les deux activités de l'association AREFAC (Maison du Kleebach et Mission Voix) a été réalisée : depuis le 1er janvier 2010, Mission Voix Alsace est une association distincte de l'AREFAC.

Considérant que le projet artistique et culturel 2011-2014 de Mission Voix Alsace participe des objectifs de politiques culturelles de chacun des partenaires

L'État, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin décident, dans le prolongement de la convention de partenariat et de financement 2008-2010, de renouveler le partenariat contractuel avec Mission Voix Alsace pour une nouvelle période quadriennale 2011-2014 dans les termes définis ci-dessous.

* * *

*

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, l'État, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin acceptent de participer au financement des activités et actions de l'association « Mission Voix Alsace » définies ci-dessous.

A cet effet, ils s'engagent à assurer conjointement le financement de l'association pour la durée de la convention sous réserve de l'inscription annuelle des crédits dans les budgets correspondants.

L'État, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin n'attendent aucune contrepartie directe de leur contribution.

Selon ses statuts, Mission Voix Alsace a pour objectifs le développement des pratiques vocales, des formations et du rayonnement de la voix dans la création musicale.

Dans la mise en œuvre de ces politiques, Mission Voix Alsace joue un rôle :

- d'observatoire (diagnostic, évaluation et prospective),
- d'information en direction du public, des acteurs culturels et des institutions,
- de conseil et d'expertise,
- d'accompagnement des initiatives de terrain,
- de concertation et de coordination,
- de médiation entre les partenaires de terrain et les institutions (structures d'enseignement et de formation),
- d'offre de formations, de ressources et de compétences professionnelles.

Ces missions forment le cadre du projet artistique et culturel 2011-2014 élaboré par le Directeur de Mission Voix Alsace sous la responsabilité du Président et du Conseil d'administration de l'association et négocié avec l'ensemble des partenaires de la présente convention.

Ce projet, joint en annexe I, comporte les priorités suivantes :

- la pratique des enfants, adolescents et jeunes adultes ;
- l'encadrement des pratiques vocales collectives ;
- la formation vocale ou musicale des chanteurs, choristes, orateurs, enseignants, etc ;
- le renouvellement et la diversification des répertoires, la création.

Il est à noter que, dans le cadre de la décentralisation des enseignements artistiques prévue par la loi du 13 août 2004, des partenariats éventuels entre Mission Voix Alsace et l'un voire plusieurs des signataires de la présente convention pourront faire l'objet d'accords spécifiques à ce titre.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 3 - Conditions de détermination du coût de l'action

3.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 1.863.317 € (un million huit cent soixante-trois mille trois cent dix-sept euros), conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe II.

3.2. Les coûts totaux estimés éligibles annuellement du programme d'actions sont fixés à l'annexe II. Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés au programme d'actions.

Les budgets prévisionnels du programme d'actions indiquent le détail des coûts éligibles à la contribution financière de l'État, de la Région Alsace et des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, établis en conformité avec les règles définies à l'article 3.3, et l'ensemble des produits affectés.

3.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions conformément au dossier de demande de subvention - formulaire Cerfa N°12156*03 pour ce qui concerne l'État - présenté par l'association. Les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui sont :

- liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- dépensés par l'association ;
- identifiables et contrôlables.

3.4. Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association peut procéder à une adaptation de ses budgets prévisionnels par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement...

Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au 3.1 ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé au 3.1.

L'association notifie par écrit ces modifications à l'État dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours. Une copie de la notification est transmise à la Région Alsace et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'État de ces modifications. L'État informera la Région Alsace et les deux Départements de sa décision.

Article 4 - Conditions de détermination de la contribution financière

Par la présente convention, l'État, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin approuvent le projet artistique et culturel 2011-2014 de Mission Voix Alsace joint en annexe I. A cet effet, ils s'engagent à financer conjointement et annuellement sur la durée de la convention le fonctionnement et le programme d'activités de l'association, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Mission Voix Alsace s'engage pour sa part, pendant toute la durée de la convention, à développer aussi largement que possible la part de recettes propres dans son budget.

a) Pour l'État

4.a.1. L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **200.000 €** (deux cent mille euros), équivalent à 10,7% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature de la présente convention,

tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.a.2. Pour l'année 2011, l'État contribue financièrement pour un montant de 50.000 € (cinquante mille euros), équivalent à 10,8% du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

4.a.3. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'État s'élèvent à :

- pour l'année 2012 : 50.000 € (cinquante mille euros), équivalent à 10,7% du montant total annuel estimé des coûts éligibles ;
- pour l'année 2013 : 50.000 € (cinquante mille euros), équivalent à 10,7% du montant total annuel estimé des coûts éligibles ;
- pour l'année 2014 : 50.000 € (cinquante mille euros), équivalent à 10,7% du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

Ces montants prévisionnels de subventions de l'État n'excluent pas la possibilité pour la Mission Voix de lui adresser annuellement des demandes de subventions complémentaires, liées à des projets spécifiques ou nouveaux développés par l'association, et dont l'attribution fera l'objet d'avenants à la présente convention.

4.a.4. Les contributions financières de l'État mentionnées au paragraphe 4.a.3. ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1, 6, 7 et 8, sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- la vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

b) Pour la Région

Une subvention globale de **668.000 €** (six cent soixante-huit mille euros) est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation au projet artistique et culturel de Mission Voix Alsace pour la période 2011-2014, ce montant intégrant la subvention de 83.500 € attribuée lors de la Commission Permanente du 14 janvier 2011, par convention n° 92-11/C1 du 18 janvier 2011.

Cette somme est répartie comme suit :

- au titre de l'année 2011 : un montant de 167.000 € (cent soixante sept mille euros)
- au titre de l'année 2012 : un montant de 167.000 € (cent soixante sept mille euros)
- au titre de l'année 2013 : un montant de 167.000 € (cent soixante sept mille euros)
- au titre de l'année 2014 : un montant de 167.000 € (cent soixante sept mille euros).

Toute modification relative à ces subventions fera l'objet d'une convention bilatérale, qui liera uniquement la Région Alsace et Mission Voix Alsace. Une copie de la convention sera transmise pour information aux partenaires.

c) Pour le Département du Haut-Rhin

Une subvention globale de **52.000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin au titre de sa participation au projet artistique et culturel de Mission Voix Alsace pour l'année 2011.

Pour les années 2012, 2013 et 2014, le Département du Haut-Rhin déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget du Département et dans le cadre d'une convention financière annuelle entre le Département du Haut-Rhin et Mission Voix Alsace. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux autres partenaires.

Les contributions financières du département seront accordées sous réserve des trois conditions suivantes :

- l'inscription des crédits au budget du département ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1, 6, 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- que le montant de la contribution n'excède pas le coût du programme d'actions, conformément à l'article 10.

d) Pour le Département du Bas-Rhin

Une subvention globale de **52.000 €** est accordée par le Département du Bas-Rhin au titre de sa participation au projet artistique et culturel de Mission Voix Alsace pour l'année 2011, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget du Département.

Les contributions financières du département ne seront accordées que sous réserve des trois conditions suivantes :

- l'inscription des crédits au budget du département ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1, 6, 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- que le montant de la contribution n'excède pas le coût du programme d'actions, conformément à l'article 10.

Le montant de la subvention annuelle sera fixé dans le cadre d'une convention financière annuelle, qui liera uniquement le Département du Bas-Rhin et Mission Voix Alsace. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux autres partenaires.

Article 5 - Modalités de versement de la contribution financière

Un échéancier financier prévisionnel des participations financières des différents partenaires est joint en annexe II à la présente convention.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire de Mission Voix Alsace :

<i>Domiciliation</i>	<i>Code étab.</i>	<i>Code guichet</i>	<i>N° compte</i>	<i>Clé RIB</i>	<i>Titulaire</i>
CCM Colmar St Joseph	10278	03202	00020213801	40	Missions Voix Alsace

Les participations financières annuelles de l'État, de la Région Alsace et des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin seront versées selon les modalités suivantes :

a) Pour l'État

5.a.1. En 2011, l'État verse :

- une avance à la notification de la présente convention dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.a.2 pour cette même année, soit 50.000 € ;
- le solde après les vérifications réalisées par l'État conformément à l'article 6 et, le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 3.4.

5.a.2. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, l'engagement de l'État sera déterminé chaque année dans le cadre d'un avenant annuel qui concernera exclusivement l'État et Mission Voix Alsace et vaudra décision

attributive de subvention pour la gestion en cours. Cet avenant sera établi sur la base d'un dossier de demande de subvention annuel comportant l'ensemble des pièces réglementaires, notamment le programme artistique et le budget prévisionnel de l'exercice en cours, ainsi que les comptes administratifs approuvés de l'exercice précédent.

Pour 2012, 2013 et 2014, la contribution financière annuelle de l'État, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'État conformément à l'article 10, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4 pour cette même année ;
- le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.a.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

La subvention est imputée chaque année sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Alsace au titre de l'exercice concerné : Programme 224 - Action 04 - Sous action 02.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte bancaire susmentionné.

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est le Directeur régional des affaires culturelles d'Alsace.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin.

b) Pour la Région

Le versement des subventions s'effectuera de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

Dans l'idéal, l'ensemble des pièces nécessaires pour une même demande, sera transmis en un seul envoi.

➤ Pour l'exercice 2011 :

- La subvention initiale de 83.500 € accordée lors de la Commission Permanente du 14 janvier 2011 sera versée selon les modalités prévues par la convention n° 92-11/C1 du 18 janvier 2011.
- La subvention complémentaire de 83.500 € sera versée, - après notification de la présente convention -, après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1 ;
 - du rapport du commissaire aux comptes ;
 - du procès verbal, signé par le représentant légal, de l'Assemblée Générale approuvant lesdits comptes ;
 - du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel ;
 - du bilan artistique et culturel de l'année N-1.

➤ Pour les exercices 2012, 2013 et 2014 :

- un acompte de 50% en début d'exercice, après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - d'un relevé d'identité bancaire ;
 - d'un programme prévisionnel d'activités ;

- d'un budget prévisionnel équilibré.
- le solde après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1 ;
 - du rapport du commissaire aux comptes ;
 - du procès verbal, signé par le représentant légal, de l'Assemblée Générale approuvant lesdits comptes ;
 - du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel ;
 - du bilan artistique et culturel de l'année N-1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

c) Pour le Département du Haut-Rhin

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2011 fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50% au début d'exercice après notification et signature de la présente convention, sur présentation d'une demande de versement accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre par le représentant légal de l'association,
- le solde au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

d) Pour le Département du Bas-Rhin

Conformément au règlement financier du Département du Bas-Rhin, la participation financière annuelle fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

Pour l'exercice 2011, la subvention de 52.000 € sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50% à l'issue de la validation de la présente convention par le Conseil Général du Bas-Rhin ;
- le versement du solde de 50% au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Pour les exercices 2012, 2013 et 2014, le versement s'effectuera de la manière suivante :

- un acompte de 50% en début d'exercice sous réserve de la production d'un document précisant le déroulement des principales opérations de l'année antérieure, complété d'une présentation succincte de la situation financière de l'association et d'un programme prévisionnel d'activités ;
- le versement du solde de 50% au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Bas-Rhin.

Article 6 - Justificatifs

Mission Voix Alsace s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique et culturel 2011-2014.

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les

documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier des actions subventionnées établis, pour l'État, conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des objectifs prévus dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe III et définis d'un commun accord entre l'État, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et Mission Voix Alsace. Ces documents sont signés par le président de l'association ou toute personne habilitée.
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ;
- le rapport d'activité de l'association.

Article 7 - Autres engagements

Mission Voix Alsace s'engage à faire figurer, de manière lisible, dans tous les documents produits dans le cadre de la convention la mention « avec le soutien du Ministère de la culture et la communication - Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace, de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin et du Département du Bas-Rhin », ainsi que les logos de chacun des partenaires financiers de la présente convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Mission Voix Alsace, pour une raison quelconque, celle-ci s'engage à en informer l'État, la Région et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 - Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la présente convention par Mission Voix Alsace sans l'accord écrit de l'État, de la Région et des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ceux-ci peuvent respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Les partenaires financiers en informent l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 - Évaluation

9.1. Comité de suivi

Il est créé un comité de suivi, composé des partenaires de la présente convention, pour la durée de l'accord.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer les réajustements ou les réorientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la Région Alsace ou de l'un des partenaires de la présente convention. Il pourra

en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures qualifiées.

Le comité de suivi est un groupe de travail permettant d'apporter au Conseil d'administration de Mission Voix Alsace des éclaircissements techniques concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet. Ses travaux et réflexions visent à préparer le cadre et à définir les critères d'une expertise commune coordonnée par les partenaires, sur la base d'une démarche d'évaluation détaillée en annexe III, attentive à cinq axes essentiels :

1. Sensibiliser, former et accompagner les pratiques amateurs ;
2. Orienter : communication, information du public et documentation ;
3. Conseiller et proposer une assistance technique et pédagogique aux collectivités et aux structures culturelles ;
4. S'inscrire dans des partenariats et conforter les réseaux ;
5. Observer.

9.2. Procédure d'évaluation

Au cours du 1^{er} semestre 2014 et préalablement à la procédure de renouvellement mentionnée à l'article 11, l'État, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin procèdent, conjointement avec Mission Voix Alsace, à l'évaluation, pour la période concernée, du fonctionnement et de la réalisation du programme d'actions auquel ils ont apporté leur concours afin d'envisager notamment son évolution pour les années à venir.

L'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par les partenaires, notamment selon les modalités précisées en annexe III. Elle s'attachera tout particulièrement à prendre en compte les éléments quantitatifs et qualitatifs précisés dans le projet artistique et culturel de Mission Voix Alsace, et à mesurer l'impact des actions ou des interventions. Elle portera également sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'un nouvel accord.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du Conseil d'administration de l'association, de l'État et des exécutifs des collectivités territoriales.

Les rapports spécifiques d'inspection et d'évaluation qui seraient menées par la Délégation générale de la création artistique ou les travaux d'experts désignés conjointement par les partenaires de la présente convention feront également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration de l'association préalablement à leur éventuelle diffusion.

Chaque année, l'état d'engagement du programme et des objectifs assignés à Mission Voix Alsace est présenté au Conseil d'administration de l'association par son directeur.

Article 10 - Contrôle des partenaires financiers

L'État, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que leur contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions.

Ils peuvent exiger le remboursement de la quote-part équivalente de leur contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires financiers, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Mission Voix Alsace s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces

justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 11 - Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle prévu à l'article 10.

Article 12 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'État, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et Mission Voix Alsace. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 14 - Recours

Après épuisement des voies amiables dans un délai maximum de six mois, tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention est du ressort :

- pour l'État : du tribunal administratif de Strasbourg
- pour la Région et les deux Départements : des tribunaux territorialement compétents.

Fait à _____, le _____
(en six exemplaires originaux)

Pour la Région Alsace,
Le Président

Pour l'État et par délégation,
Le Directeur régional
des affaires culturelles d'Alsace

Philippe RICHERT

Denis LOUCHE

Pour le Département du Haut-Rhin,
Le Président

Pour le Département du Bas-Rhin,
Le Président

Charles BUTTNER

Guy-Dominique KENNEL

Pour Mission Voix Alsace,
Le Président

Gérard TRABAND

Le Contrôleur Financier en Région

MISSION VOIX ALSACE

Convention de partenariat et de financement 2011-2014

ANNEXES

ANNEXE I

Projet artistique et culturel 2011-2014

ANNEXE II

Budgets prévisionnels 2011-2014

ANNEXE III

Dispositif d'évaluation

Ce document précise les priorités et axes de travail de Mission Voix Alsace (MVA) pour la période 2011/2014. Pôle régional de ressources pour la voix, MVA a pour objectif de développer et valoriser la pratique vocale sous toutes ses formes et pour tous les publics. L'association Mission Voix Alsace est issue de l'AREFAC, association régionale créée il y a 40 ans pour former les animateurs du chant choral ; forte de cette longue expérience, elle s'appuie sur sa connaissance du milieu musical amateur et des réseaux associatifs, sur ses liens avec les structures de diffusion et d'enseignement artistique, pour poursuivre et consolider ce qui a été réalisé dans le cadre des conventions précédentes (2005/2007, 2008/2010).

Les bilans d'activités réalisés ces dernières années montrent l'ampleur du travail accompli, tant par le nombre de personnes touchées par les actions de formation (1954 stagiaires et 56 formateurs en 2009) que par le développement de l'information, du conseil et de l'accompagnement de projet. L'évaluation de la convention triennale 2008/2010, réalisée par le Cabinet Dumeige, précise dans ses conclusions que « l'ensemble des actions conduites répond totalement aux objectifs fixés par les partenaires ».

Dans un contexte de décentralisation des enseignements artistiques et de réforme des collectivités territoriales, MVA contribue avec d'autres (FSMA) à être un lien entre enseignement et pratique. Sa présence et son implication dans le cadre des schémas départementaux des enseignements artistiques en lien avec les conservatoires et les têtes de réseaux (ADIAM, CDMC, FSMA) permettent d'être force de proposition et à l'initiative de projets innovants.

Les enjeux exposés en préambule de la convention 2008/2010 restent des tendances fortes et conduisent MVA à orienter ses actions selon les priorités suivantes pour la période 2011/2014 :

- La pratique des enfants, adolescents et jeunes adultes.
- L'encadrement des pratiques vocales collectives.
- La formation vocale ou musicale des chanteurs, choristes, orateurs, enseignants...
- Le renouvellement et la diversification des répertoires, la création.

Ces priorités sont à traiter de manière transversale et les espaces d'intervention sont nombreux : milieu scolaire, péri ou extrascolaire, écoles de musique, pratiques collectives ou individuelles, monde de l'entreprise... Par son action artistique et pédagogique et par la diversité des publics touchés MVA contribue à renforcer le lien social en favorisant la rencontre et le partage dans ces différents espaces d'intervention en favorisant l'accès à la pratique vocale pour chacun.

En outre, MVA a le souci permanent de toucher de nouveaux publics en étant ouvert à d'autres univers que le monde de la culture et de la musique pour intégrer la pratique vocale dans des projets de toute nature, par exemple :

- Permettre aux seniors de poursuivre une activité culturelle, sociale et intellectuelle grâce à la pratique vocale : journées chantantes avec répertoires adaptés, formation d'animateurs en maisons de retraite.
- Réaliser des projets intégrant la voix dans les quartiers fragiles (accessibilité - pratique commune à toutes les cultures - attrait des musiques actuelles pour les jeunes - dimension collective favorisant l'échange et l'écoute) par la sensibilisation, la mise à disposition d'intervenants pour aider à la mise en place d'actions. La réflexion doit se faire avec différents partenaires dont la municipalité, les structures culturelles, les associations de quartier...
- Accompagner les chorales dans leur rôle d'animation en zone rurale: la préparation du renouvellement des chefs et la proposition de répertoires stimulants peuvent entrer dans le cadre de projets locaux de collectivités territoriales ou autres associations.
- Faciliter l'accès des « publics empêchés » aux pratiques vocales (milieu hospitalier, carcéral, milieu du handicap...): MVA peut faire le lien entre ces milieux et le réseau des chorales et des intervenants, être un relais et créer ainsi les conditions d'une présence artistique et culturelle. MVA a signé en 2009 la charte « Musique et Handicap » afin de faciliter et de promouvoir l'accès à une pratique artistique pour les personnes en situation de handicap.
-

Ce projet se décline en 5 axes, qui contribuent à alimenter les 4 priorités précitées :

- 1 Sensibiliser, former et accompagner les pratiques amateurs
- 2 Orienter : communication, information du public et documentation
- 3 Conseiller et proposer une assistance technique et pédagogique aux collectivités et aux structures culturelles
- 4 S'inscrire dans des partenariats et conforter les réseaux
- 5 Observer

1. Sensibiliser, former et accompagner les pratiques amateurs

< Sensibiliser :

Dans le domaine du chant choral :

- Inciter les chefs de chœur à se former : les aider à prendre conscience de leurs besoins et les encourager à poursuivre leur formation tout au long de leur carrière.
- Sensibiliser les chefs de chœur à la nécessité de préparer leur relève.
- Encourager les ensembles vocaux à produire des répertoires sortant de leurs habitudes : les guider vers la création.
- Encourager les ensembles vocaux à se produire dans des lieux leur permettant de se rapprocher de publics nouveaux.

Dans le domaine de la voix en général : sensibiliser le public et être présent sur le territoire alsacien pour garantir l'existence d'une offre de formation vocale et musicale de qualité, en direct ou via d'autres structures, partout dans la région, avec possibilité d'une progression dans le parcours de formation.

< Former :

Les formations proposées par MVA sont organisées selon plusieurs formules et s'adressent à tous les niveaux de compétences:

- **Stages** : les stages abordent un sujet de façon ponctuelle, d'une durée pouvant varier d'un week-end à une semaine complète ; certains sont proposés en formule résidentielle.
- **Ateliers** : les ateliers proposent d'aborder une thématique de façon régulière et récurrente, à un rythme pouvant être hebdomadaire ou mensuel ; ils permettent aux stagiaires d'expérimenter des choses et de travailler entre les séances.

En 2009, MVA a organisé 36 stages ou ateliers, auxquels ont participé 560 stagiaires, soit 11300 heures stagiaires.

- **Cours** : individuels ou en petit groupe, les cours concernent uniquement la formation vocale et la formation musicale. Ils sont organisés dans plusieurs villes d'Alsace dès lors qu'il existe une demande.

En 2009, MVA a organisé des cours dans 15 villes pour un total de 231 élèves, soit 1220 heures de formation.

Les formations se déclinent en 5 rubriques :

- **Travail vocal** : voix parlée, voix chantée, chant choral, chant soliste, la voix se décline dans tous ses états. *Pour la saison 2010/2011 : les propositions vont de la gestion de la prise de parole en public à une master class de chant lyrique, en passant par des journées chantantes ouvertes à tous ou la création d'une chorale intergénérationnelle au quartier des coteaux à Mulhouse.*

- **Direction de chœur** : les formations « Toute direction » s'adressent à tous les chefs, débutants ou expérimentés, et abordent l'ensemble des problématiques de la direction : direction de chœurs d'enfants, techniques de mise en voix, gestique, choix de répertoire... *En 2010/2011, MVA innove en proposant une journée d'initiation à la direction de chœur « jeu dirige », ou en organisant avec la FSMA la master class de direction « Invent'air ».*
- **Découvrir** : S'immerger quelques jours ou un week-end dans une époque, un style, une œuvre, découvrir de nouveaux répertoires... *A noter, pour la saison 2010/2011, 3 propositions dans le domaine de la musique médiévale : de l'initiation à la master class ; une journée de découverte des chants et danse sacrés de l'Inde ; une proposition qui combine la danse et l'expression vocale « improvisation et composition gestuelle et vocale ».* Dans les prochaines années une place particulière sera réservée à un travail autour du répertoire dialectal et de la culture régionale (partenariat avec l'OLCA).
- **Voix actuelles** : Rock, jazz ou gospel, les musiques actuelles couvrent une multitude de genres musicaux. *Au cours de la saison 2010/2011 les propositions de travail vocal et le développement des chorales rock se poursuivent en partenariat avec les centres de ressources des musiques actuelles de Colmar, Mulhouse, Sélestat, Haguenau.*
- **Jeune public** : MVA propose aux enfants et adolescents des formations diverses, pour entrer dans l'univers de la voix, parlée ou chantée, à travers des expériences originales et stimulantes. *En 2010/2011, en accord avec les fédérations alsaciennes de chant choral, la priorité est donnée à la création de chorales et à l'initiation des enfants à la direction de chœur.*

< **Accompagner** :

Développer les interventions de formateurs "à la carte": l'intervention auprès de chorales, groupes de musiques actuelles, troupes de théâtre... d'un formateur de Mission Voix répond à l'attente des ensembles qui souhaitent effectuer un travail vocal individuel et collectif ou acquérir une formation musicale supplémentaire pour monter leur programme. *En 2009, 34 groupes (937 stagiaires) ont été concernés par une intervention d'un formateur de MVA, soit 743 heures de formation dispensées.*

A titre d'exemple on peut citer en 2010/2011 : à Strasbourg, la formation vocale pour les enfants de la Maîtrise de l'Opéra du Rhin (180 heures de formation) - la formation (pédagogie, répertoire, créativité) pour les élèves éducateurs de jeunes enfants au CFEJE à Mulhouse (2 semaines de formation) - l'intervention d'un formateur de MVA sur toute l'année scolaire (1h/semaine) auprès de la chorale scolaire du Collège Jean XXIII à Mulhouse.

Pour l'ensemble des actions de formation citées, Mission Voix Alsace s'attache la collaboration de formateurs dont le niveau de qualification est certifié par un diplôme reconnu ou justifiant d'un parcours artistique et technique garantissant un haut niveau de compétence.

2. Orienter : communication, information du public et documentation

< Communication :

Dans un contexte qui évolue rapidement, avec la volonté de favoriser la rencontre, le lien social et de toucher en permanence de nouveaux publics, MVA communique sur le monde de la voix en général, autant que sur ses propres actions en ayant à disposition un certain nombre d'outils :

- Une base de données mise à jour en permanence.
- Un plan de communication adapté aux publics visés : évolution permanente des outils de communication pour susciter et renouveler l'intérêt de tous les publics quelle que soit leur origine, pour valoriser la pratique vocale et ses acteurs. Le public jeune devra être particulièrement pris en compte pour qu'il se sente concerné par les propositions de formation de MVA.
- La diffusion d'une brochure annuelle (10000 exemplaires en 2010), de dépliants d'inscription spécifiques à chaque formation, d'affiches ou de flyers pour certaines actions.
- Un site Internet, qui présente les activités et ressources de l'association et propose également plusieurs annuaires qui sont à la disposition du public : petites annonces, concerts, annuaire des chœurs alsaciens.
- L'envoi par courriel d'une lettre d'information électronique bi mensuelle.
- L'organisation de temps forts pour communiquer en créant l'évènement et susciter une présence médiatique plus importante avec par exemple :

Les concerts de l'Atelier Vocal d'Alsace (en relation avec la direction de la communication de la Région Alsace), qui permettent de valoriser le chant choral de haut niveau, en donnant une image différente et plus actuelle de cette pratique collective.

Les journées de rencontre et d'échanges des professeurs de chant en Alsace : en 2011 l'accent sera mis sur l'accès des publics handicapés aux cours de chant.

Les propositions de stages tous publics et conviviaux ouverts aux familles : « chanter le printemps », « chanter Noël », « chanter le gospel », qui touchent un large public et trouvent un écho important pour les pratiques vocales.

< Information du public

MVA assure une veille permanente de la situation et de l'évolution des pratiques vocales dans la région pour pouvoir orienter les personnes, répondre aux demandes d'information (accueil téléphonique, réponse aux courriers, courriels, réponses via le site internet,

rencontres). Ces demandes peuvent être de différents ordres: recherche d'un chœur (pour intégrer un chœur, pour un échange avec un autre chœur, pour partager un concert...) - recherche de chefs de chœur - recherche de choristes, instrumentistes pour un projet spécifique ou pour compléter les effectifs du chœur - recherche de musicien accompagnateur - recherche d'un lieu de diffusion - demandes de conseils en répertoire - orientation professionnelle - demande de renseignements sur des aspects juridiques.

< **Centre de documentation :**

Bibliothèque de partitions et d'ouvrages, régulièrement enrichie de nouveautés, le centre de documentation est un espace de recherche documentaire à la disposition des chefs de chœur (chœur d'adultes ou d'enfants), des enseignants et de tous les professionnels ou amateurs du chant. Le centre de documentation propose en consultation 16 000 documents (partitions, recueils de partitions, dictionnaires de la musique, périodiques, ... soit un total de 40 000 titres environ) édités en France et à l'étranger, couvrant tous les domaines du répertoire vocal et choral. Les visiteurs sont accompagnés dans leurs recherches et bénéficient des conseils de la documentaliste.

Pour son centre de documentation, MVA travaille en partenariat avec Musica International, banque de donnée de la musique chorale en ligne sur Internet, ainsi qu'avec Musique Danse Bourgogne, qui a mis en place Choros, une base de données de partitions chorales au niveau du réseau national des Missions Voix. Ainsi, les partitions constituant le fond documentaire de MVA sont référencées dans les bases de données de ces 2 structures.

3 Conseiller et proposer une assistance technique et pédagogique aux collectivités et aux structures culturelles

Renforcer la présence de MVA auprès des politiques et des responsables en charge de la culture dans les communes, les communautés de communes, pour qu'ils sachent qu'ils peuvent recourir à ses services ou orienter vers MVA des porteurs de projets.

Assurer une présence active dans le cadre des **schémas départementaux de développement des enseignements artistiques spécialisés** des 2 départements, pour travailler au rapprochement entre enseignement et pratique, mettre les pratiques collectives en bonne place dans les établissements d'enseignement artistique.

Pour **l'éducation nationale** : poursuivre l'implication active dans le cadre des chartes départementales pour le développement des pratiques vocales à l'école (par exemple l'organisation de formations pour des publics croisés : professeurs des écoles et enseignants en écoles de musique) et apporter son expertise dans la mise en œuvre des projets.

Mettre au service des **partenaires artistiques, culturels et pédagogiques** de la région la connaissance des ensembles vocaux, formateurs, artistes actifs dans le domaine de la voix et les compétences en ingénierie de projets détenues par MVA. Bâtir des projets selon les

opportunités, en partenariat avec les structures culturelles ou les festivals de la région ou être pôle de ressource, force de proposition et contributeur aux projets portés par d'autres structures.

Actualiser en permanence un fichier de personnes ressources à mobiliser selon les besoins : compositeurs, arrangeurs..., partenaires, formateurs vocaux et intervenants potentiels pour tous les types de projets voix. Certaines de ces personnes ressources sont issues de la Regio (Rhin Supérieur).

Favoriser la rencontre entre milieux amateurs et professionnels.

4. S'inscrire dans des partenariats et conforter les réseaux

La majorité des réflexions et actions sont menées en partenariat. Pour la saison 2010/2011, MVA travaille avec 50 partenaires différents, comme les associations régionales et départementales (ACA ADIAM 67, CDMC 68, FSMA); les Fédérations alsaciennes de chant choral (Association des Chœurs d'Eglise Protestants, A Cœur Joie, Association des Sociétés De Chorales d'Alsace, Fédération des Sociétés Chrétiennes de Chant et de Musique d'Alsace, Petits Chanteurs d'Alsace, Union Sainte Cécile) ; les Conservatoires, les écoles de musique, les Universités, des festivals, des salles de spectacle, les centres de ressources des musiques actuelles... Ces relations partenariales sont de plusieurs niveaux. Partenaires permanents : relations privilégiées de réflexion, actions de formation, communication. Partenaires ponctuels : formations, stages, création de chorales ; mise à disposition de locaux et objectifs partagés.

L'Atelier Vocal d'Alsace est un bel exemple du fruit de ces collaborations. Il bénéficie du soutien financier de la Région Alsace et du partenariat de la Maison de la musique d'Hagenau et des Dominicains de Haute Alsace et est également partenaire du Lycée Camille See de Colmar pour la saison 2010/2011. L'Atelier Vocal d'Alsace a un double objectif de formation et de diffusion et propose à des chanteurs formés ou expérimentés, chefs de chœur, professeurs de chant ou de formation musicale, professeurs de musique dans l'éducation nationale un travail choral de haut-niveau.

Le Conseil artistique et pédagogique créé au sein de MVA est un organe consultatif dont le rôle est la recherche pédagogique, le suivi artistique de la convention, l'évaluation des actions sur le plan qualitatif, mais aussi et surtout un outil de projection et d'apport d'idées. Il est composé de 11 personnes qui travaillent dans des structures partenaires et sont choisies pour leur compétence artistique et pédagogique et leur connaissance des milieux dans lesquels intervient MVA. Ce Conseil artistique et pédagogique a un tronc commun avec celui de la FSMA et prévoit de se réunir une fois par an avec celui-ci sur des sujets partagés.

Avec l'ADIAM, le CDMC et la FSMA, MVA partage des analyses, établit des passerelles entre enseignement et pratique, met en œuvre des projets, des actions de formation, à l'échelle des territoires, des départements, pour améliorer l'articulation des ressources régionales. Le projet de formation des encadrants des pratiques collectives est un bon exemple de ce travail en partenariat réalisé dans le cadre des Schémas départementaux des enseignements artistiques des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il s'agit de

préparer l'avenir et d'accompagner l'évolution des pratiques vocales et instrumentales collectives en proposant une formation et à terme un « statut professionnel » reconnu et valorisé aux futurs chefs de chœur et d'orchestre et ainsi tirer le milieu de la pratique amateur vers le haut.

MVA anime le réseau professionnel des professeurs de chant : informer, nourrir la réflexion pédagogique, accompagner la professionnalisation et organiser, au moins une fois par an, une rencontre ou table ronde, autour de thèmes concernant les métiers de l'enseignement du chant.

MVA contribue à animer le réseau des chorales alsaciennes. Il réunit le **Conseil des fédérations**, composé des 6 fédérations alsaciennes de chant choral au moins une fois par an pour favoriser les échanges entre ces fédérations, être structure ressource pour elles et s'appuyer sur le réseau qu'elles constituent.

Favoriser les échanges transfrontaliers, l'ouverture européenne : MVA peut contribuer à des mises en relation et à la mise en place de projets transfrontaliers ou internationaux : chanter avec un groupe d'Outre-Rhin ou d'un autre pays européen... ou plus lointain, c'est une façon de se découvrir, s'écouter, se connaître. *L'Académie Vocale Tri-Rhena « Geste et son - Klang und Geste », qui se construit depuis 2009 avec des partenaires suisses et allemands est représentative de cette volonté d'ouverture. Cette académie a pour objectif de favoriser la rencontre transfrontalière par des actions de formation (chant, direction de chœur) des conférences, des concerts (chœurs suisses, allemands ou français.* Il s'agit de poursuivre ces actions et de chercher à déployer l'activité à l'échelle transfrontalière.

MVA fait partie d'un réseau d'associations régionales poursuivant des objectifs similaires, les **Missions Voix en région**. Elles ont contribué à la création de la Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel (PFI), afin de mutualiser des projets, des compétences et des thèmes de réflexion. Des groupes de travail, dont MVA fait partie, sont constitués au sein de cette structure.

5. Observer

Mission Voix alsace a réalisé en 2007 un état des lieux des pratiques chorales en Alsace. 1380 chorales ont été recensées, 36000 choristes, soit 2% de la population régionale qui chante régulièrement dans un chœur. Une mise à jour de cet état des lieux est prévue pour 2011/2012.

Dans le prolongement de cette enquête, MVA a participé (de 2007 à 2010) à l'enquête menée par le groupe de travail « économie des chœurs », émanant du réseau national des missions voix. L'objectif était de recueillir des données, sur le plan national, portant sur le fonctionnement financier (budget, subventions, dépenses et recettes, rémunérations) et sur la dimension informelle de l'économie chorale (bénévolat, mises à disposition). La synthèse de cette enquête a été publiée en septembre 2010.

Une troisième étape sera en 2013, si un financement spécifique peut y être affecté, la réalisation d'une enquête sociologique sur les choristes en Alsace : Qui sont-ils ? Pourquoi chantent-ils ? Quels sont leurs goûts musicaux ? Comment ont-ils choisi leur chorale ? Quels sont leurs besoins en formation ? Les champs d'exploration sont nombreux et ce nouveau chantier pourrait être mené en partenariat avec les Universités ou l'Observatoire des politiques culturelles.

MVA assure une veille de ce qui se passe dans d'autres régions de France et d'Europe dans le domaine de la voix et dans d'autres disciplines musicales et artistiques.

En conclusion

Mission Voix Alsace se positionne comme la tête de réseau incontournable dans le domaine des pratiques vocales en amateur sur l'ensemble du territoire alsacien. Son action artistique et pédagogique favorise la rencontre, les échanges et contribue ainsi à améliorer le lien social entre les personnes issues de différents milieux et entre les générations. La pertinence de son action sera d'autant plus grande qu'elle continuera à nourrir sa réflexion et à être au contact du public en proposant des actions de formation sur l'ensemble du territoire alsacien. Les partenariats mis en place au cours des précédentes conventions seront poursuivis et enrichis pour permettre d'accompagner et d'anticiper les besoins liés à l'avenir des chœurs : le renouvellement et la formation des chefs de chœur, le renouvellement des répertoires et la sensibilisation des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes) à la pratique du chant choral.

Annexe

Budget Mission Voix Alsace 2011 - 2014
Evaluation des crédits : Etat - Région - Département du Haut-Rhin - Département du Bas Rhin

	2011						2012						2013						2014					
	Etat	Région	CG68	CG67	Autres	Total	Etat	Région	CG 68	CG67	Autres	Total	Etat	Région	CG 68	CG67	Autres	Total	Etat	Région	CG68	CG67	Autres	Total
Charges Fixes	21 240	64 571	22 089	22 089	6 390	136 380	21 208	64 471	22 055	22 055	6 410	136 201	21 518	65 415	22 378	22 378	6 430	138 119	20 902	63 541	21 738	21 738	6 450	134 368
<i>Salaires permanents, locaux, ...</i>																								
<i>Répartition par source en %</i>	16%	47%	16%	16%	5%	100%	16%	47%	16%	16%	5%	100%	16%	47%	16%	16%	5%	100%	16%	47%	16%	16%	5%	100%
Total 1	21 240	64 571	22 089	22 089	6 390	136 380	21 208	64 471	22 055	22 055	6 410	136 201	21 518	65 415	22 378	22 378	6 430	138 119	20 902	63 541	21 738	21 738	6 450	134 369
Projet artistique et culturel																								
1. Sensibiliser, former et accompagner les pratiques amateur	12 321	37 456	12 813	12 813	122 100	197 504	12 555	38 167	13 057	13 057	122 100	198 936	12 126	36 864	12 611	12 611	126 260	200 473	12 370	37 603	12 864	12 864	126 260	201 961
<i>Répartition par source en %</i>	6%	19%	6%	6%	62%	100%	6%	19%	7%	7%	61%	39%	6%	18%	6%	6%	63%	100%	6%	19%	6%	6%	63%	100%
2. Orienter : communication, information du public et documentation	7 796	23 701	8 109	8 109	0	47 714	7 765	23 604	8 076	8 075	4 350	51 869	7 767	23 612	8 079	8 079	3 476	51 012	7 982	24 266	8 301	8 301	0	48 851
<i>Répartition par source en %</i>	16%	50%	17%	17%	0%	100%	15%	46%	16%	16%	8%	92%	15%	46%	16%	16%	7%	100%	16%	50%	17%	17%	0%	100%
3. Conseiller et proposer assistance technique et pédagogique aux collectivités et structures culturelles	3 358	10 207	3 492	3 492	0	20 549	3 416	10 384	3 552	3 553	0	20 906	3 482	10 584	3 621	3 621	0	21 307	3 542	10 767	3 683	3 683	0	21 676
<i>Répartition par source en %</i>	16%	50%	17%	17%	0%	100%	16%	50%	17%	17%	0%	100%	16%	50%	17%	17%	0%	100%	16%	50%	17%	17%	0%	100%
4. Partenariats et réseaux	3 647	26 087	3 793	3 793	13 000	50 319	3 383	25 286	3 518	3 518	9 970	45 676	3 400	25 335	3 536	3 536	10 270	46 077	3 460	25 520	3 598	3 598	10 270	46 446
<i>Répartition par source en %</i>	7%	52%	8%	8%	26%	100%	7%	55%	8%	8%	22%	78%	7%	55%	8%	8%	22%	100%	7%	55%	8%	8%	22%	100%
5. Observer	1 638	4 979	1 703	1 703	0	10 024	1 674	5 088	1 740	1 740	1 230	11 472	1 707	5 190	1 775	1 775	0	10 448	1 745	5 304	1 814	1 814	4 350	15 027
<i>Répartition par source en %</i>	16%	50%	17%	17%	0%	100%	15%	44%	15%	15%	11%	89%	16%	50%	17%	17%	0%	100%	12%	35%	12%	12%	29%	100%
Total 2	28 760	102 430	29 910	29 910	135 100	326 110	28 792	102 529	29 944	29 944	137 650	328 859	28 482	101 585	29 622	29 622	140 006	329 317	29 099	103 460	30 261	30 261	140 880	333 962
<i>Répartition par source en %</i>	9%	31%	9%	9%	41%	100%	9%	31%	9%	9%	42%	100%	9%	31%	9%	9%	43%	100%	9%	31%	9%	9%	42%	100%
Total 1+2	50 000	167 000	52 000	52 000	141 490	462 490	50 000	167 000	52 000	52 000	144 060	465 060	50 000	167 000	52 000	52 000	146 436	467 436	50 000	167 000	52 000	52 000	147 330	468 331
<i>Répartition par source en %</i>	11%	36%	11%	11%	31%	100%	11%	36%	11%	11%	31%	100%	11%	36%	11%	11%	31%	100%	11%	36%	11%	11%	31%	100%

Mission Voix Alsace
Convention de partenariat et de financement 2011-2014

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Sur la base de l'article 9 de la présente convention, qui prescrit la constitution d'un comité de suivi et organise par ailleurs le cadre général du contrôle et du suivi des activités de Mission Voix Alsace, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par les partenaires, notamment selon les modalités précisées ci-après.

➤ Ainsi, l'évaluation s'attachera notamment à la mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (tableaux de bord, bilans de fréquentation...), et mesurera l'impact des actions et des interventions permettant le suivi et l'appréciation de la mise en œuvre des cinq axes déclinés dans le projet artistique et culturel :

1. Sensibiliser, former et accompagner les pratiques amateurs ;
2. Orienter : communication, information du public et documentation ;
3. Conseiller et proposer une assistance technique et pédagogique aux collectivités et aux structures culturelles ;
4. S'inscrire dans des partenariats et conforter les réseaux ;
5. Observer ;

en les rapprochant des priorités définies par Mission Voix Alsace pour la période 2011-2014 :

- ✓ la pratique des enfants, adolescents et jeunes adultes ;
- ✓ l'encadrement des pratiques vocales collectives ;
- ✓ la formation vocale ou musicale des chanteurs, choristes, orateurs, enseignants, etc.;
- ✓ le renouvellement et la diversification des répertoires, la création.

➤ Par ailleurs, l'évaluation portera également sur :

- l'analyse financière (fonctionnement / investissement) : budgets prévisionnels, compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans, écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans, part des financements publics... ;
- les ressources et moyens humains et techniques (organisation administrative, équipement, communication) ;
- rubriques diverses.

➤ L'évaluation appréciera l'efficacité du projet artistique et culturel au regard des moyens financiers et humains.

➤ L'évaluation formulera des recommandations et proposera des perspectives pouvant être développées dans le cadre d'une éventuelle nouvelle convention.

Mission Voix Alsace veillera à être en mesure de fournir à l'évaluateur un maximum de données chiffrées.